

**CONFERENCE EUROPEENNE
DES PRESIDENTS DE PARLEMENT**

30 – 31 MAI 2006

A C T E S

Tallinn (Estonie)

TABLE DES MATIÈRES

I	Programme	p. 5
II	Rapports de présentation	p. 7
III	Séance d'ouverture	p. 33
IV	Thème 1 : La diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays	
	<i>Présentation :</i>	
	M. Björn von SYDOW, Président du Riksdag, Suède	p. 38
	M. Herman DE CROO, Président de la Chambre des Représentants, Belgique	p.40
	DEBAT	p. 41
V	Thème 2 : Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays	
	<i>Présentation :</i>	
	Mme Anna PSAROUDA-BENAKI, Présidente de la Chambre des Députés, Grèce	p. 67
	Mme Nino BURJANADZE, Présidente du Parlement, Géorgie	p. 70
	DEBAT	p. 73
VI	Conclusions	p. 95
VII	Compte rendu de la réunion des Secrétaires généraux de parlements	p. 99
VIII	Liste des participants	p. 111

PROGRAMME

Lundi 29 mai 2006

Arrivée des délégations

Mardi 30 mai 2006

11h00 Réunion des Secrétaires de délégations nationales

15h00 **Ouverture** de la Conférence par M. **Toomas Varek**,
Président du Riigikogu, Estonie

Introduction par M. **René van der Linden**,
Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Adresse par M. **Josep Borrell**,
Président du Parlement Européen

15h30 - 19h00 **Thème 1 : La diplomatie parlementaire –
trait d'union entre les pays**

Orateurs principaux:

M. **Björn von Sydow**, Président du Riksdag, Suède

M. **Herman de Croo**, Président de la Chambre des
Représentants, Belgique

Débat

20h00 Réception offerte par M. **Toomas Varek**,
Président du Riigikogu
Lieu : La Salle de Concert Estonia, Estonia pst 4

Mercredi 31 mai 2006

08h30 Réunion des Secrétaires généraux de Parlement

10h30 **Thème 2 : Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays**

Orateurs principaux:

Mme **Anna Psarouda-Benaki**,

Présidente de la Chambre des Députés hellénique

Mme **Nino Burjanadze**,

Présidente du Parlement de la Géorgie

Débat

à l'issue de la séance Photo des Présidents

13h00 Déjeuner buffet offert par le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au musée d'art Kumu

15h00 Suite du débat

17h00 Conclusions

17h30 Fin de la Conférence

19h00 Réception offerte par M. **Arnold Rüütel**,
Président de la République d'Estonie
Lieu : Palais de Kadriorg-Musée de l'Art étranger, Weizenbergi 37

RAPPORTS DE PRESENTATION

Thème 1 - La diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays

Allocution du Dr Björn von Sydow, Président du Parlement suédois

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Chers collègues,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le premier thème de notre conférence : *La diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays*. Le sujet est des plus vastes, mais il n'en est pas moins stimulant et vient à point nommé. Notre assemblée de ce jour, constituée de présidents de parlement du Conseil de l'Europe, est un forum idéal pour débattre de ce sujet. Il y a plus d'un demi-siècle que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe travaille à soutenir les démocraties nouvelles et en transition et les résultats auxquels est parvenu le Conseil de l'Europe en matière de respect des droits de l'homme ne sauraient être minimisés. Dans le cadre des travaux de l'Assemblée, nos parlementaires ont oeuvré au renforcement de la position des parlements nationaux dans le monde entier. Mais, ils se sont aussi mobilisés pour faire avancer la cause de la démocratie au-delà des limites institutionnelles, ce qui amène aujourd'hui la *diplomatie parlementaire* à jouer un rôle de plus en plus important.

Nous savons tous que nos parlements nationaux sont de plus en plus actifs sur la scène internationale. Outre les conférences et réunions régulières, nos assemblées interparlementaires donnent à nos députés l'occasion de participer à des missions de natures très diverses. Au fil des années, ces assemblées ont canalisé leurs efforts inlassables pour constituer des réseaux et bâtir la démocratie. Nos parlementaires font régulièrement office d'observateurs lors d'élections et assument les fonctions de représentants spéciaux pour différents pays et régions ou dans le cas de divers conflits. Nous connaissons tous personnellement des députés chargés de missions spéciales.

La *diplomatie parlementaire* ouvre une voie plus souple pour traiter ces problèmes. Dans le même temps, nos parlementaires sont souvent en position d'exprimer des demandes plus fermes par l'intermédiaire de leurs contacts internationaux que les représentants de nos gouvernements. Au niveau des partis politiques, notamment, les questions prennent souvent une dimension supranationale, ce qui implique parfois une coopération avec des partis frères d'autres pays. En même temps, les contributions des parlementaires sont souvent considérées comme un complément bienvenu à l'action des représentants gouvernementaux. Sur la scène internationale, nous assistons donc souvent à une sorte de coopération dynamique entre les responsables politiques d'opposition et les représentants gouvernementaux. Les différences de sensibilité politique s'effacent devant la question à traiter ou le problème à résoudre. J'évoquerai tout particulièrement à ce propos – et ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres – le rôle des parlements nationaux dans l'évolution des États baltes vers la démocratie. Les parlements nationaux y sont pour beaucoup, de même que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et le Conseil nordique, qui ont, pendant des années, exercé une influence stimulante.

A l'initiative des différents parlements, un vaste effort est entrepris pour développer la démocratie, souvent en synergie avec d'autres parlements. Nous soutenons les démocraties balbutiantes dans des pays qui sont encore loin de notre continent dans leurs efforts pour créer des systèmes multipartites capables de fonctionner sans trop de heurts. Nous venons en aide à nos nouveaux voisins dans leur cheminement vers un développement démocratique et économique stable. Tout cela est très positif. Nous devons continuer sur cette voie. Pour cela, il faut toutefois que l'échange d'informations soit plus intense et que nos actions soient mieux coordonnées. C'est pourquoi je me félicite de l'attention portée à ce point par les présidents de l'UE.

Nous ne fixons pas nos priorités au hasard : elles dépendent largement de ce qui se passe dans le monde. Au printemps, dans le cadre du débat en cours sur nos relations avec le monde musulman, la Commission des affaires étrangères du Riksdag – le parlement suédois – a consacré un rapport aux relations entre le monde occidental et les pays musulmans voisins de l'UE. Ce rapport souligne l'importance du respect mutuel, de la tolérance et d'une meilleure compréhension, qui passent par un dialogue religieux et culturel constructif. Selon la Commission, il est important que les pays occidentaux poursuivent une politique étrangère active, capable de contribuer à l'évolution démocratique et à un meilleur respect des droits de l'homme dans la région concernée. Le renforcement de la démocratie réduit les risques de terrorisme et de conflits armés en sapant leurs fondements et conduit ainsi à une plus grande sécurité internationale. La Commission a indiqué clairement que le gouvernement suédois doit s'engager davantage pour promouvoir le dialogue avec les pays musulmans. Elle a aussi souligné que le Parlement devrait aussi contribuer au dialogue démocratique, complétant ainsi l'action du gouvernement. Dans ce contexte, le travail démocratique des partis est mis en avant. La voie est donc ouverte à une diplomatie parlementaire plus énergique et proactive. Pour nous, cet ancrage ferme dans la structure parlementaire est une force à l'heure où nous devons aller de l'avant et nouer des liens plus étroits avec le monde musulman. C'est aussi une responsabilité majeure qui nous échoit, car le rôle de trait d'union dévolu au Parlement nous place au centre de ce qui est, à mon avis, l'une des plus importantes questions de politique étrangère de notre temps.

La mission de surveillance de nos gouvernements concerne aussi bien la politique internationale que nationale. Il est de notre devoir de superviser les négociations internationales, de veiller à ce que les accords conclus soient incorporés à la législation nationale et appliqués. Nous devons trouver les moyens d'être plus actifs et plus efficaces, notamment pour ce qui est des contacts parlementaires avec les Nations Unies. Les conclusions de notre deuxième conférence mondiale des présidents de parlements, qui a eu lieu à New York en septembre, constituent un pas dans la bonne direction. Nous n'avons, en effet, vraiment pas besoin de nouvelles structures pour coopérer plus étroitement avec les Nations Unies. Il ne serait pas réaliste de créer une nouvelle organisation, une sorte d'assemblée parlementaire des Nations Unies. Au contraire, ce qu'il nous faut, c'est un moyen efficace d'assurer les remontées directes de New York vers nos parlements nationaux. Nos efforts pour renforcer la participation de députés siégeant dans les commissions permanentes aux réunions interparlementaires relevant de leur domaine de compétence sont, à cet égard, une avancée positive. Je voudrais d'ailleurs profiter de l'occasion pour saluer le rôle fort utile joué par l'UIP dans la diffusion de l'information et l'organisation de grandes conférences parlementaires en

parallèle aux réunions de l'ONU. Une autre étape naturelle serait de veiller à ce que des parlementaires soient invités à se joindre aux délégations gouvernementales pour les réunions les plus importantes de l'ONU.

Si nous voulons renforcer le rôle des parlements nationaux dans la coopération internationale, encore faut-il que le jeu en vaille la chandelle pour ceux d'entre nous qui mènent une action internationale. Nous allons bientôt avoir des élections législatives en Suède et, une fois de plus, nous ne pouvons que constater que certains députés extrêmement compétents et très impliqués dans les questions internationales n'ont pas été désignés par leurs partis. Cette situation n'est pas propre à mon pays. Vous connaissez tous le problème. L'action internationale doit être plus étroitement liée aux affaires nationales, et même régionales et locales. L'importance du travail réalisé par des députés à l'extérieur des frontières du pays doit être aussi être reconnue au niveau national. Je pense que c'est un des grands défis qui nous attendent et je suis profondément convaincu que nous pouvons, aujourd'hui, faire avancer les choses.

La situation a déjà évolué, puisque la diplomatie parlementaire commence à être considérée comme l'un des piliers de la coopération internationale. Et tout porte à croire que cette tendance devrait se renforcer.

En conclusion, permettez-moi de remercier notre hôte et nouveau collègue, Toomas Varek, pour son hospitalité, ainsi que tout le personnel de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui a accompli un travail considérable pour préparer notre conférence.

Thème 1 - La diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays

**Rapport de M. Herman De Croo,
Président de la Chambre des représentants de Belgique**

Sommaire

Introduction

- 1. L'essor de la diplomatie parlementaire**
- 2. Les Parlements et la mondialisation: un nouveau champ d'action pour la diplomatie parlementaire**
- 3. Les relations internationales des Parlements et des parlementaires et la participation à des organisations mondiales et régionales**
- 4. Les différentes formes de diplomatie parlementaire**
 - 4.1. La diplomatie exploratoire et de bons offices, à savoir l'intervention de parlementaires dans une situation de tensions diplomatiques ou de crise
 - 4.2. La diplomatie d'influence, à savoir les pressions exercées pour faire adopter une convention ou un traité
 - 4.3. La diplomatie de formation, c'est-à-dire l'organisation de cours et de séminaires sur le parlementarisme ou le fonctionnement d'un parlement au bénéfice des démocraties émergentes
 - 4.4. La diplomatie d'échange, à savoir l'organisation de visites officielles à l'étranger ou la réception de personnalités ou de délégations étrangères
 - 4.5. La diplomatie de représentation, à savoir le travail avec les autres assemblées interparlementaires et l'envoi de délégations à leurs travaux ou l'action par l'entremise des groupes d'amitié ou des jumelages
 - 4.6. La diplomatie d'observation des élections
 - 4.7. la diplomatie mixte c'est-à-dire l'exercice par un parlementaire d'une mission spécifique qui lui est confiée par le gouvernement
- 5. Conclusions**
 - 5.1. Atouts
 - 5.2. Ecueils

Introduction

Le présent rapport consacré à la diplomatie parlementaire a pour objectif de circonscrire la notion de « diplomatie parlementaire » d'esquisser le contexte dans lequel elle trouve à s'exercer et d'en présenter quelques aspects concrets sur la base de mon expérience en tant que président d'un parlement national mais aussi de parlementaire comptant 38 ans d'ancienneté.

1. L'essor de la diplomatie parlementaire

L'on peut mesurer à quel point les deux dernières décennies du siècle passé resteront perçues dans la mémoire collective comme une période de mutations fondamentales à l'échelle mondiale.

Une mutation profonde, que nous avons tous vécue fut la fin de la guerre froide qui a abouti à une vaste redistribution des cartes sur l'échiquier international. Les contacts avec les parlements issus d'élections libres se sont multipliés et des rapports d'amitié se sont noués entre parlementaires. Parallèlement, le processus européen a poursuivi son évolution – qui s'accélère – et nous nous sommes intégrés toujours plus profondément dans cette construction. En matière économique et sociale, nous avons vu l'émergence de la mondialisation et la contestation qui l'accompagne. Nous avons vu se produire une formidable européanisation et internationalisation de notre environnement traditionnel.

Toutefois, les nouveaux enjeux (terrorisme, migrations, environnement) au niveau international sont aussi préoccupants que par le passé.

Conscients qu'ils ne pouvaient demeurer en retrait face aux autres acteurs présents sur la scène internationale (gouvernements, ONG), les parlements ont considérablement développé ce que l'on qualifie dorénavant de diplomatie parlementaire et sont devenus des acteurs incontournables dans le cadre des relations internationales.

En outre, il est devenu évident que la distinction entre affaires nationales et affaires internationales s'est estompée de par l'amplification du processus de mondialisation et des interdépendances qui en résultent. La diplomatie parlementaire n'est, en définitive, que la réponse des parlements à la nature et à la complexité des enjeux engendrés par les interdépendances qui caractérisent le monde global dans lequel nous vivons.

Si l'on pouvait qualifier, il y a une décennie encore, la diplomatie parlementaire de « concept émergent », force est de constater qu'à présent la diplomatie parlementaire est une réalité bien tangible solidement ancrée dans les pratiques parlementaires.

Comme le précise le thème de notre conférence, la diplomatie parlementaire est non seulement devenue un trait d'union entre pays, tant au niveau bilatéral que multilatéral, mais également un trait d'union entre les peuples. Elle fait désormais partie intégrante des relations internationales de l'Etat. Un nombre croissant de parlements ont accru leur influence dans la conduite des relations extérieures afin de ne plus avoir que le dernier mot en la matière mais bien, en certaines occasions, le premier.

Le rôle que les parlementaires peuvent jouer sur la scène internationale dans le cadre de la diplomatie parlementaire est désormais non seulement accepté, mais bien souvent encouragé par les gouvernements qui y voient un complément utile, voire un soutien, à la diplomatie traditionnelle.

La diplomatie parlementaire constitue, à côté de la diplomatie traditionnelle, une autre forme de diplomatie caractérisée par davantage de flexibilité dans la mesure où les parlementaires ne sont pas contraints par les procédures diplomatiques, ce qui permet des discussions plus libres. Comme l'a fait observer ¹ l'ancien président de l'Assemblée nationale française, M. Raymond Forni, la diplomatie parlementaire « c'est plus de liberté de parole, donc plus de sincérité et, par suite, un gage de réussite pour la diplomatie des Etats ».

Par ailleurs, les parlementaires ne sont pas obligatoirement liés aux prises de position officielle du pays auquel ils appartiennent et expriment parfois des points de vue différents de ceux du gouvernement.

La Déclaration adoptée par consensus lors de la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui s'est tenue à New York au siège des Nations Unies du 7 au 9 septembre 2005, et à laquelle j'ai participé, comme la plupart d'entre vous, stipule entre autres « Nous considérons que les parlements doivent être activement engagés sur la scène internationale, non seulement par la coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire mais aussi en contribuant aux négociations internationales, en en suivant le déroulement, en supervisant la mise en œuvre par les gouvernements des instruments adoptés et en veillant au respect des normes internationales et de l'état de droit. De même, le Parlement doit être plus soucieux de passer au crible les activités des organisations internationales et d'apporter une contribution à leurs débats ».

2. Les Parlements et la mondialisation: un nouveau champ d'action pour la diplomatie parlementaire

La Chambre des représentants a consacré une réflexion approfondie à la mondialisation et au rôle des parlements en la matière².

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les institutions internationales se sont multipliées afin de promouvoir la paix et le développement économique dans le monde, de rencontrer les impératifs liés à l'extension du commerce international ou d'organiser les marchés financiers. Ces instances multilatérales adoptent des règles et établissent des dispositifs qui, par la suite, s'imposent aux gouvernements et aux populations ou sont incorporés dans les législations nationales.

Aujourd'hui, quel que soit le domaine pris en considération, qu'il s'agisse du domaine économique, monétaire ou financier, social ou culturel, scientifique, technique ou environnemental, politique ou militaire, il est impossible de répondre à la diversité et à la complexité des situations et des enjeux internationaux et

¹ (...) in le quotidien "Le Monde" 30 septembre 2000

² Voir les travaux du groupe de travail parlementaire « Mondialisation », doc. Chambre 50 2330/1 à 3.

nationaux, sans le concours des instances internationales, intergouvernementales et globales, sans l'élaboration de traités internationaux, sans la constitution d'alliances interétatiques et la signature de conventions multilatérales, sans une extension du droit international et du nombre de forums mondiaux de discussion et de négociation.

La dimension internationale des problèmes et des politiques n'échappe plus à personne. Il n'est plus possible de vivre, sur le plan local ou national, sans subir les répercussions de ce qui se passe sur le plan mondial.

Il est de la responsabilité des parlements nationaux de promouvoir la régulation démocratique de la mondialisation. S'il appartient à chaque parlement national de contrôler les représentants de son gouvernement siégeant au sein des institutions internationales, le contrôle démocratique au niveau national ne suffit pas. Seule une approche parlementaire globale est en mesure de combler le fossé existant dans le cadre des relations internationales. Il faut une dimension parlementaire à la coopération multilatérale.

La Chambre des représentants de Belgique a mis en place une Commission spéciale³ « Mondialisation » afin de renforcer le contrôle parlementaire des organisations internationales.

3. Les relations internationales des Parlements et des parlementaires et la participation à des organisations mondiales et régionales

De manière générale, la plupart des pays sont représentés dans les organisations internationales par leurs gouvernements. Or, les Parlements détenteurs de la souveraineté populaire ont un rôle particulier et légitime à jouer qui ne devrait nullement se limiter à ratifier les conventions ou à accorder des contributions financières aux organisations internationales.

Le parlementaire national est encore trop souvent contraint à approuver, dans des délais fort courts, des conventions internationales au sujet desquelles il n'a pu faire entendre son opinion en temps opportun et sans qu'aucun débat de fond n'ait lieu. Il convient de resserrer les liens assez lâches entre l'exécutif et le législatif en matière internationale en stimulant la coopération en la matière et en donnant la possibilité aux parlementaires de discuter des options et des implications d'une convention ou d'un traité, voire de la participation même à une organisation internationale.

³ Elle a notamment consacré des travaux approfondis à la taxe TOBIN, à la gouvernance mondiale, à la problématique institutionnelle de l'OMC, à la problématique de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) et à celle de l'ADPIC (Aspects des Droits de Propriété intellectuelle qui touchent au Commerce) dans le cadre de l'OMC, aux ODM (Objectifs du Millénaire pour le Développement), aux paradis fiscaux, à l'accès à l'eau pour chacun, ainsi qu'aux institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI).

Cette commission invite des représentants de la société civile (ONG, partenaires sociaux, personnalités du monde académique) soit en qualité d'experts, soit en tant que participants autorisés à intervenir dans les débats. A la suite des travaux de la commission mondialisation, le Parlement belge a adopté un projet de loi instaurant une taxe sur les opérations de change de devises, de billets de banque et de monnaies, dont l'objectif premier est de dégager les ressources financières innovantes afin de financer le développement. Cette commission a également mené de nombreuses actions de sensibilisation aux ODM pour les parlementaires belges.

Les membres de la Chambre font partie des assemblées parlementaires de l'UEO, du Conseil de l'Europe, du Benelux, de l'OSCE, de l'OTAN et de l'APEM. La Belgique est également membre de l'Union européenne et la Chambre des représentants participe donc à la prise de décision supra-nationale en la matière.

Force est de constater que la tendance actuelle va dans le sens de la création de nouvelles institutions interparlementaires au sein desquelles la diplomatie parlementaire trouve à s'exercer. Ainsi la Conférence interparlementaire sur l'OMC s'est dotée d'un règlement précis, institutionnalisant cette Conférence qui se réunit d'office à l'occasion de chaque conférence ministérielle de l'OMC. Le Forum parlementaire euro-méditerranéen s'est transformé en Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne en mars 2004.

Le réseau parlementaire de la Banque Mondiale se réunit régulièrement, dispose d'un Bureau et structure de plus en plus ses activités. L'OCDE et l'UNESCO sollicitent également la présence de parlementaires à certaines occasions. Cette tendance croissante à créer de nouveaux organes interparlementaires s'explique sans doute, en partie, par la progression de la « diplomatie parlementaire » qui est devenue un outil important dans le développement des relations entre Etats. Cet outil trouve aussi sa traduction, sur le plan multilatéral, dans les activités des assemblées interparlementaires.

De nombreux parlements se tiennent encore en retrait quant à leur mission de contrôle de l'action de certaines institutions internationales et du rôle qu'y joue leur gouvernement (comme la Banque Mondiale, le FMI ou l'OMC, par exemple).

4. Les différentes formes de diplomatie parlementaire

Sans prétendre à l'exhaustivité, les différentes formes de diplomatie parlementaire suivantes⁴ – au sens large du terme - rencontrent, me semble-t-il, la plupart des activités exercées par les parlementaires diplomates que ce soit dans un cadre bilatéral ou multilatéral:

- La diplomatie exploratoire et de bons offices, à savoir l'intervention de parlementaires dans une situation de tensions diplomatiques ou de crise;
- la diplomatie d'influence, à savoir les pressions exercées pour faire adopter une convention ou un traité
- la diplomatie de formation, c'est-à-dire l'organisation de cours et de séminaires sur le parlementarisme ou le fonctionnement d'un parlement au bénéfice des démocraties émergentes;
- la diplomatie d'échange, à savoir l'organisation de visites officielles à l'étranger ou la réception de personnalités ou de délégations étrangères ;
- la diplomatie de représentation, à savoir le travail avec les autres assemblées interparlementaires et l'envoi de délégations à leurs travaux ou l'action par l'entremise des groupes d'amitié ou des jumelages;
- la diplomatie d'observation des élections.
- la diplomatie mixte c'est-à-dire l'exercice par un parlementaire d'une mission spécifique qui lui est confiée par le gouvernement.

⁴ Cette typologie s'inspire, en grande partie, de l'intervention de M. Bernard Patry (vice-président de l'assemblée parlementaire de la Francophonie) lors du Colloque sur la diplomatie parlementaire organisé le 29 avril 2002 à Ottawa au Parlement canadien.

4.1. *La diplomatie exploratoire et de bons offices, à savoir l'intervention de parlementaires dans une situation de tensions diplomatiques ou de crise*

En novembre 1990, une délégation parlementaire belge s'est rendue en Irak afin d'obtenir la libération de vingt-quatre ressortissants belges. Comme l'a souligné la délégation belge à son retour en Belgique, le succès d'une telle mission est, en grande partie, dû au fait que les parlementaires ne sont pas enfermés dans le carcan des obligations internationales comme pourrait l'être un gouvernement.

J'ai moi-même conduit aux Etats-Unis, début février 2003, une délégation de parlementaires belges, afin d'améliorer l'image que ce pays avait de la Belgique. A cette occasion, notre délégation s'est entretenue avec les Présidents du Congrès américain, de hauts responsables des Ministères des Affaires étrangères et de la Défense ainsi qu'avec des responsables de la Chambre de Commerce américaine, qui chapeaute quelques trois millions d'entreprises. Nous avons ainsi réussi à endiguer l'effet boule de neige provoqué par les critiques américaines envers la Belgique, suscitées par une série d'événements tels que les déclarations selon lesquelles le Premier ministre israélien Sharon aurait pu être poursuivi en Belgique, jusqu'à l'attitude belge relative à la question de l'Irak, au sein de l'OTAN. Les Américains ont apprécié cette démarche et ont ainsi pu constater que nous n'étions pas inféodés à d'autres pays.

Nous avons également pris l'initiative, ma collègue présidente du Sénat belge et moi-même, d'organiser au Parlement belge à Bruxelles la première Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires du Burundi, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda et de la Belgique sur la Région des Grands Lacs en mai 2005. L'objectif est de promouvoir l'indispensable dialogue politique entre les parlements de ces pays, de faire baisser les tensions entre les pays de la région des Grands Lacs et de resserrer les liens entre les assemblées parlementaires de la région.

A l'issue de cette première Conférence, nous avons adopté un texte qui constitue le signe tangible de notre volonté commune de poser une série de jalons, dans le respect de l'autonomie de chacune de nos assemblées, afin de promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Nous en appelons notamment à la redynamisation de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et au renforcement du rôle des parlements dans ce processus, en vue d'en faire pour la sous-région un instrument de stabilité ainsi que de reconstruction et de développement économique et social.

4.2. *La diplomatie d'influence, à savoir les pressions exercées pour faire adopter une convention ou un traité*

Moyen d'influence apprécié et dont l'utilisation a considérablement augmenté ces dernières années, les résolutions constituent une technique par laquelle une assemblée parlementaire, qu'elle soit nationale ou internationale, peut incliner le ou les gouvernements à adopter une certaine attitude à l'égard d'un problème donné.

Les droits de l'homme, les conflits armés, la coopération au développement, la problématique de la sécurité et du désarmement, les affaires européennes figurent parmi les thèmes majeurs faisant l'objet de résolutions.

La Chambre a, via les résolutions, une possibilité supplémentaire de faire entendre sa voix après que ses commissions se soient penchées sur une question particulière.

En outre, le gouvernement belge est tenu d'informer la Chambre, deux fois par an, du suivi accordé aux résolutions qu'elle a adoptées.

4.3. *La diplomatie de formation, c'est-à-dire l'organisation de cours et de séminaires sur le parlementarisme ou le fonctionnement d'un parlement au bénéfice des démocraties émergentes*

La Chambre des représentants de Belgique présente un intérêt tout particulier pour de nombreux parlements du fait qu'il s'agit d'une assemblée multilingue où l'égalité de traitement des communautés linguistiques est érigée en principe.

Notre assemblée s'inscrit dans de nombreuses initiatives soit seule, soit en collaboration avec d'autres assemblées, soit encore en concertation et/ou en collaboration en tout ou en partie avec des institutions nationales et internationales.

Elle a soutenu la mise en place de l'Assemblée du Kosovo et apporté une aide structurelle à des parlements africains.

En Afrique, par exemple, de nombreuses assemblées parlementaires sont à la recherche d'un soutien dans le cadre de la mise en place d'institutions démocratiques. Ainsi, des parlementaires belges participent régulièrement aux missions organisées par l'AWPEPA (Association des parlementaires européens pour l'Afrique).

La Chambre des représentants de Belgique a été fort active, dans le cadre d'un consortium avec le Bundestag allemand et l'Assemblée nationale française, au Kosovo où elle a participé de septembre 2003 à mars 2005 à un programme global d'aide à l'Assemblée du Kosovo. Le bilan de ce programme, tel qu'il ressort du rapport d'activité final, est positif et a contribué à renforcer le know-how et l'expérience de l'Assemblée dans le domaine de son fonctionnement et de ses procédures (travaux en séance plénière, en commission, élaboration d'un règlement, formation du personnel administratif de l'Assemblée, rénovation du réseau informatique) ou dans les relations de l'Assemblée avec l'exécutif et la société civile.

4.4. *La diplomatie d'échange, à savoir l'organisation de visites officielles à l'étranger ou la réception de personnalités ou de délégations étrangères*

En tant que Président de la Chambre, je dois également m'acquitter de fonctions diplomatiques. Je suis appelé à recevoir de nombreuses personnalités politiques étrangères, depuis des chefs d'Etat et de gouvernement jusqu'à des collègues présidents ou des membres de délégations parlementaires étrangères. Malgré leur côté protocolaire, ces entretiens sont bien souvent l'occasion de nouer des contacts durables ou de raffermir les liens entre les deux pays. Cette fonction diplomatique a considérablement gagné en importance depuis 25 ans.

Je dirige régulièrement des délégations parlementaires qui visitent leur homologues d'autres pays et établissent des relations avec des parlementaires à l'étranger. Les délégations que je conduis lors de visites officielles à l'étranger sont composées de membres de tous les groupes politiques représentés à la Chambre. Nous rencontrons tant les membres de la majorité que ceux de l'opposition. Contrairement aux rencontres bilatérales entre représentants du gouvernement, où ce sont deux majorités qui se rencontrent.

Ces missions sont souvent reçues au niveau du gouvernement. Ces rencontres débouchent non seulement sur une meilleure connaissance du pays visité et de ses rouages institutionnels mais aussi sur un affermissement des liens entre parlements, la création ou la réactivation des groupes d'amitié, la conclusion d'un protocole de coopération ou encore sur l'obtention d'informations utiles pour le gouvernement ou le secteur économique.

Dans certains Etats, des parlementaires sont invités à accompagner des missions effectuées à l'étranger par les ministres des Affaires étrangères, du Commerce extérieur ou de la Défense nationale. Il en est ainsi en Belgique où les membres de la Chambre des représentants sont régulièrement invités à accompagner de telles missions gouvernementales.

4.5. *La diplomatie de représentation, à savoir le travail avec les autres assemblées interparlementaires et l'envoi de délégations à leurs travaux ou l'action par l'entremise des groupes d'amitié ou des jumelages;*

Les membres d'assemblées parlementaires internationales peuvent être appelés à jouer un rôle « diplomatique », soit de façon individuelle, par exemple en tant que rapporteurs pour une commission, soit en groupe en tant que membres d'une commission spécialisée. Ils peuvent, par exemple, se rendre dans un Etat membre afin d'étudier un problème politique donné, comme la violation des droits de l'homme, le respect des minorités, etc. Je prendrai en guise d'exemple récent la désignation de ma collègue Anne-Marie Lizin, Présidente du Sénat belge, comme Représentant spécial de l'assemblée parlementaire de l'OSCE sur Guantanamo en février 2005 pour qu'elle suive ce dossier et fasse rapport à l'Assemblée parlementaire sur la situation des détenus à la base de Guantanamo.

Elle a visité le camp de détention américain de Guantanamo, à Guantanamo Bay (Cuba) le vendredi 3 mars 2006. Mme Lizin, qui est également présidente belge de la délégation belge à l'AP OSCE et rapporteur de la Commission des Droits de l'Homme de cette assemblée, est la première personnalité politique européenne invitée officiellement à Guantanamo.

Cette mission a pour but d'établir un rapport détaillé qui comprendra une analyse des informations reçues lors des réunions et des constatations faites sur place. Ce rapport formulera aussi des recommandations aux Etats-Unis et à la communauté internationale. Le rapport sera rendu public en temps utile.

4.6. *La diplomatie d'observation des élections.*

Il est indéniable que les parlementaires disposent d'une réelle expérience, non seulement du processus électoral mais également du rôle et du fonctionnement d'un parlement dans un état démocratique. Comme l'a fait observer Jean-Pierre Kingsley, Directeur général des élections du Canada : « les parlementaires constituent, dans les missions d'observation et d'assistance, de véritables ambassadeurs de nos institutions démocratiques. A ce titre, ils sont des témoins privilégiés pouvant transmettre à leurs interlocuteurs des pays faisant l'objet de la mission, une compréhension vécue du fonctionnement des institutions électorales démocratiques ».

A l'instar de nombreux parlements, le parlement belge envoie régulièrement des parlementaires afin d'observer les élections dans de nombreux pays du monde. Depuis 2005, la Chambre des représentants de Belgique a participé à des missions d'observation des élections au Kirghizstan, en Moldavie, en Albanie, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en Palestine, au Costa Rica, en Biélorussie, en Ukraine et en RDC.

Deux ou trois parlementaires tant de la majorité que de l'opposition participent généralement à ces missions multilatérales qui font l'objet d'une préparation minutieuse. Ainsi, afin de préparer au mieux la prochaine mission d'observation des élections à laquelle participeront des membres de la Chambre, en RDC (République démocratique du Congo), j'ai reçu à la Chambre, le 29 mars 2006, avec les présidents des groupes politiques, l'abbé Mukolongu Malu Malu Appolinaire, Président de la Commission électorale indépendante de la RDC.

Dans ce cadre, il me paraît important de souligner l'adoption par l'AP OSCE de l'excellent amendement⁵ déposé par un des membres de la délégation belge à l'AP OSCE dans le cadre de la résolution sur l'amélioration de la mise en œuvre des normes et engagements électoraux de l'OSCE et de l'efficacité de ses activités en matière de surveillance électorale. Cette résolution fait partie de la déclaration de Washington adoptée par l'AP OSCE lors de sa 14^{ème} session annuelle en juillet 2005.

4.7. *la diplomatie mixte c'est-à-dire l'exercice par un parlementaire d'une mission spécifique qui lui est confiée par le gouvernement*

M. Pierre Chevalier, membre du Sénat de Belgique, a été désigné par le gouvernement comme représentant spécial du Ministre des Affaires étrangères pour la présidence belge de l'OSCE en 2006. M. François-Xavier de Donnea, Ministre d'Etat, Président de la Commission des Finances de la Chambre des représentants, a été chargé par le Ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht, dans le cadre de la présidence belge de l'OSCE, d'élaborer un rapport sur les mécanismes d'observation des élections tels qu'ils sont mis en œuvre en pratique au sein de

⁵ « Recommande que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, dans le cadre des missions d'observation des élections organisées en collaboration avec le BIDDH, prévoit dès la phase préélectorale, des missions de courte durée permettant aux parlementaires d'avoir une image fidèle de l'évolution de la campagne électorale et de prendre à temps la mesure de dérapages éventuels. Il est ainsi possible à de petites délégations parlementaires d'accroître la pression sur les instances contrôlées ».

l'OSCE, notamment par l'OSCE/ODIHR, les assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, le Parlement européen et les institutions de la Communauté des Etats indépendants. Ce rapport devra permettre au président en exercice de l'OSCE de faire des recommandations en la matière lors de la réunion ministérielle de l'OSCE en décembre 2006.

5. Conclusions

Si la diplomatie parlementaire présente de nombreux atouts, il n'en reste pas moins que le parlementaire est parfois confronté à une série d'obstacles ou d'écueils dans l'exercice de celle-ci.

5.1. Atouts

L'expérience acquise au sein des assemblées parlementaires internationales se révèle souvent précieuse lorsque les parlementaires ont à traiter des dossiers au sein de leur parlement national.

La diplomatie parlementaire concourt sans doute déjà bien plus qu'on ne le croit à la maturité politique d'une partie non négligeable de la population en faisant comprendre aux citoyens les grands enjeux de politique internationale.

Former et consolider les parlements, soutenir les institutions représentatives des démocraties émergentes, c'est également contribuer à l'enracinement de la démocratie et de l'état de droit.

Comme l'a fait observer l'ancien ministre des affaires étrangères de la République française, M. Hubert Védrine⁶ : "les parlementaires devront toujours conserver leur liberté d'appréciation (leurs rapports n'ont pas pour objet de relayer le point de vue ponctuel du ministre des affaires étrangères de leur pays), leur distance, leur capacité d'évaluation et de suggestion. Certes, un parlementaire qui fait un voyage de contact réalise un travail proche de celui d'un diplomate chargé d'une mission particulière. Mais ce sont son expression et ses suggestions qui seront différentes. Ainsi, à mon avis, les parlementaires n'ont pas intérêt à trop se fondre dans le moule diplomatique et à devenir des envoyés diplomatiques parmi d'autres. Ils ont une vraie spécificité qu'ils doivent conserver. En sens inverse, les diplomates auraient eu grand tort de se sentir encore propriétaires des relations, des contacts, des échanges et des informations. C'est un temps révolu ».

Le contrôle interparlementaire transnational des organisations internationales est un facteur déterminant dans la légitimation des décisions et du fonctionnement de ces organisations auprès de l'opinion publique internationale tant au sein des pays développés que des pays en développement.

Même si les assemblées ne peuvent s'assurer que les gouvernements adopteront leurs recommandations, les positions qu'elles prennent constituent, sur la scène internationale, un élément important que les gouvernements ne peuvent négliger.

⁶ Intervention lors du Colloque consacré à la diplomatie parlementaire organisé par le Parlement français le 23 mai 2001.

5.2. *Ecueils*

Les parlementaires qui ont à cœur de s'investir dans le domaine de la diplomatie parlementaire sont bien souvent confrontés à la question épineuse de leur réélection.

Le temps utilisé dans le cadre de la diplomatie parlementaire n'est plus disponible pour d'autres activités. Être régulièrement présent dans sa circonscription afin de garder le contact avec ses électeurs, constitue un impératif qu'il est parfois difficile de concilier avec une activité soutenue sur le plan international.

En outre, l'absence plus ou moins prolongée du parlementaire entraîne sa non-participation aux travaux parlementaires nationaux, ce que les électeurs n'apprécient pas particulièrement. En effet, les citoyens-électeurs sont davantage concernés par les questions nationales et locales que par les questions internationales.

Les résultats des activités exercées à l'étranger par les parlementaires diplomates ne sont pas toujours aussi tangibles que ceux engrangés par les actions qu'ils mènent au niveau national ou local.

Dans certains cas, le bât blesse également au niveau du suivi par certaines assemblées interparlementaires des déclarations ou autres textes finaux qu'elles adoptent et qui sont adressés à l'organisation intergouvernementale correspondante. Le suivi parlementaire national devant permettre à chaque parlement national de mieux contrôler l'action de son gouvernement au sein de l'organisation intergouvernementale correspondante, est également un point faible au sein de plusieurs parlements nationaux.

Il faut veiller à une meilleure articulation entre les travaux des assemblées interparlementaires et ceux des parlements nationaux. Les documents produits par ces assemblées ne peuvent pas demeurer en « circuit fermé ». Il est fondamental que les rapports et les conclusions adoptées par les assemblées interparlementaires, qui sont soumises à l'appréciation des parlements nationaux, sur l'initiative des membres des délégations respectives, fassent l'objet d'un examen par les commissions compétentes des parlements nationaux.

Certains collègues s'interrogent également sur la nécessité de rationaliser la coopération interparlementaire. Ainsi, l'on a pu constater, au cours de la dernière décennie, une augmentation considérable de la coopération interparlementaire et la création de nouvelles enceintes interparlementaires, dans la région méditerranéenne par exemple⁷.

Un problème additionnel est l'information suffisante du parlementaire qui doit lui permettre de remplir au mieux certaines missions qu'il effectue dans le cadre de la diplomatie parlementaire ou encore la composition politique de la délégation (rôle de l'opposition).

⁷ L'APEM (Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne), les Conférences des Présidents des parlements de la Méditerranée, le Forum euro-méditerranéen des femmes parlementaires Les Assemblées parlementaires de l'UEO, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE consacrent également une partie de leurs travaux à la région méditerranéenne et ont lancé, à des degrés divers, plusieurs initiatives en la matière.

Ainsi, dans le cadre de l'AP OSCE, le forum parlementaire sur la Méditerranée a pour objectif de développer des liens plus étroits avec les partenaires méditerranéens pour la coopération (il s'agit des 6 pays suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie).

Le processus CSCM (coopération et sécurité en Méditerranée) a pris fin par la création d'une nouvelle assemblée parlementaire de la Méditerranée qui ne s'est pas encore réunie.

Thème 2 - Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Allocution de Mme Anna PSAROUDA-BENAKI, Présidente de la Chambre des Députés hellénique

Monsieur le Président, chers collègues,

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté la proposition de M. Van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire, d'évoquer avec vous aujourd'hui une question d'actualité extrêmement importante : « Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste ». Pour nous, Présidents d'assemblées parlementaires, cette question passionnante est aussi un défi à relever ; à l'ère de la mondialisation, notre mission parlementaire nous met souvent face à ses dimensions spécifiques tant sur le plan national qu'au niveau des relations internationales.

Aujourd'hui, la coexistence d'une multitude d'idéologies, de religions et de spécificités culturelles au sein d'une même société est la caractéristique essentielle de la démocratie pluraliste ; c'est aussi la conséquence naturelle des bouleversements historiques et politiques qu'a connus le 20^e siècle. Il est évident que la stabilisation souhaitée de l'Europe, comme un espace de liberté et de sécurité, suppose l'intégration progressive de tous les aspects de ce pluralisme dans la structure politique et sociale des Etats. Les parlements, en tant que principale expression de la volonté populaire, jouent un rôle crucial dans ce processus d'intégration, à deux égards : il leur appartient au premier chef d'initier le dialogue politique et de contribuer à la résolution des problèmes que pose cette coexistence et, surtout, d'adopter le cadre juridique requis pour protéger et promouvoir la démocratie pluraliste.

Les parlements ont sans nul doute à leur disposition une panoplie de moyens pour conférer à la démocratie pluraliste une dimension parlementaire qui reflète la diversité de la société moderne. Permettez-moi maintenant d'appuyer ma réflexion sur deux exemples, deux domaines qui, typiquement, présentent un intérêt « pluraliste » : le premier est l'intégration politique des groupes religieux, raciaux ou culturels qui résultent pour la plupart de l'immigration ; le deuxième est la réalisation d'un équilibre entre des visions opposées sur la protection de l'environnement. La question qui se pose est de savoir comment les parlements peuvent contribuer à la gestion de ces questions à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

L'accroissement des flux migratoires en Europe s'est traduit par des changements démographiques qui, à leur tour, ont généré le besoin de nouvelles dispositions législatives pour garantir, d'une part une meilleure intégration économique et sociale des migrants et, d'autre part, l'adoption de mesures destinées à combattre l'immigration clandestine. L'Union européenne et les Etats membres, qui attachent une importance toute particulière à la question de la migration, aspirent à une politique commune qui garantirait le respect de la diversité, la protection des droits humains des migrants, de même que leur intégration dans les sociétés nationales. En plus de leurs obligations législatives et de contrôle, les parlements peuvent et pourraient participer activement au débat politique qui se déroule en Europe sur

cette question majeure qu'est la migration, en vue d'ajuster les différentes dispositions aux situations locales. En d'autres termes, les parlements devraient examiner ces questions et en débattre largement au niveau national.

A cet égard, il me semble utile de mentionner la récente création, au sein du Parlement hellénique, d'une commission spéciale inter-partis à qui a été confié le suivi des politiques de migration aux niveaux national et européen. Dans le cadre de ses activités, cette commission peut inviter des experts non parlementaires à des auditions, examiner des propositions législatives et émettre des avis pertinents.

Une autre question importante se pose aux parlements : comment organiser la participation aux procédures parlementaires des groupes ethniques, religieux ou culturels qui vivent dans un Etat, dès lors que leurs membres acquièrent le statut de citoyen du pays concerné ? Les partis politiques sont un moteur fondamental du fonctionnement de la démocratie et des parlements en particulier. Ces formations idéologiques et politiques sont une composante essentielle de l'organisation constitutionnelle d'un Etat. Partant, la diversité de la société doit s'exprimer par le biais des partis politiques qui constituent les parlements. A cet égard, pour l'essentiel, deux solutions sont proposées : la création de partis distincts représentatifs de l'identité religieuse, raciale ou culturelle de leurs membres, ou l'inclusion, dans les formations plus larges préexistantes, de représentants de ces minorités religieuses ou culturelles.

A mon avis, les démocraties pluralistes fonctionnent plus efficacement lorsque les minorités religieuses, nationales ou culturelles qui vivent dans la même société peuvent s'exprimer par l'intermédiaire des partis en place – parce qu'ils sont dotés d'une claire identité idéologique et politique. De cette façon, les partis peuvent effectivement se faire les porte-parole de tous les membres de la société ; les différences individuelles, quant à elles, se manifestent dans le débat politique entre les partis au sein des parlements nationaux.

Une condition évidente au bon fonctionnement de ce système réside dans l'organisation interne des partis, qui doit être démocratique pour pouvoir refléter les différences religieuses, raciales ou autres. De cette façon, la démocratie pluraliste peut être l'expression de la société dans son ensemble et de toute sa diversité, qu'incarnent les individus qui la composent.

Le deuxième exemple fait référence aux multiples tendances et idéologies qui se sont développées autour de la question de la protection environnementale. D'une manière générale, les exigences liées à la croissance économique sont en conflit avec la nécessité de préserver la qualité de la vie. Dans ces conditions, on a recours à un terme magique, le « développement durable », qui nécessite d'ailleurs quelques précisions. Avec le traité de Kyoto, une nouvelle page a été tournée dans ce domaine particulier. Le contrôle et l'évaluation des conditions de l'environnement naturel et urbain, sa protection eu égard aux répercussions des activités humaines et des catastrophes naturelles, la promotion des politiques de développement durable et des sources d'énergie renouvelables ne sont que quelques-unes des préoccupations environnementales parmi tant d'autres. La protection de l'environnement, couplée au développement économique, est une question planétaire cruciale qui requiert une action concertée de la part des gouvernements, des pouvoirs locaux et de la société civile. Le Parlement hellénique a ainsi récemment créé une commission parlementaire pour l'environnement ; cette

commission évalue régulièrement les lois et les stratégies en matière de protection environnementale, invite à des auditions les organes parlementaires et non parlementaires concernés, travaille en étroite coopération avec les institutions et les organisations nationales et européennes et produit un rapport à l'attention du parlement, du gouvernement et d'autres instances intéressées.

Au-delà de ces deux exemples indicatifs, d'autres problèmes cruciaux se posent aux sociétés pluralistes modernes et exigent des parlements une action, qu'elle soit menée de façon autonome ou dans le contexte de la coopération internationale. A ce titre, il est utile de mentionner la première Conférence de femmes parlementaires sur les droits de l'enfance et de la jeunesse, qui a eu lieu en 2004.

La façon dont les parlements peuvent promouvoir la démocratie à l'extérieur du pays est une question indissociable de la recherche de formes de coopération plus efficaces entre eux. Plusieurs options se présentent :

Tout d'abord, je serais pour que l'on institutionnalise le processus de discussion et d'examen, au sein des commissions permanentes des parlements nationaux, concernant les décisions et les recommandations adoptées par les assemblées parlementaires des institutions européennes – parmi lesquelles le Conseil de l'Europe occupe une position de premier plan. Les conclusions de ces discussions viendraient enrichir le débat politique aux niveaux national et européen. Une autre forme de coopération pourrait être basée sur une communication permanente et systématique entre les commissions permanentes compétentes dans les parlements nationaux et les assemblées parlementaires, sur des sujets de préoccupation communs comme la migration, l'égalité entre les sexes et l'environnement .

Le contrôle des gouvernements qu'exercent les parlements est l'une de leurs missions « traditionnelles » les plus importantes. Ainsi, tous les moyens de contrôle parlementaires disponibles, comme les questions, les pétitions et les interpellations, peuvent être mis en œuvre pour contrôler les gouvernements eu égard aux initiatives ou aux activités entreprises par les organisations internationales auxquelles participent des représentants gouvernementaux.

Enfin, tous les parlements utilisent la procédure des débats politiques en plénière – même si le terme qui la désigne varie selon les pays. Ces débats sur les recommandations, les rapports et les résolutions des organisations internationales et des assemblées parlementaires contribuent sans nul doute à un dialogue constructif et à une réflexion élargie au niveau supranational.

Les parlements des pays européens représentent le peuple ; ils sont attachés aux mêmes principes et valeurs qui sont le fondement du patrimoine culturel, religieux et humanitaire de l'Europe – un patrimoine que nous partageons, nous Européens, et à la richesse duquel nous contribuons. Partant, les parlements, en gardiens de la démocratie, devraient œuvrer en faveur de la promotion de la démocratie pluraliste, d'une coopération renforcée, et de l'échange d'informations, de savoir-faire et de bonnes pratiques sur les questions institutionnelles ou parlementaires, et sur tout autre sujet qui demande à être réglementé par le législateur.

Le rôle des parlements, élargi, couvre donc pratiquement tous les domaines de l'activité humaine. Autrement dit, la protection des droits des individus de même que la confrontation avec les enjeux liés à la société européenne – comme la gestion des questions de migration, la pollution de l'environnement, la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains – ne sont plus du seul ressort des gouvernements ; ce sont au contraire autant de domaines dans lesquels les parlements jouent un rôle concret.

La coexistence de différentes idéologies, religions et cultures au sein de la société européenne a conduit notre continent à adopter une philosophie politique d'intégration et de complémentarité. Le rôle des parlements nationaux et des assemblées parlementaires devient plus important tandis qu'ils se font le relais de la volonté populaire et doivent servir de médiateurs entre les besoins locaux et nationaux d'une part, et les exigences supranationales et internationales d'autre part. C'est de cette façon, à mon avis qu'il sera possible de mettre en place un système plus efficace de coopération permanente sur les questions d'intérêt commun qui se font jour au fur et à mesure que l'Europe avance – et qui sont autant de sujets de préoccupation.

Thème 2 - Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Allocution de Mme Nino Burjanadze, Présidente du Parlement de Géorgie

Tout d'abord, je souhaiterais exprimer toute ma gratitude au Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Van der Linden, pour son dévouement sans faille en faveur de nos intérêts communs et de l'organisation de cette session. J'aimerais également saisir cette occasion pour transmettre mes sincères remerciements à M. Toomas Varek, Président du *Riigikogu*, pour sa chaleureuse hospitalité.

En tant que forum unique en son genre des parlementaires dans le monde, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a une mission spéciale : celle de déterminer quels sont les défis auxquels sont confrontés les parlements aujourd'hui ; elle nous donne la possibilité d'œuvrer ensemble afin de progresser dans notre rôle qui est d'établir et de développer les valeurs démocratiques, absolument essentielles pour la paix et la stabilité dans le monde.

J'aimerais maintenant partager certains des défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui et parler du rôle que les parlements peuvent jouer pour les surmonter. D'un point de vue historique, les parlements ont toujours été le symbole et l'agent du « demos » ; ils constituent la base du pouvoir politique légitime et de la législation et sont responsables devant le « peuple » des lois et des règlements qu'ils adoptent.

Dans l'environnement international d'aujourd'hui, il y a à la fois des pays qui ont des traditions démocratiques anciennes et nouvelles. Il serait bénéfique pour nous tous que nous mélangions ces expériences. Nous devons construire des ponts pour partager notre savoir-faire et instaurer une compréhension globale plus générale des défis qui menacent d'entraver l'évolution démocratique dans des régions qui ont autrefois souffert, ont été opprimées et n'ont pas pu exercer leur droit à l'autonomie. Ces ponts entre tous les types de démocraties existantes peuvent être créés si les parlements jouent leur rôle en harmonisant les législations et en consolidant les efforts à la fois au niveau national et international.

Tout le monde sait que le contrôle effectif, la responsabilité et la transparence sont des éléments essentiels de la démocratie. Leur importance ne peut pas être surestimée ; ce sont en effet les éléments qui permettent à la démocratie de fonctionner. L'absence d'un seul de ces éléments clés a des effets négatifs non seulement sur l'image des parlementaires tant au niveau national qu'international, mais encore sur la capacité des parlements à fonctionner en tant qu'institutions démocratiques.

Nous sommes tous conscients de l'importance de ces caractéristiques fondamentales de la démocratie que sont entre autres l'Etat de droit, la sensibilisation de l'opinion publique ou l'équilibre des pouvoirs démocratique. En faisant progresser le rôle des parlements, nous créons les bases solides pour répondre aux nouvelles réalités dans les environnements politiques nationaux et internationaux d'aujourd'hui.

En leur qualité d'institutions démocratiques clés et de législateurs, les parlements sont responsables de la mise en place de systèmes juridiques effectifs et équitables, systèmes qui doivent servir de guide au développement général pour l'avenir et être capables de concrétiser les objectifs des démocraties. Cela dit, les parlements devraient prendre des initiatives décisives pour renforcer davantage les structures démocratiques à la fois au niveau national et international.

L'illustration la plus frappante du Parlement géorgien agissant en tant que lien démocratique essentiel entre la société civile et les organes du pouvoir a été notre Révolution des roses. C'est le Parlement géorgien qui a trouvé suffisamment de force en son sein, entre ses membres, pour unir la société géorgienne tout entière afin d'œuvrer ensemble pour sauvegarder et institutionnaliser la représentation démocratique.

Cependant, il arrive très souvent que les pays en transition – appelés « nouvelles démocraties » –, où les traditions de la démocratie sont relativement nouvelles, n'aient pas assez d'expérience pour exercer les fonctions de contrôle parlementaire dans leur intégralité. Nombre d'entre vous dans cette salle sont conscients du fait que le gouvernement a remporté une majorité constitutionnelle au Parlement comme conséquence de la révolution. Nous savons que maintenant, avec une opposition limitée, nous devons être plus participatifs et endosser davantage de responsabilité que ne le fait d'ordinaire un parti au pouvoir. Il n'est parfois pas très clair, même pour la société civile, qu'une majorité parlementaire puisse critiquer sa propre équipe gouvernementale qui représente le même parti politique. Les responsables politiques ont aussi besoin d'un certain apprentissage personnel pour aller au-delà de la complaisance et réaliser qu'il est nécessaire de rester critique, même s'ils ont un budget public cinq fois plus important qu'il y a deux ans. Je suis d'avis que c'est un défi non seulement pour la Géorgie, mais aussi pour toutes les autres nouvelles démocraties, si l'on veut faire des progrès concrets dans la construction de la démocratie.

Aujourd'hui, le développement démocratique en Géorgie est étroitement associé à ses dirigeants. Il est essentiel de créer des institutions démocratiques solides et viables qui ne dépendront pas de personnalités. Selon moi, construire une démocratie ne se fait pas en une seule fois, mais c'est plutôt un processus permanent. Les parlements peuvent et devraient jouer un rôle crucial afin de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire à travers la rédaction et la mise en œuvre de lois appropriées.

Afin de garantir les principes démocratiques au niveau national, les parlements devraient servir de liens entre la société civile et les organes du pouvoir. Il faut trouver de nouvelles façons d'impliquer la société civile et les ONG dans le processus d'élaboration des lois. Cela est important car les discussions publiques indiquent aux parlements les sujets qui sont importants pour la société civile et les ONG fournissent aux parlements des points de vue et approches différents sur les grandes questions d'actualité. La mise en place d'évaluations régulières des besoins d'intérêt public et de groupes de discussions devrait relever de la responsabilité des services de recherche parlementaire.

Nous saluons la tendance croissante qui vise à faire participer la société civile internationale, à travers la coopération avec des organisations non gouvernementales, à l'élaboration de réponses aux principaux défis de notre temps. L'organisation de forums non gouvernementaux parallèlement aux conférences internationales est un bon exemple de cette prise de conscience par la communauté internationale de la nécessité d'une collaboration avec ces organisations, qui sont plus proches de la population et ont une expérience et une pratique sur le terrain bien plus grandes que celles des représentants des gouvernements.

Ces deux dernières années, se fondant sur l'expérience internationale et sur les recommandations de nos amis, nous avons instauré de bons exemples de liens entre la société civile géorgienne et les organes du pouvoir en Géorgie. Le Parlement de Géorgie a créé un Conseil consultatif des ONG, qui apporte une aide précieuse pour une meilleure compréhension de l'attitude du public vis-à-vis de certaines questions. Un autre exemple est la création d'un « Conseil des affaires du Président du Parlement ». Ce conseil aide à créer des relations plus solides entre les législateurs et les milieux des affaires. Il constitue une excellente possibilité d'améliorer la compréhension des défis économiques actuels dans le pays, d'autoriser un lobbying sain et transparent des intérêts commerciaux et de prendre les bonnes initiatives pour stimuler l'investissement et la croissance économique.

L'une des principales fonctions d'un Parlement dans son pays est l'exercice approprié des fonctions de contrôle des lois adoptées et des réformes en cours. Cette fonction, ainsi que le rôle du Parlement en faveur du renforcement de la démocratie, ne saurait être suffisamment soulignée car elle ouvre un espace de débat important. Les parlements devraient agir comme des agents de contact qui créent des liens entre les organes de décision spécialisés et les organes gouvernementaux d'une part, et le grand public, nos citoyens, d'autre part.

Les parlements doivent trouver la meilleure façon de jouer leur rôle national en intensifiant leurs fonctions de contrôle conformément aux normes internationales. Cette synchronisation assurera un mouvement vers le renforcement de valeurs démocratiques communes mondiales. Les parlements doivent poursuivre leurs efforts en vue de remédier aux écarts en matière de démocratie dans les relations internationales.

À ce stade, l'un des objectifs prioritaires de la politique étrangère de la Géorgie est l'harmonisation des fondements juridiques existants avec les normes européennes, et le Parlement géorgien accomplit de grands efforts à cet égard. Nous avons créé une commission spéciale sur l'intégration européenne qui s'occupe de ces questions. J'attire votre attention sur le fait que lorsqu'un pays traverse une phase de transition, il est aux prises avec des situations compliquées sur le plan législatif. Les normes élevées auxquelles il s'efforce d'atteindre s'avèrent très souvent inopérantes ou impossibles à mettre en œuvre efficacement. D'un autre côté, ce n'est pas en adaptant de nouvelles normes à la seule atmosphère politique du moment que l'on peut faire progresser la démocratie au mieux. Il y a donc là, à l'heure actuelle, un dilemme pour les parlements des pays en transition, et il nous faut trouver le juste milieu entre deux extrêmes. La coopération interparlementaire peut jouer à cet égard un rôle-clé en permettant d'adopter la législation la plus efficace dans tel ou tel cas.

Chacun sait qu'une loi même parfaite ne peut fonctionner à la perfection dans toutes les parties du monde et dans tous les types de société. Pour assurer l'application valable des normes internationales, nous essayons d'éviter la méthode consistant à copier purement et simplement des lois étrangères, même si elles sont très efficaces, et nous mettons tout en œuvre pour adapter celles-ci aux réalités géorgiennes tout en conservant l'essentiel de leur esprit. Nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour promouvoir, au sein du parlement géorgien, un processus législatif qui ne dépende pas des réalités politiques de l'heure, mais qui offre une base solide pour favoriser les futurs progrès de la démocratie. Sous ce rapport, le parlement géorgien attache une importance vitale à la coopération avec le Conseil de l'Europe, la Commission de Venise, le Parlement européen et d'autres institutions.

Pour la première fois au cours des deux dernières années, le parlement géorgien a joué un rôle décisif en approuvant le budget de la défense et en assurant sa complète transparence. Outre ce rôle, le Parlement exerce une fonction de supervision sur les diverses dépenses liées à la défense, y compris les dépenses confidentielles, ce pourquoi nous disposons d'un « groupe de confiance » composé de parlementaires. Dans ce contexte, des auditions constructives organisées en commission offrent un moyen efficace d'éviter tout malentendu et toute erreur durant l'adoption des projets de loi.

Bien que nous travaillions à renforcer les institutions démocratiques, il s'est avéré à diverses reprises que tout n'était sans doute pas encore impeccable, mais chacun ici conviendra qu'en l'espace de deux ans seulement, il est impossible de faire fonctionner toutes les institutions étatiques d'un pays à la perfection. Le parlement géorgien prend une part active à l'enquête menée sur chaque cas de violation des droits de l'homme, quels que soient les institutions et les individus pouvant y être impliqués.

L'importance du parlement comme mécanisme d'intégration met en lumière l'objectif général qui est de rapprocher les secteurs gouvernementaux de la société civile par la sensibilisation, la communication et la transparence. Nous sommes fiers de pouvoir dire que depuis la révolution de la rose, le parlement géorgien joue un rôle de plus en plus indispensable pour la vie quotidienne du pays. J'ai la ferme conviction que l'expérience des pays d'Europe de l'Est, qui ont tous connu les mêmes processus de démocratisation au cours de la décennie écoulée, présente une importance vitale pour aider la Géorgie à éviter certaines erreurs graves dans la recherche de notre objectif consistant à édifier un État fort et démocratique.

Je tiens à souligner une nouvelle fois que notre objectif majeur est d'assurer l'irréversibilité des processus démocratiques en cours dans notre pays et de construire un État démocratique fort qui soit un partenaire international fiable doté d'une politique prévisible. Par-delà les déclarations faites dans ce sens, nous nous donnons vraiment beaucoup de mal pour atteindre nos buts. Nous sommes déterminés à suivre la voie des réformes démocratiques et à mettre celles-ci en œuvre dans notre pays, quelque effort que cela exige de notre part. Les réformes radicales sont souvent pénibles, mes chers amis, et tout le monde ici conviendra – je l'espère – que construire une démocratie dans un pays où la liberté et le libre arbitre du peuple ont été bridés pendant des décennies n'est pas chose facile pour quiconque cherche, en si peu de temps, à corriger l'injustice des institutions étatiques existantes ainsi qu'à détruire une corruption érigée en système.

On nous reprend, on nous critique même parfois parce que nous montrons, paraît-il, trop de hâte dans nos réformes démocratiques et notre aspiration à voir la Géorgie devenir membre des institutions euro-atlantiques. La réponse à cela, c'est que nous ne pouvons nous permettre de consacrer des dizaines d'années à devenir un pays normal et que nous n'avons pas peur des erreurs sans conséquences. Bien entendu, il nous faut éviter les erreurs dramatiques qui ne feraient que compromettre notre développement ; aussi sommes-nous ouverts aux critiques amicales et constructives, ce pourquoi il est du reste vital que nos relations se resserrent avec les pays européens, notamment les nouvelles démocraties.

Par ailleurs, le peuple géorgien a exprimé il y a deux ans sa ferme volonté de choisir la voie de la démocratie ; or, les institutions euro-atlantiques sont les principaux garants du renforcement de notre jeune démocratie et du succès de ses efforts visant à assurer l'irréversibilité de ce processus. Je vous rappelle que la Géorgie se trouve dans une région très compliquée et que des conflits internes, ainsi qu'une aggravation des relations qu'elle entretient avec ses voisins pourraient susciter une détérioration de la situation ou des actes de provocation. Si nous tenons à renforcer notre démocratie, nos institutions démocratiques et étatiques, nos liens avec la communauté internationale, nos relations avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OTAN, l'OSCE, etc., c'est pour la très simple raison que nous ne voulons pas impliquer ces organisations dans nos problèmes du moment ou être des auteurs de troubles en Europe, tout au contraire ; or, c'est la présence chez nous des organisations précitées qui garantira que tout nouveau problème soit traité immédiatement et que les problèmes anciens le soient davantage. Mesdames et Messieurs, nous voyons dans l'Union européenne et l'OTAN une source de démocratie, et nous sommes persuadés que ces deux organisations ne doivent pas être limitées par des frontières purement géographiques : elles ne doivent finir que là où finit la démocratie.

Nous convenons tous que la tâche d'un parlement consistant à renforcer la démocratie « chez soi » est écrasante, mais aussi qu'elle doit se refléter dans les sphères législatives et politiques internationales. Les parlementaires ont le devoir de s'impliquer plus activement dans les relations politiques internationales. Par l'échange de nos enseignements et la promotion de nos valeurs communes, nous pouvons établir partout les valeurs démocratiques. L'exercice de la démocratie et le respect des droits de l'homme créent une harmonie et préviennent les conflits internes qui deviennent de plus en plus des sources de tensions affectant la paix et la sécurité internationales. On favoriserait grandement la stabilité mondiale en établissant un nouveau mécanisme d'assistance interparlementaire permettant à la communauté internationale d'apporter une réponse automatique et de réagir immédiatement à n'importe quel cas de violation des principes communs. Les parlements doivent accroître leur capacité de réaction et de prévention vis-à-vis des conflits et des situations post-confliktuelles. C'est le parlement qui doit répondre immédiatement à toute violation des droits de l'homme et du droit international. Chaque parlementaire, en outre, doit réagir plus activement aux violations des principes démocratiques, et non pas seulement dans son pays ; en effet, tout manquement aux principes communs et à la démocratie observé à l'étranger – y compris s'il est peu médiatisé – risque d'entraîner un jour le même genre de difficulté sur le plan intérieur. Je parle ici non pas seulement de la Géorgie, mais du monde entier.

Les parlements ont un rôle décisif à jouer dans la résolution des conflits. Ils doivent assurer le respect de chacune des normes établies depuis soixante ans dans les dix principes du droit international, empêchant ainsi certains pays d'appliquer la formule des deux poids et deux mesures. C'est à cause du recours à cette formule que des conflits ethniques persistent en Géorgie.

Une autre « fonction démocratique » importante des parlements est la protection de la constitution. Ils ont à garantir des élections libres et équitables, la liberté de la presse, l'existence d'une société civile forte et capable de se faire entendre, ainsi que le respect du droit. Les parlements contemporains doivent assurer le respect du principe de citoyenneté, ce qui implique de garantir les mêmes droits à tous les citoyens, sans discrimination.

Je tiens à souligner à nouveau que malheureusement, des problèmes existent et que nous ne devons pas les ignorer ; bien au contraire, nous devons faire de notre mieux pour les résoudre en employant tous les moyens possibles à cet effet. Nous sommes conscients, je crois, de la nécessité d'apprendre les uns des autres et de partager les pratiques optimales adoptées dans chacun de nos pays.

Dans l'accomplissement de nos efforts, nous devons garder à l'esprit qu'un parlement fort et efficace est le garant fondamental de la constitution, des valeurs démocratiques et, en fin de compte, de notre liberté.

Une fois encore, je voudrais exprimer notre sincère et profonde gratitude à nos hôtes estoniens, qui nous ont permis de travailler dans cette ville merveilleuse, et à tous ceux qui font l'impossible pour rendre notre organisation encore plus forte et plus utile à la réalisation des valeurs démocratiques que nous avons tous en partage.

SEANCE D'OUVERTURE

MARDI 30 MAI 2006 - APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. **Toomas VAREK**,
Président du Riigikogu*

Je salue tous mes collègues et tous les participants à cette conférence qui sera pour nous l'occasion de nous pencher sur deux thèmes associés : « la diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays » et « le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays ».

Nous sommes tous convaincus que le travail parlementaire doit être conduit de façon à refléter les changements de nos sociétés. Depuis le début des années 1990, l'évolution des Etats européens s'est traduite par une coopération accrue et diversifiée et par des contacts plus rapprochés. Les parlements ont suivi la même évolution. Les activités des organisations internationales couvrent une gamme très vaste de domaines et les présidents de parlements, lors de leurs rencontres, discutent de sujets de plus en plus variés. A côté de la coopération multilatérale traditionnelle, la communication entre les commissions parlementaires s'est développée et toutes ces réunions sont autant de sources d'idées et d'initiatives nouvelles en vue de résoudre les problèmes nationaux. On ne saurait, d'ailleurs, sous-estimer le rôle des contacts personnels. Plus que jamais, les parlements jouent un rôle de passerelle, de trait d'union, qui nourrit la politique étrangère de leurs Etats.

Les parlements et les organisations internationales ont un objectif commun : réglementer les divers champs d'action, définir des normes de progrès. Le suivi opéré par les organisations internationales consiste à s'assurer que les Etats ne perdent pas de vue l'objectif fixé. Pour un Etat démocratique, l'opinion de la communauté internationale est un critère important de gouvernance. C'est ainsi qu'après avoir recouvré son indépendance, l'Estonie a fait l'objet de plusieurs études et enquêtes et je dois dire que la nécessité pour nous de réintégrer la communauté internationale a rendu notre action plus cohérente et plus efficace. Le suivi international doit donc être considéré comme utile et non comme répressif.

Adapter le travail des organisations régionales multilatérales aux besoins est un vrai défi. Il s'agit de marier les intérêts des divers Etats dans une perspective commune de développement et c'est un processus de longue haleine. Des contacts étroits entre parlementaires, à travers les délégations et les commissions, sont indispensables.

Beaucoup de gens ne comprennent pas que la promotion de la démocratie puisse être un des éléments essentiels du travail parlementaire. Ils s'imaginent que la démocratie, une fois qu'elle est née, peut prospérer sans que l'on s'en occupe. Plus nombreux encore sont ceux qui pensent que la démocratie n'est pas exportable, en raison de la spécificité de chaque société. De telles positions sont comme les tentatives d'un aveugle à décrire un éléphant. En vérité, la démocratie n'est pas un état de fait, mais un processus.

La promotion de la démocratie, nous le savons, est une tâche complexe qui exige un terrain favorable. Je pense que la pratique de la démocratie parlementaire, si on veut la partager avec d'autres, exige des deux parties – celui qui donne et celui qui reçoit – de faire preuve de patience et d'avancer à petits pas.

Une assemblée législative représentative ne doit pas craindre la société civile : celle-ci doit être un partenaire écouté et entendu. Une telle coopération doit devenir le schéma habituel de la prise de décision dans les domaines d'importance nationale. Dans ce contexte, la pratique de l'observation des élections par des parlementaires mérite d'être reconnue. La présence d'observateurs internationaux objectifs est un indice très clair de l'importance que la communauté internationale attache à des élections libres et justes. Celles-ci sont le label des Etats qui font partie de la grande famille démocratique.

L'assistance au développement, qui était jusqu'alors considérée comme de la responsabilité des gouvernements, est devenue l'un des domaines de la coopération interparlementaire. De fait, la plupart des réformes nécessaires aux sociétés en transition sont dans les mains des parlements. Et l'expérience a montré que le travail parlementaire est plus efficace lorsqu'il s'appuie sur des modèles qui ont résisté à l'épreuve du temps.

Le Riigikogu a participé à la coopération pour le développement à travers divers projets et son budget compte pour la première fois cette année une subvention à cette action. De nouveaux programmes sont à l'étude.

De plus en plus de parlements s'intéressent à la planification et à l'aide au développement. Il s'agit de renforcer un environnement commun caractérisé par la primauté du droit, la sécurité et la prospérité.

Chers collègues, je vous souhaite à tous l'énergie et l'enthousiasme dans vos échanges d'idées. Je suis convaincu qu'ils révéleront de nouveaux aspects de la démocratie parlementaire et favoriseront son développement.

Vous connaissez l'ordre du jour et les règles du débat. Cet ordre du jour comporte deux thèmes. Nous allons aujourd'hui traiter de « la diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays » et demain nous aborderons « le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur des pays ».

L'ordre du jour est adopté.

Le Président

Vous trouverez dans votre dossier le règlement de la conférence. Conformément à celui-ci, M. René van der LINDEN sera le Vice-président de la conférence. Je lui cède maintenant la parole.

M. René van der LINDEN, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président du parlement estonien, d'accueillir cette conférence dans la magnifique ville de Tallinn. Elle se tient à un moment important pour l'avenir de l'Europe et des parlements. M. Juncker a récemment présenté son rapport sur les liens entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. C'est un homme d'Etat respecté sur la scène européenne et ce n'est pas un hasard s'il a choisi l'Assemblée parlementaire pour lui fournir d'importants éléments sur le rôle futur du Conseil de l'Europe et sa place parmi les enceintes européennes.

Cette question doit d'ailleurs s'inscrire dans un contexte plus large, celui de la mondialisation qui exige une coopération plus efficace entre parlements nationaux et assemblées parlementaires des organisations internationales ainsi que le respect du principe de subsidiarité pour éviter les doubles emplois et les gaspillages.

Je salue la présence parmi nous du Président du Parlement européen. Il sait qu'il n'y a pas concurrence entre l'APCE et le Parlement européen, mais complémentarité et que nous allons aussi renforcer nos liens avec les parlements nationaux.

La diplomatie parlementaire sous toutes ses formes est essentielle pour mieux se comprendre et travailler ensemble à résoudre les problèmes. Au fil des ans, l'APCE est devenue une véritable plate-forme pour cette diplomatie. Elle constitue une structure unique parce que ses membres ont un double mandat et aussi parce qu'elle est la seule assemblée paneuropéenne, forte de 46 Etats membres. Les instruments diplomatiques fournis par l'Assemblée parlementaire n'ont pas pour vocation de concurrencer ceux du Parlement européen mais d'entretenir le processus démocratique. Il faut s'assurer que les choix des populations sont respectés ; c'est la crédibilité et la légitimité des parlementaires qui leur permettront d'atteindre les objectifs de l'Europe, qu'il s'agisse de l'élargissement ou de projets plus ambitieux encore, comme la Constitution européenne. On se souviendra d'ailleurs qu'au moment où les efforts de la Convention étaient menacés, c'est une coopération étroite entre les parlementaires, dont la liberté d'action était plus grande, qui a permis de débloquer la situation. Espérons que cet exemple inspirera d'autres initiatives : la diplomatie parlementaire peut souvent faire la différence.

Les débats d'aujourd'hui devraient nous fournir des idées pour améliorer la pratique de cette diplomatie et donner aux citoyens européens le sentiment qu'ils parlent par la bouche de leurs représentants élus.

Les thèmes internationaux peuvent être abordés dans les enceintes nationales et vice versa mais il faut travailler de façon plus cohérente. Lorsque les gouvernements ne trouvent pas de solutions, de compromis, la diplomatie parlementaire peut prendre le relais comme on l'a vu avec l'affaire des détentions illégales.

De nombreux problèmes restent à résoudre, comme le contentieux entre la Grèce et la Turquie à propos de Chypre, la situation au Nagorny Karabakh ou encore en Tchétchénie. Voilà des exemples où apparaît l'utilité de la diplomatie parlementaire.

L'APCE, où de nombreux dirigeants européens ont fait leurs premières armes, est un forum de dialogue interculturel et inter-religieux et je suis déterminé à poursuivre dans cette voie. J'ai invité le pape Benoît XVI à s'adresser à l'Assemblée à l'automne prochain. En juin, nous aurons un débat sur les croyances religieuses et le Premier ministre turc M. ERDOGAN nous parlera des évolutions en cours dans le cadre de l'initiative des Nations Unies.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire offrent une plate-forme idéale pour construire une Europe sans ligne de partage, où la primauté du droit et des valeurs démocratiques est assurée, une Europe de paix et de prospérité, capable de réduire les fractures du passé. J'ai eu récemment une réunion très positive avec M. POUTINE et j'ai également rencontré M. Sergueï LAVROV, Ministre russe des affaires étrangères. Je crois que la coopération avec la Russie doit être développée : c'est un enjeu important pour les deux parties.

Les parlements nationaux doivent apporter une attention plus marquée aux travaux de l'Assemblée parlementaire, notamment les trois conventions ouvertes à signature lors du sommet de Varsovie : convention sur le terrorisme, convention sur la traite des êtres humains et convention sur la confiscation des produits du crime.

Le Conseil de l'Europe continue à agir dans les domaines-clés que sont les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit avec ses soixante années d'expérience et avec les instruments irremplaçables que sont la Commission de Venise, le Commissaire aux droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme. Ces instruments, vous devez les utiliser et les promouvoir car ils font partie de la vie politique européenne et défendent nos valeurs communes.

Le Président

Je donne maintenant la parole à M. BORELL, Président du Parlement européen.

M. Josep BORELL, Président du Parlement européen

Je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte d'être parmi vous aujourd'hui dans cette belle ville de Tallinn pour analyser les relations parlementaires dans leur dimension internationale. A une époque où l'Europe suscite plus de doutes que d'espoirs, où les citoyens doivent retrouver la confiance dans les institutions et où celles-ci doivent être à même de tracer un chemin, plus que jamais l'Union européenne et le Conseil de l'Europe doivent jouer un rôle complémentaire. C'est seulement grâce à cette collaboration que le continent pourra trouver sa voie. L'Europe est désorientée, les Européens aussi alors que le monde lui-même a besoin de plus d'Europe, une Europe qui associe la liberté, la prospérité et la solidarité.

M. van der Linden l'a rappelé, il faut renforcer les idéaux et les valeurs de l'Europe dont nous aimerions qu'ils soient inscrits au frontispice du Traité constitutionnel. Ces valeurs ont été définies par une institution pionnière – le Conseil de l'Europe – et ce sont elles qui ont rendu possible le dernier élargissement de l'Union puisque les « critères de Copenhague » s'en sont inspirés. Comme Président du Parlement européen, je tiens à le rappeler alors que la relance de l'Union requiert une

impulsion parlementaire : ce sont les peuples qui doivent être les acteurs de l'ère nouvelle qui s'ouvre. C'est dire que les parlementaires doivent jouer un rôle essentiel et qu'il est nécessaire de resserrer les liens avec les parlements et le Conseil de l'Europe.

Concrètement, le rapport Juncker a été présenté en avril devant l'APCE ; je soumettrai ses propositions à la commission compétente du Parlement pour qu'il devienne une réalité. Il suggère une adhésion rapide de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ainsi qu'au Conseil de l'Europe. Ce serait en quelque sorte une application anticipée de dispositions figurant dans le Traité constitutionnel. Il s'agit aussi de renforcer les relations structurelles entre les deux organisations et d'éviter des rivalités stupides et nocives. M. Juncker l'a dit : il ne faut surtout pas se tourner le dos. Les enjeux sont trop importants pour gaspiller de l'énergie en se faisant concurrence. L'Histoire nous appelle plutôt à davantage de collaboration pour mettre en œuvre des synergies capables de revitaliser la démocratie parlementaire. Une coopération plus systématique pourrait aller jusqu'à la création d'organes communs.

Parce que tout le monde ne peut devenir tout de suite membre de l'Union européenne, il faut aussi développer une politique de voisinage avec les autres pays à travers un dialogue multiculturel qui aille au-delà du dialogue transatlantique ou intra méditerranéen.

Je suis d'accord avec M. van der Linden pour dire que le protocole d'accord entre nos deux organisations devra se fonder sur le rapport Juncker en dissipant les malentendus et en coordonnant les initiatives. La création, dans le cadre de l'Union européenne, de l'Agence pour les droits fondamentaux, a été controversée. Je précise que celle-ci ne traitera pas du respect des droits de l'homme mais seulement de leur mise en pratique chez les membres de l'Union et que le Conseil de l'Europe devra être représenté en son sein.

Aujourd'hui, les parlementaires doivent s'adapter à une forme d'exercice du pouvoir plus diffuse – la gouvernance –, à une expression plus directe de l'opinion et à la réforme de nos sociétés. Lorsque deux référendums ont produit des résultats qui eussent été différents si la question avait été soumise au vote des parlements, il faut s'interroger sur la représentativité du système politique et le rôle des assemblées parlementaires et de la délibération et sur le droit à se prononcer sur des questions complexes. Puisque l'Histoire aurait été différente si les acteurs qui l'ont écrite avaient eux-mêmes été différents, on peut se demander pourquoi on recourt selon les pays à des procédures différentes et comment les harmoniser à l'avenir.

Je veux enfin attirer l'attention sur la nécessité d'améliorer nos outils de travail. Je rappelle l'existence du Centre européen de recherche et de documentation parlementaire, créé il y a 30 ans, instrument incomparable qui n'est pas assez utilisé. Je rappelle aussi les efforts menés pour renforcer les liens au sein de l'Europe. Les 8 et 9 mai derniers, nous avons organisé avec nos collègues autrichiens une réunion de 220 députés à Bruxelles pour débattre de l'avenir de l'Europe. Le processus de réflexion ainsi engagé va s'élargir dans les mois à venir et je ferai des propositions pour éclairer le chemin de cette Europe qui est aujourd'hui orpheline d'objectifs et de convictions. J'ai donc eu grand plaisir à participer avec vous à cette réunion et j'espère que nous pourrons bientôt lancer des ponts entre nos organisations respectives.

Thème 1 : La diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays

M. van der LINDEN, Président de l'APCE, préside les débats

Le Président

Je donne la parole à M. von SYDOW pour introduire le débat

M. Björn von SYDOW, Président du Parlement, Suède

J'ai grand plaisir à vous présenter ce sujet qui est certes vaste mais stimulant et d'actualité. Notre assemblée, composée de présidents de parlements, est un forum idéal pour en débattre.

Depuis plus d'un demi-siècle, l'APCE travaille à soutenir les démocraties nouvelles et en transition et veille au respect des droits de l'homme. Dans ce cadre, nos parlementaires ont œuvré au renforcement de la position des parlements nationaux mais ils se sont aussi mobilisés pour faire avancer la cause de la démocratie au-delà des limites institutionnelles. C'est ainsi que la diplomatie parlementaire joue un rôle de plus en plus important.

Nos députés ont l'occasion de participer à des missions de nature très diverse. Ils font régulièrement office d'observateurs lors d'élections et assument les fonctions de représentants spéciaux pour différents pays ou régions en vue de résoudre des conflits.

La diplomatie parlementaire ouvre une voie plus souple pour le traitement des problèmes. Les parlementaires sont souvent en mesure d'exprimer des demandes plus fermes que les représentants des gouvernements. Au sein des partis politiques, les questions prennent souvent une dimension supra nationale, ce qui implique parfois une coopération avec des partis frères d'autres pays. En même temps, les contributions des parlementaires sont souvent considérées comme un complément bienvenu à l'action des gouvernements, de sorte que s'instaure sur la scène internationale, une coopération dynamique entre responsables politiques de l'opposition et représentants des gouvernements. A ce propos je ne prendrai qu'un exemple : le rôle des parlementaires, à travers l'APCE, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et le Conseil nordique, dans l'évolution des Etats baltes vers la démocratie.

A l'initiative des différents parlements, un vaste effort a été entrepris pour développer la démocratie dans l'ensemble du continent européen. Nous soutenons les pays qui veulent créer des systèmes multipartites capables de fonctionner sans trop de heurts. Nous aidons nos nouveaux voisins dans leur cheminement vers un développement démocratique et économique stable. Nous devons continuer dans cette voie en intensifiant l'échange d'information et en coordonnant mieux nos actions.

Nous ne fixons pas nos priorités au hasard : elles dépendent largement de ce qui se passe dans le monde. Au printemps, dans le cadre du débat sur nos relations avec le monde musulman, la Commission des affaires étrangères du Riksdag a consacré un rapport aux relations entre le monde occidental et les pays musulmans voisins de l'Union européenne. Il a souligné l'importance du respect mutuel, de la tolérance et d'une meilleure compréhension, lesquels passent par un dialogue religieux et culturel constructif. Les pays occidentaux doivent contribuer à l'évolution démocratique et à un meilleur respect des droits de l'homme dans les pays concernés. En effet, le renforcement de la démocratie réduit les risques de terrorisme et de conflits armés en sapant leurs fondements. La Commission a indiqué clairement que le gouvernement suédois devait s'engager davantage dans le dialogue avec les pays musulmans. Mais les partis politiques ont aussi leur rôle à jouer et cet ancrage dans la structure parlementaire est une force lorsqu'il s'agit de nouer des liens plus étroits avec le monde musulman – un des éléments les plus importants de la politique étrangère de notre temps.

La mission de contrôle des gouvernements par les parlements doit s'exercer aussi bien sur la politique extérieure que sur la politique nationale. Nous devons superviser les négociations internationales et veiller à ce que les accords signés soient inclus dans la législation nationale. Nous devons aussi améliorer les contacts parlementaires avec les Nations Unies. A cet égard, les conclusions de la 2^{ème} conférence mondiale des présidents de parlements qui a eu lieu à New-York en septembre constituent un pas dans la bonne direction. Ce qu'il faut, c'est en assurer la remontée vers nos parlements nationaux. Je veux aussi saluer le rôle fort utile de l'UIP dans la diffusion de l'information et l'organisation de grandes conférences parlementaires parallèlement aux réunions de l'ONU. Une autre étape naturelle serait d'inviter à l'avenir des parlementaires à se joindre aux délégations gouvernementales pour les réunions les plus importantes de cette Organisation.

Si nous voulons renforcer le rôle des parlements nationaux sur la scène internationale, encore faut-il que le jeu en vaille la chandelle pour ceux qui s'y impliquent. Or, dans mon pays, on a pu constater que certains députés très compétents dans les questions internationales n'ont pas été désignés par leurs partis pour les prochaines élections législatives. Cette situation n'est sûrement pas propre à la Suède. L'importance du travail réalisé par les députés à l'extérieur des frontières de leurs pays doit être mieux reconnue sur le plan national. Certes la situation a déjà évolué puisque la diplomatie parlementaire commence à être considérée comme un des piliers de la coopération internationale mais il faudra que cette tendance se renforce à l'avenir.

En conclusion je remercie notre hôte et nouveau collègue, Toomas VAREK, pour son hospitalité ainsi que tout le personnel de l'APCE qui a accompli un travail considérable pour préparer cette conférence. Je suis convaincu que nos échanges seront source d'enrichissement et je me réjouis d'y participer.

Le Président

Je vous remercie de cette précieuse contribution. Vous avez attiré l'attention de nos collègues sur plusieurs points qui ne manqueront pas d'être repris dans la discussion. Je donne la parole à M. de CROO pour présenter son rapport.

M. Herman de CROO, Président des la Chambre des Représentants, Belgique

C'est un métier dangereux que celui de Président d'un parlement : depuis notre conférence de Strasbourg dix-sept seulement d'entre nous ont « survécu »... Quoiqu'il en soit, je suis très heureux qu'on m'ait confié la tâche d'introduire ce débat et ravi de partager mon expérience avec vous. Je ne lirai pas mon rapport ; je le commenterai.

Premier constat : il y a vingt-cinq ans, on n'aurait pas parlé de diplomatie parlementaire. Elle n'existait pas. Il y avait une sorte d'antinomie entre démocratie et diplomatie. La diplomatie était pour les Etats et les gouvernements, pour les professionnels. De temps en temps, les parlements pouvaient contrôler, généralement trop tard, ce que les gouvernements avaient conclu. En conséquence, ils ne pouvaient que refuser ou accepter les conventions à travers un projet de loi qui ne comportait que deux articles. C'était comme un plat tout préparé pour lequel on n'a pas choisi les ingrédients.

Beaucoup de choses ont changé depuis, dû peut-être – MM. BORELL et van der LINDEN ont eu raison de le dire – au fait que nous appartenons à des communautés de plus en plus structurées et que les parlements nationaux ne veulent plus seulement s'occuper des problèmes internes – jouer sur leur terrain – mais aussi être, tout comme les équipes de football, efficaces en déplacement.

Et puis il y a aussi le phénomène de la globalisation : le monde s'est, pour ainsi dire, « désouverainisé ». Devant des problèmes comme le terrorisme ou la protection de l'environnement, nous ne sommes plus seuls.

Au début, les parlements se sont limités à exporter leur produit : la démocratie parlementaire. Et nous nous sommes promenés, de façon quelquefois un peu paternaliste ou prétentieuse, dans les démocraties émergentes pour leur faire partager notre expérience. Il ne s'agit plus maintenant de « vendre la démocratie » mais d'essayer de voir ce que peut être la diplomatie parlementaire.

J'en ai identifié sept formes.

Il y a d'abord la diplomatie de bons offices qui consiste à faire intervenir les parlementaires dans les situations de crise.

La diplomatie d'influence, j'en parle dans ma note écrite.

La diplomatie de formation est l'organisation de cours et de séminaires au bénéfice de jeunes démocraties.

Et puis il y a la diplomatie « prétexte » qui répond à une sorte de regret de la part de certaines institutions de manquer d'environnement parlementaire. Voyez l'OMC, la Banque mondiale, l'OCDE, l'UNESCO, tout le monde veut se revêtir d'un habit parlementaire pour mieux faire passer ses décisions. C'est une sorte de hold-up intellectuel. En revanche, l'absence d'assemblée parlementaire aux Nations Unies est choquante. Sans doute faut-il aborder cette question avec l'UIP.

La diplomatie d'échanges est celle que nous menons, à Bruxelles et ailleurs, entre délégations parlementaires et aussi en faisant la promotion dans nos parlements nationaux des connaissances que nous avons ainsi acquises. Ce qui est important, c'est que les délégations qui voyagent sont pluralistes, alors qu'un ministre en déplacement n'emmène pas avec lui son opposition.

L'observation des élections est encore une autre forme de diplomatie parlementaire mais elle se rattache au vieux système de la vente du produit.

Enfin il y a l'affectation de parlementaires à des missions spéciales, ce qui permet à des ministres d'être « couverts » par un élu.

Nous, parlementaires, sommes en quelque sorte le Conseil d'administration d'une Assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs. C'est dire que nous devons être prudents, que nous pouvons être l'objet de critiques et que nous devons pouvoir expliquer l'intérêt que présentent nos voyages. Nous sommes aussi, par définition, interchangeables, et c'est une bonne chose.

Je conclurai en disant que de tous les métiers que j'ai exercés, que j'exerce et que j'exercerai, le plus beau est celui de député élu dans une démocratie.

Le Président

Votre contribution personnelle est très importante car chacun peut partager vos expériences. J'ouvre le débat.

Débat

M. Jiri LISKA, Vice-président du Sénat, République tchèque

Permettez-moi d'abord de remercier les organisateurs de cette réunion pour son excellente préparation.

Il existe désormais une longue tradition de réunion entre représentants des parlements européens. Chacune d'elles est l'occasion d'échanger des idées sur l'avenir et le renforcement de la démocratie parlementaire.

Aujourd'hui l'Europe jouit d'une paix et d'une stabilité relative et d'une certaine prospérité. Il y a peu, nous avons célébré le sixantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Voilà dix-sept ans que le rideau de fer est tombé et que les nations de l'Europe centrale et orientale, y compris les Etats baltes, ont entrepris le voyage au long cours du totalitarisme vers la démocratie. En dépit de quelques tensions ethniques persistantes, et pas seulement dans les Balkans, nous pouvons dire que la population jouit d'une bonne qualité de vie.

Il est important pour l'avenir que l'Union européenne poursuive son élargissement et son intégration politique. Ce sont les deux questions essentielles auxquelles nous devons répondre rapidement et les parlements nationaux ont à cet égard, j'en suis convaincu, un rôle décisif à jouer.

Le parlement tchèque est partisan de la poursuite de l'élargissement, lequel ne peut s'arrêter à l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie. Les pays des Balkans sont les prochains sur une liste qui ne doit pas se limiter à eux. L'élargissement implique un renforcement de l'économie grâce aux mécanismes de la concurrence. Cela étant, l'élargissement a pour effet de relâcher les liens au sein de l'Union et on a pu le voir avec l'entrée de dix nouveaux membres. Les citoyens des plus anciens pays membres comme ceux des deux derniers entrés l'ont ressenti. Il est certain que le ralentissement du processus décisionnel risque d'affaiblir l'Union et ses Etats membres, ce qui réduirait les chances de voir se créer une Europe florissante. Ce n'est pas là une critique de ma part, ni un reproche mais un constat.

Il sera plus difficile à l'avenir de donner aux citoyens un sentiment d'appartenance à l'Union. Le meilleur moyen consiste sans doute à introduire plus de centralisation au sein de celle-ci mais cela aurait pour conséquence d'affaiblir les parlements nationaux et de renforcer l'exécutif européen ; autrement dit, d'affaiblir les principes démocratiques de gouvernement aussi bien dans l'Union que dans les Etats membres. Or ces principes sont ceux-là mêmes sur lesquels s'est fondé le développement de l'Europe après la guerre. Les parlementaires que nous sommes ne peuvent accepter une telle évolution qui amoindrirait nos possibilités d'influer sur l'avenir de l'Europe.

Nous avons un grand nombre de défis à relever. Nous n'abdiquerons pas les responsabilités que nous avons à l'égard de nos citoyens.

Mme Rannveig GUDMUNSDOTTIR, Première Vice-Présidente de l'Althingi, Islande

Les pages de l'Histoire où la politique internationale était l'affaire des gouvernements et des diplomates oeuvrant à huis clos sont tournées. La croissance de l'activité internationale des parlements va de pair avec la mondialisation. Les décisions prises dans les enceintes internationales ont aujourd'hui une incidence plus grande sur la vie des citoyens. Aussi est-il normal que les parlementaires s'y intéressent. Ils assurent le suivi de l'action des gouvernements, participent à des assemblées et à des conférences, ont des contacts bilatéraux, font des voyages et observent des élections. Et les membres de l'opposition participent à toutes ces activités ; ils ont voix au chapitre. La position des parlements par rapport aux gouvernements est ainsi renforcée car ils n'ont pas pour source d'information les seuls rapports fournis par ceux-ci.

Puisque nous sommes à Tallinn on peut prendre l'exemple des pays baltes. Pendant la lutte pour l'indépendance, les parlementaires de ces pays et ceux des pays nordiques ont joué un rôle très actif, depuis le printemps 1990 jusqu'aux référendums nationaux de 1991. La communauté internationale a reconnu l'importance de ce rôle et je suis fière de dire que l'Islande a été le premier pays à reconnaître l'indépendance des pays baltes. Les parlementaires qui se sont rendus dans la région pendant la période critique y ont apporté une solidarité et un soutien plus forts que ceux de leurs propres gouvernements. Ils ont aussi participé à la mission d'observation pendant les référendums et les élections législatives qui ont suivi.

Après l'indépendance, des séminaires et des formations à la démocratie parlementaire ont été organisés, auxquels le Conseil nordique a pris une grande part. Voilà donc un exemple de diplomatie parlementaire qui a fait la différence.

Au vu des évolutions actuelles du monde, je ne peux que constater l'importance du travail international des parlementaires dans la construction de l'avenir et la démocratisation des relations internationales.

M. Marian LUPU, Président du parlement, Moldova

Je suis très honoré de pouvoir intervenir dans cette conférence des Présidents de parlements européens.

Le rôle de la diplomatie parlementaire est important dans le contexte de la mondialisation. Elle assure, par sa diversité, la pérennité des relations internationales ; elle insuffle de la vie aux accords entre parlements et organisations internationales ; elle se développe dans un champ extrêmement vaste.

Des dispositifs de coopération existent, qui permettent aux parlements nationaux de participer à la politique étrangère et de s'informer de la situation au sein des organisations internationales.

On a dit que la diplomatie la plus accomplie doit être la plus simple possible. Or le parlement, qui n'est pas lié par les règles strictes de la diplomatie traditionnelle, peut intervenir plus facilement dans les contentieux délicats. En fait, les deux formes de diplomatie doivent se compléter.

S'agissant du Moldova le concept de diplomatie parlementaire peut contribuer à son intégration au sein de l'Europe, au règlement du contentieux de la Transnistrie ainsi qu'à la solution de ses problèmes sociaux et économiques.

Bien que la diplomatie parlementaire en soit encore au stade embryonnaire, la coopération s'est beaucoup développée depuis la première conférence interparlementaire qui s'est tenue à Paris. En sachant que rien n'est définitif mais que tout doit évoluer, nous avons le devoir d'adapter notre action afin de relever tous les défis du monde moderne. Il ne faut surtout pas se cramponner aux habitudes bureaucratiques. C'est par la simplicité et la modestie que l'on assurera la pérennité et l'efficacité de la diplomatie parlementaire.

Je tiens à remercier les organisateurs de cette conférence qui nous ont permis d'aborder ce thème en si distinguée compagnie.

M. Ole STAVAD, Président du Conseil nordique

Je remercie le Conseil de l'Europe d'avoir invité à cette conférence le Conseil nordique qui est lui-même né d'un dialogue et d'un besoin des parlementaires de se rencontrer pour discuter et élaborer des propositions.

Le Conseil nordique compte 87 parlementaires de cinq pays membres – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède – plus le Groenland, les îles Féroé et les îles Aland.

Lorsque le dialogue cesse, c'est un conflit qui commence et cela finit souvent par une guerre. Le dialogue est donc la seule voie possible pour la démocratie et la mondialisation ne fait qu'accroître le besoin de dialogue. Ce ne sont pas seulement les marchandises et le travail qui circulent librement dans le monde, l'information aussi et cela renforce la nécessité du dialogue pour éviter les malentendus. Certains demanderont : pourquoi ne pas laisser cette tâche aux gouvernements et aux diplomates ? Ce serait sans doute plus facile. Mais les parlementaires sont des gardiens et ils doivent s'assurer que le dialogue entre gouvernements est le plus approprié. Leur rôle est différent de celui des gouvernements : lorsque des ministres s'expriment en public, ils n'emploient pas les mêmes mots que les parlementaires.

Autre exemple de la nécessité du dialogue : un journal danois à petit tirage a publié récemment des caricatures du prophète Mahomet. Celles-ci ont été reprises par d'autres journaux de la presse mondiale et beaucoup ont été surpris par les répercussions, je dirais même par la déflagration qui s'en est suivie. Il y a quelques années ce fait n'aurait pas suscité la moindre réaction. Cet exemple montre combien il est indispensable pour éviter de tels malentendus, mais aussi pour asseoir les valeurs qui sont les nôtres, de dialoguer.

M. Viktoras MUNTIANAS, Président de Lietuvos Seimas, Lituanie

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette conférence. L'APCE est devenue un facteur-clé de la construction et du développement des nouvelles démocraties dans notre région, en particulier avec la mise en œuvre de la politique de bon voisinage.

La Lituanie considère la diplomatie parlementaire comme un élément essentiel de la coopération internationale et du développement de la démocratie dans une Europe naguère encore divisée. Elle salue le résultat du référendum au Monténégro, dans une région où le processus démocratique avance.

Nous sommes à la frontière orientale de l'Union européenne et nous participons donc à l'application de la politique de bon voisinage qui doit avoir un dispositif souple. Nous devons nous ouvrir à nos voisins d'Ukraine, de Géorgie et du Moldova, prendre en compte leurs efforts en vue de resserrer leurs liens avec l'Europe et les conforter dans leurs aspirations européennes et démocratiques.

L'Union européenne est comme un aimant qui attire les autres pays d'Europe orientale. Pour faire évoluer la situation, le dialogue interparlementaire est important. Des relations bilatérales avec les pays voisins ont été engagées pour renforcer la coopération.

Certains pensent qu'il y a trop de dispositifs de dialogue parlementaire. L'APCE et le Parlement européen ont apporté la preuve de leur utilité. Leurs programmes de visites réciproques peuvent servir de modèles aux parlements nationaux qui veulent lancer des invitations. Ces visites sont en effet un moyen de mieux faire comprendre aux citoyens européens ce qui se passe chez leurs voisins. Au moment où l'on

constate une certaine lassitude à l'égard du processus d'élargissement, il importe de ne pas relâcher les efforts de communication avec nos citoyens et avec ceux des autres pays d'Europe.

M. Anton TABONE, Président de la Chambre des Représentants, Malte

Permettez-moi d'exprimer à mon tour mes remerciements au Président Toomas VAREK et au parlement estonien pour leur accueil et leur hospitalité chaleureuse. J'y associe tous ceux qui ont contribué à la préparation et à l'excellente organisation de cette conférence.

Les parlements sont confrontés à une internationalisation des problèmes qui les conduit à s'impliquer davantage sur la scène mondiale. Si les parlementaires qui ont été élus sur des questions de politique intérieure accordent naturellement une priorité à celles-ci, ils ne doivent pas pour autant négliger les problèmes planétaires qui ont une incidence sur la vie des populations.

La première conférence mondiale des présidents de parlements s'est tenue à New-York en septembre 2000 à l'initiative de l'UIP. La déclaration finale qu'elle a adoptée a tracé les grandes lignes de l'action que peuvent mener les parlementaires en matière de coopération internationale. Et la deuxième conférence mondiale les a reprises avec vigueur en septembre dernier.

S'il est nécessaire et même vital de développer des relations étroites entre parlements nationaux, il est tout aussi important de développer une diplomatie parlementaire multilatérale. C'est dans ce contexte que le rapport Juncker recommande de renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Vous conviendrez que ses propositions sont novatrices et résolument tournées vers l'avenir.

Je pense qu'il faut mieux définir le cadre de la diplomatie parlementaire. Cette Assemblée est bien placée pour renforcer les liens avec d'autres institutions oeuvrant en dehors de l'espace européen.

Nous avons abordé le nouveau millénaire avec espoir, déterminés à relever les défis planétaires. Six ans plus tard, le constat n'est guère encourageant. Sur le plan politique, la paix et la sécurité sont menacées, tandis que l'ordre économique est devenu instable et la croissance est remise en cause. De vieux problèmes sont toujours sans solution et de nouveaux se profilent. Nous autres parlementaires pouvons jouer un rôle déterminant dans la recherche d'un consensus pour les résoudre car nous avons, à travers nos contacts permanents avec les populations, l'expérience du dialogue constructif. C'est donc à nous qu'il appartient de lancer les indispensables passerelles.

Les concepts de décentralisation et de régionalisation doivent être remis à l'ordre du jour. En impliquant tous les acteurs, y compris la société civile dans le processus décisionnel, il est possible de faire avancer les idées libérales. De plus, le sentiment d'appartenance régionale peut inciter les communautés à s'engager davantage. C'est ainsi que Malte, avec d'autres pays, a créé une Assemblée parlementaire de la Méditerranée qui tiendra sa première session à la fin de l'année.

La diplomatie parlementaire est instrument de promotion de la démocratie. L'APCE l'a utilisée au service des démocraties en transition. Nous qui appartenons à d'anciennes démocraties, avons le devoir d'aider les nouvelles, sans rien leur imposer, mais en leur faisant partager nos valeurs communes. Comme l'a déclaré le Président van der LINDEN à St Petersburg le mois dernier « la diplomatie parlementaire internationale, régionale et nationale est essentielle à une compréhension mutuelle et à la recherche commune de solutions ». Mettons cela en pratique en coordonnant nos efforts pour atteindre nos objectifs.

M. Thorbjorn JAGLAND, Président du Stortinget, Norvège

Je remercie MM. De CROO et von SYDOW pour leur excellente introduction à laquelle je m'associe.

J'ai grand plaisir à me trouver dans cette région qui a joué un rôle décisif dans les années 1990-1991. Si la partie démocratique de l'Europe n'avait pas dit clairement qu'il appartenait aux Etats baltes de décider de leur avenir, l'Europe ne serait pas devenue ce qu'elle est. Voilà un excellent exemple de ce que peuvent faire les parlements nationaux et les organisations parlementaires grâce à une action concertée.

Je voudrais dire quelques mots de la diplomatie parlementaire dans ses rapports avec les Nations Unies. A cet égard, je recommande que les gouvernements nationaux impliquent davantage les parlementaires dans leurs relations avec l'ONU et dans le processus de décision international. Dans le monde moderne, les gouvernements ne disposent plus de prérogatives absolues en matière de politique étrangère et de sécurité. Ils doivent mener celles-ci de concert avec les parlements nationaux.

En Norvège, nous incluons toujours des députés dans les délégations qui se rendent à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis d'ailleurs convaincu de la nécessité de démocratiser l'ONU. C'est un paradoxe que le plus grand pays d'Europe – l'Allemagne – n'ait pas de siège au Conseil de Sécurité. De même, ni l'Inde, ni le Brésil, ni l'Afrique du Sud n'y sont représentés. Si les Nations Unies ne sont pas capables de s'adapter au nouveau visage du monde, elles se révéleront de plus en plus obsolètes. Nous devons donc exhorter les gouvernements à opérer une réforme décisive.

Autre question : que pouvons-nous faire pour nos voisins et en particulier ceux du Moyen-Orient ? Souvenons-nous que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont été créés pour éviter de nouvelles guerres en Europe. Or, la menace qui pèse aujourd'hui sur la paix provient de la situation au Moyen-Orient : des conflits multiples, des frontières floues, une économie retardée, l'absence de démocratie ; bref, un véritable bouillon de culture pour le terrorisme et le risque de voir se creuser toujours davantage le fossé entre le monde occidental et le monde musulman.

Nous avons mis sur pied une capacité diplomatique, économique et politique sans précédent ici en Europe mais nous ne sommes pas capables d'apporter la paix au Moyen-orient qui constitue une menace pour nous. Il nous faut réfléchir au moyen d'utiliser nos institutions pour assurer la stabilité à cette région et y faire vivre la démocratie.

A l'époque de la guerre froide, en 1975, s'est tenue à Helsinki la conférence pour la sécurité et la coopération. Ce fut le début de ce que les Russes ont appelé à l'époque « l'Europe menaçante » mais qui a finalement rapproché l'Est et l'Ouest. Pourquoi ne pas procéder de même pour le Moyen-orient ?

Mme Fausta MORGANTI, Vice-présidente du Consiglio Grande e Generale, San Marino

Je remercie les autorités estoniennes d'avoir accueilli cette conférence. Les thèmes à l'ordre du jour sont importants dans le contexte de tensions internationales que nous connaissons. Alors que les différentes formes de dialogue intergouvernemental se révèlent insuffisantes, la conférence de New-York, en septembre 2005, à laquelle Saint-Marin a participé, a montré la nécessité pour les parlements de faire preuve d'une responsabilité plus active. Ils sont en effet les instruments les plus efficaces d'accord, à tous les stades de la négociation.

Le petit Etat de Saint-Marin lui-même, avec sa tradition séculaire de démocratie, entend bien assumer tout son rôle dans un monde qui ne peut plus être divisé entre les zones d'influence des grandes puissances.

La participation active des parlements à la diplomatie est à la fois un projet de long terme et une occasion de surmonter les différences et d'assurer le multiculturalisme. Chaque citoyen doit pouvoir préserver ses racines et ses traditions. Chaque parlement a aussi besoin de pluralisme, d'idéaux et de traditions. Sur le plan international, cela doit permettre de travailler sur tous les grands thèmes de débat et d'enrichir les relations. Les très intéressantes interventions de MM. Von SYDOW et de CROO nous ont apporté des suggestions quant aux nouveaux modes d'approche des problèmes dans le contexte de la mondialisation. Comment exalter la spécificité de chaque culture et de chaque peuple ? Il ne s'agit pas simplement de faire preuve de tolérance mais de donner un sens nouveau à nos institutions et de leur fournir les moyens de répondre aux besoins.

Nous devons à l'APCE, à son rôle de trait d'union entre les pays, d'avoir valorisé le rôle des parlements. A nous maintenant, à travers le dialogue, de donner une impulsion nouvelle à l'Europe.

M. Paavo LIPPONEN, Président du Parlement, Finlande

Je veux d'abord remercier nos hôtes estoniens pour nous avoir accueillis dans ce remarquable bâtiment, dû à l'architecte finlandais Pekka Vapaavuori et que nous leur envions. C'est un cadre qui doit nous inspirer.

La coopération interparlementaire s'est développée et diversifiée au cours des dix à quinze dernières années. Après la chute du Mur de Berlin, beaucoup de nouvelles organisations ont vu le jour et nombre d'entre elles comportent des assemblées parlementaires dynamiques qui oeuvrent au renforcement des valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit ainsi qu'à l'élaboration des nécessaires réformes.

Dans son rapport introductif, notre collègue suédois Bjorn von SYDOW a rappelé que nos priorités n'étaient pas définies au hasard mais en fonction des événements mondiaux et il a souligné à juste titre l'importance du rôle de contrôle des parlements sur la politique étrangère des gouvernements et de leur participation à des organismes comme le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

Il me plaît de constater que des activités décisives du Conseil de l'Europe sont dues à des initiatives finlandaises. Il en va ainsi de l'observation des élections, fondée sur ce qu'on a appelé « l'ordre HALONEN » - du nom du Président de la Finlande – et qui consiste à surveiller le développement de la démocratie ; je citerai également le Forum européen des Roms et voyageurs, dû à une initiative franco-finlandaise, ou encore le Commissaire européen aux droits de l'homme, voulu par le Président Martti AHTISAARI.

La diplomatie parlementaire s'attache à régler des problèmes concrets dans un but de protection des droits de l'homme et des libertés. Un bon exemple de démocratie concrète est l'observation des élections pratiquée à la fois par le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Ces deux organisations ont d'ailleurs décidé, au sommet de Varsovie, d'explorer de nouvelles formes de coopération et de mieux coordonner leurs activités.

Nous disposons aujourd'hui d'un grand nombre d'organisations parlementaires internationales et il ne me paraît pas utile d'en créer de nouvelles. Mieux vaudrait améliorer l'information de chacune sur les travaux des autres et mieux exploiter celles-ci. Au parlement finlandais, nous avons décidé en avril dernier de créer un forum international dans lequel les Présidents de parlements et de commissions se réuniront régulièrement pour discuter des sujets d'actualité : l'environnement, l'énergie, les droits des minorités, le dialogue interculturel.

En terminant, je vous invite tous à venir célébrer avec nous, le 1^{er} juin, au parlement finlandais la naissance dans notre pays du premier parlement moderne élu au suffrage universel, en 1906. J'attends avec impatience de vous accueillir à Helsinki.

Lord Julian GRENFELL, Vice-président de la Chambre des Lords, Royaume-Uni

Je remercie le Président VAREK d'avoir accueilli cette conférence.

J'ai écouté avec intérêt l'intervention de M. von SYDOW et celle de M. de CROO dont j'avais déjà apprécié le rapport écrit.

Depuis de trop nombreuses décennies, la diplomatie parlementaire n'était qu'une aspiration ; c'est aujourd'hui une réalité mais nous devons aller plus loin. Les parlements ont un rôle qui transcende celui des gouvernements. Quand les gouvernements manquent à leur tâche, ils peuvent les relayer.

Le rôle du parlement britannique est, par tradition, plus limité. Il n'a pas le pouvoir d'approuver les traités internationaux, sauf ceux relatifs à l'Union européenne. La Chambre des Lords n'a même pas de commission des affaires étrangères. C'est généralement à travers des débats à la Chambre des Communes et des questions au Premier ministre que le parlement est informé des relations internationales, même si quelquefois une commission *ad hoc* peut mener des enquêtes sur des points particuliers.

Ma propre commission, chargée de l'Union européenne, a fait des rapports sur des aspects extérieurs de la politique de celle-ci. La commission des affaires économiques en a produit sur les pourparlers de l'OMC et la mondialisation et sur les changements climatiques.

Cela étant, le parlement britannique, sans vouloir se saisir des commandes, doit pouvoir influencer la conduite de la diplomatie. Il doit donc s'engager dans des contacts personnels et dans les activités décrites par M. de CROO. Pour ma part, je suis conscient de l'importance des contacts interparlementaires : les réunions de la COSAC et de ses commissions, celles des Secrétaires généraux et des Présidents de parlements ainsi que celles organisées par le Parlement européen sont autant d'occasion de discuter des divers aspects de la politique étrangère pour en faire part ensuite à nos gouvernements.

Ancien membre de l'APCE et de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, je peux témoigner de la valeur de mon expérience dans ces enceintes. Chacune a un rôle à jouer mais il faut être prudent à l'heure d'en créer de nouvelles : le temps des députés est limité.

Les groupes d'amitié sont aussi très intéressants. Il y en a une centaine à Westminster qui organisent des échanges et des visites.

Je considère comme un privilège de participer à tout ce qui peut améliorer la compétence des parlementaires, comme les séminaires des pays du Commonwealth ou les contacts avec les démocraties émergentes, et plus généralement à toutes les enceintes qui ajoutent une dimension parlementaire à la diplomatie traditionnelle. Nous, parlementaires, sommes les gardiens de la démocratie aussi bien que ses praticiens.

M. Toomas VAREK, Président du Riigikogu préside les débats

M. Joan GABRIEL, Président du Consell General, Andorre

Je félicite le Président VAREK et l'APCE pour l'excellente organisation de cette réunion et leur accueil chaleureux.

Les parlements, contrairement aux gouvernements, sont des institutions pluralistes qui assurent l'expression de toutes les opinions. Sur les questions de politique extérieure, les débats parlementaires peuvent donc comporter des nuances en fonction des appartenances politiques.

Les relations internationales sont le résultat de la politique des Etats, laquelle va bien au-delà de celle des gouvernements. Shakespeare posait déjà cette question : « comment gouverner un royaume qui ne sait utiliser ses ambassadeurs ? ». Dans certains pays, le parlement participe à la nomination des ambassadeurs, de sorte que ceux-ci sont effectivement des représentants de l'Etat et non du seul gouvernement au pouvoir.

Les parlementaires peuvent aussi contribuer positivement à la formation d'une opinion et à l'aboutissement d'une négociation, laquelle s'achève alors dans ce même parlement par l'approbation d'une convention internationale. La médiation parlementaire est également employée pour surmonter des conflits susceptibles de naître entre Etats.

L'établissement d'un climat favorable aux initiatives des gouvernements est, évidemment, une tâche difficile qui dépend des positions de chaque parti politique ainsi que du caractère de leurs dirigeants et de leurs intérêts électoraux.

Je veux aussi attirer l'attention sur l'intérêt des groupes parlementaires et des groupes d'amitié comme de la participation à différents forums parlementaires pour encourager les relations entre pays.

Les importantes et constantes transformations politiques, économiques, sociales, culturelles et scientifiques qui résultent de la mondialisation ont rendu indispensable pour les organes législatifs du monde entier d'entretenir un échange permanent d'opinions sur des thèmes divers qui, par nature, dépassent les frontières nationales.

Le renforcement des relations interparlementaires permet d'atteindre un double objectif : améliorer l'entente entre les peuples et contribuer à la solution des grands problèmes de l'humanité.

La création d'espaces de réflexion sur des sujets de portée internationale renforce les relations interparlementaires et permet un échange d'expériences sur les questions politiques, économiques et sociales qui se posent dans les divers pays. Un bon exemple en est la récente réunion de tous les petits Etats d'Europe à Monaco en février dernier, à l'initiative du Président du parlement monégasque, M. VALERI. La prochaine rencontre aura lieu l'année prochaine à Saint Marin. Ce forum, que l'on pourrait nommer le P8 – les huit petits –, apportera, j'en suis convaincu, des réflexions intéressantes pour notre Assemblée de l'Europe.

M. Alain Berset, Conseil des Etats, Suisse

Parlant devant des parlementaires de toute l'Europe, il n'est pas nécessaire d'expliquer pourquoi la politique qui dépasse le cadre national a un poids de plus en plus grand. Trois facteurs ont conduit à une coopération et contraint à une intégration sur le plan international.

D'abord, le maintien et le développement de la sécurité et de la paix, ainsi que la défense des droits de l'homme ont pris une nouvelle dimension avec la chute du communisme il y a quinze ans.

Ensuite, de nouvelles menaces pour la sécurité et l'existence même de l'humanité sont apparues : l'explosion démographique, les problèmes de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie, les migrations et les flux de réfugiés, les exigences écologiques, notamment dans le domaine climatique, mais aussi le crime organisé dans ses différentes manifestations et, hélas, le terrorisme.

Enfin, la globalisation des marchés et les progrès technologiques ont fait apparaître la nécessité de fixer des règles pour garantir un développement durable, écologiquement supportable et fondé sur l'économie sociale de marché et, d'autre part, pour assurer le libre-échange des biens et des services entre tous les Etats.

Pour en venir au thème de ce matin, il faut rappeler que l'histoire de la démocratie s'est déroulée autour de l'Etat national. La politique étrangère classique relève principalement de la compétence de l'exécutif. La démocratie a toujours trouvé son expression et la trouvera encore largement dans la politique intérieure. Cela dit, plus le champ d'action de la politique étrangère s'étend, plus elle se confond avec la politique intérieure, parce que bientôt plus aucun domaine ne sera purement national. Il devient donc urgent que le parlement exerce une influence plus grande sur les activités de politique étrangère du gouvernement.

Plus la marge de manœuvre des Etats nationaux, et donc des parlements sera limitée, plus les décisions seront prises au travers de traités internationaux ou dans le cadre d'organisations supranationales. Il importe donc de limiter la compétence des gouvernements à la conception de la politique au niveau international. Les parlements, représentants des peuples, ne doivent pas devenir de simples chambres d'enregistrement. Sinon, le fossé entre le peuple et le monde politique se creusera ; la politique ne sera plus comprise ni soutenue par l'opinion publique. Le référendum sur l'Europe en France et aux Pays-Bas a été l'illustration la plus spectaculaire d'un tel risque.

Avec une coopération et une intégration accentuées, c'est la notion même de démocratie à l'intérieur des Etats qui est en jeu. Il nous appartient, à nous parlementaires, de redéfinir notre rôle de lien entre le peuple et le gouvernement, y compris dans le domaine de la politique étrangère. C'est en ce sens que la Constitution suisse de 1999 dispose que le parlement participe à la définition de la politique extérieure. La loi sur le parlement indique également que le gouvernement est tenu de consulter les commissions sur les orientations principales et sur les directives concernant un mandat de négociation internationale.

La participation aux organisations parlementaires est un élément non négligeable de la diplomatie parlementaire. Sait-on que les premiers contacts entre Britanniques et Argentins ont eu lieu à l'Union interparlementaire après la guerre des Malouines ? Se souvient-on que des parlementaires sud et nord coréens se sont rencontrés dans le cadre de cette même organisation, qui a également mis sur pied une réunion de parlementaires israéliens et palestiniens ? Dans ces circonstances, la liberté de parole des parlementaires a été un atout précieux.

Permettez-moi d'exprimer toutefois une inquiétude : malgré son essor la diplomatie parlementaire reste méconnue de l'opinion publique. Jadis, un journal important consacrait une page entière à relater la visite d'une délégation parlementaire suisse au Président de la RFA. Aujourd'hui un tel événement n'aurait droit qu'à une demi-douzaine de lignes au mieux. De telles missions, qui sont pourtant essentielles à la compréhension entre les peuples, font aujourd'hui partie de la routine, et c'est regrettable.

Nous approuvons pleinement les conclusions de l'excellente contribution du président Herman de CROO et nous remercions l'Estonie de son hospitalité.

M. Martin RAGUZ, Président de Predstavnicki Dom, Bosnie-Herzégovine

Nous sommes tous conscients que le rôle de la diplomatie parlementaire s'est accru dans la conduite des affaires internationales, et notamment dans la prévention et le règlement des conflits locaux, régionaux et internationaux.

Je veux présenter quelques expériences de mon pays. Personnellement je suis depuis quatre ans Président de l'Assemblée et de sa commission des affaires étrangères, membre de sa commission des droits de l'homme et membre de la délégation à l'APCE. C'est la diplomatie parlementaire qui a permis la création de la Bosnie-Herzégovine comme entité démocratique indépendante, après une guerre atrocement destructrice et des migrations forcées de populations. Elle a été le théâtre d'une intervention à grande échelle de la communauté internationale et a suivi un processus douloureux de transition. Cela a permis à notre parlement d'élargir sa marge de manœuvre et de découvrir des méthodes non traditionnelles. La passerelle créée avec d'autres Etats permet un retour d'information positif à tous les niveaux. La Bosnie-Herzégovine, qui a d'abord été le sujet passif des efforts internationaux, est aujourd'hui devenue un acteur à part entière sur les plans national et international.

Une autre spécificité de mon pays est la complexité de ses relations avec les pays voisins. La Bosnie-Herzégovine faisait partie d'un Etat qui ne s'est pas dissous de façon pacifique mais a été détruit de façon brutale ; d'où la nécessité pour elle de travailler à une coopération bilatérale et multilatérale. Aujourd'hui la Bosnie-Herzégovine doit relever d'importants défis, en particulier assurer l'équilibre des droits collectifs et individuels, grâce à l'expertise des pays partenaires.

L'exemple de la Bosnie-Herzégovine montre que les parlements jouent un rôle décisif lorsqu'il s'agit de forger la destinée de leur pays et de rejoindre la maison Europe.

M. Javier ROJO, Président du Sénat, Espagne

Je suis très honoré de prendre la parole dans cette conférence de coopération et de coordination organisée par le Conseil de l'Europe. Comme Président du Sénat d'Espagne, c'est une heureuse occasion pour moi de réfléchir aux grands défis que nous, les dépositaires de la souveraineté populaire, devons relever.

En ce début de siècle, marqué par la mondialisation, la communauté internationale doit résoudre de graves problèmes qui appellent une réponse globale. La croissance économique et la diversité culturelle qui résultent, dans de nombreuses régions de la planète, du développement des échanges, coexistent avec une augmentation des inégalités, une détérioration de l'environnement, une crise financière que les institutions internationales ne maîtrisent pas, des tensions démographiques et le repli sur soi. Sans parler de l'internationalisation du terrorisme et du crime organisé.

Notre seul objectif doit être de construire un monde plus juste et plus sûr, fondé sur les droits de l'homme. Il s'agit donc de renforcer les démocraties, grâce aux pressions politiques, à l'usage de la raison et de la patience ; de mieux asseoir le droit international et de réformer les Nations Unies, d'atteindre les Objectifs du Millénaire – éradiquer la pauvreté –, de défendre le principe de la solution pacifique des conflits.

Les changements qui se produisent sur la scène internationale doivent conduire à augmenter le nombre des acteurs capables de relever les défis mondiaux selon les nouvelles règles du jeu et non à réduire le pouvoir dont chacun d'eux dispose. Le pouvoir est un échange. Plus il est complexe, plus son champ d'action est étendu.

La politique étrangère, qui est de la compétence exclusive des gouvernements, exige l'intervention de nouveaux acteurs pour mettre en place un nouvel ordre international dans lequel pourra s'épanouir ce que Habermas appelle « la citoyenneté du monde », tous les peuples disposant de droits et d'obligations égales devant les décisions qui affectent leurs besoins et leurs intérêts vitaux.

Il est vrai que les ONG et la société civile jouent un rôle important, mais il est souvent limité et ne va guère au-delà d'une dénonciation de la situation générale. Je pense donc qu'il existe un espace pour la diplomatie parlementaire dont la pratique s'est d'ailleurs développée ces dernières années. L'action internationale des Etats a dépassé le cadre bilatéral et s'étend désormais à des domaines variés, ce qui justifie la multiplication des organisations de coopération et d'intégration. L'existence, dans nombre d'entre elles, d'une branche parlementaire est un moyen de favoriser le contrôle des parlements sur la politique étrangère, mais aussi de leur faire une place dans la construction d'un monde plus juste et plus solidaire. A deux égards au moins, nous pouvons apporter un « plus » à cette tâche. Le premier est le pluralisme qui résulte de la composition de nos délégations parlementaires. Le second est la plus grande souplesse dans les relations, lesquelles échappent aux contraintes classiques de la diplomatie. C'est dire que les parlementaires sont bien placés pour désamorcer certains conflits et ils l'ont prouvé à plusieurs occasions.

Nous, parlementaires européens, avons un rôle privilégié dans la mesure où nous pouvons, en jetant des passerelles avec d'autres pays, contribuer à développer les pratiques de bonne gouvernance. J'en prendrai pour exemple le dialogue inter-régional en Méditerranée et les relations avec l'Amérique Latine. Cette position privilégiée doit nous conduire à réfléchir à une rationalisation de la coopération interparlementaire. Il n'est pas nécessaire de multiplier les organisations mais il importe de mieux coordonner leurs actions et c'est à cela que nous devons nous consacrer.

M. Vladimir SEKS, Président du Parlement, Croatie

La diplomatie parlementaire est devenue de plus en plus importante, dépassant les relations entre parlements nationaux pour s'étendre aux initiatives des organisations internationales et régionales. Nous assistons à la création de nouveaux forums tandis que s'exprime une volonté de rationaliser la coopération.

L'Union interparlementaire, l'organisation parlementaire faitière, a défendu lors de la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlements, l'idée d'un renforcement du rôle et même d'une participation directe des parlements dans le processus décisionnel des organisations internationales.

L'importance de la diplomatie parlementaire est évidente dans le travail des organisations européennes les plus importantes, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Leur dimension parlementaire est une source de dynamisme et d'innovation authentiquement démocratique qui influence l'ensemble de leur fonctionnement.

Le parlement croate porte une attention particulière à la diplomatie parlementaire et il l'applique de façon très concrète sur le plan régional, contribuant ainsi à la démocratie et à la stabilité politique et économique en Europe du Sud-Est. Les parlements des pays concernés sont à même de discuter de tous les sujets vitaux pour la région et de soutenir leur gouvernement dans l'application des décisions.

La République de Croatie a décidé d'ouvrir les négociations avec l'Union européenne avec l'objectif d'en devenir un membre à part entière et de participer aux élections au Parlement européen en 2009. Ce faisant, elle s'est fermement engagée dans le processus européen mais elle est prête en même temps à encourager ses voisins dans la même voie. Se trouvant aujourd'hui un peu plus avancée qu'eux, elle est consciente du rôle qu'elle peut jouer pour créer un climat de sécurité et de prospérité dans son voisinage et considère la diplomatie parlementaire régionale comme un moteur pour atteindre cet objectif.

Nous, les représentants élus du peuple, avons la possibilité d'améliorer de façon significative les relations entre les peuples et les pays, en particulier lorsque des différends les opposent. Le Parlement croate est déterminé à apporter sa contribution et à prouver que la diplomatie parlementaire peut-être un véritable trait d'union en permettant l'échange d'expériences et la création d'institutions démocratiques stables.

M. İsmail ALPTEKİN, Vice-président de la Grande Assemblée, Turquie

C'est un grand plaisir pour moi de me retrouver parmi vous à l'occasion de cette Conférence. Je remercie le Riigikogu et l'APCE de nous avoir donné cette occasion de nous rencontrer.

L'importance de la diplomatie parlementaire ne peut être sous-estimée à une époque où une coopération étroite entre les peuples et les Etats est plus nécessaire que jamais. Le processus de mondialisation qui a radicalement modifié les voies traditionnelles de la politique a fait apparaître de nouveaux risques et de nouvelles peurs mais aussi de nouveaux espoirs. Et cette situation exige que les parlements travaillent à un rapprochement des peuples.

Le terrorisme, le crime organisé, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la pollution, les pandémies et la pauvreté sont autant de menaces pour l'avenir de l'humanité. Ces problèmes ne peuvent trouver de solution que dans une coopération efficace entre les Etats, les parlements et la société civile.

Outre les injustices et les inégalités, c'est le défaut d'accès à la démocratie de toutes les sociétés qui est au cœur des défis que notre monde doit relever. Nous sommes tous d'accord sur ce point et c'est pourquoi nous pouvons contribuer efficacement à la paix, à la réconciliation et à la tolérance. Si nous voulons léguer aux générations futures un monde de bien-être et de stabilité, il nous faut créer un climat de dialogue qui fasse fi des préjugés, des haines et du radicalisme que certains groupes essayent d'entretenir.

Nos parlements sont le miroir de la conscience de nos peuples. Nous avons pour devoir essentiel de transformer leurs espoirs en réalités. La Turquie, qui fut le berceau de cultures et de croyances diverses et a connu des siècles de tolérance, demeure un pont entre les civilisations, en complet accord avec la conscience de sa responsabilité historique. Aussi, la Grande Assemblée Nationale de Turquie pratique-t-elle la diplomatie parlementaire dans les enceintes internationales où elle est représentée.

Je veux croire que nos efforts contribueront à un consensus sur les sujets essentiels en discussion.

Mme Jozefina TOPALLI, Présidente du Parlement, Albanie

C'est un grand plaisir pour moi de participer aujourd'hui à Tallinn à ce débat sur la diplomatie parlementaire.

Je viens d'un pays qui s'appelle l'Albanie et d'une région qu'on nomme les Balkans. Et quand on entend le mot « Balkans », on pense tout de suite à guerre, bain de sang, effondrement, génocide, etc. C'est parce que l'on pense au passé et pas au présent.

Aujourd'hui, les Balkans sont une région où règnent la paix et la stabilité ; une région où les élections sont libres, où la croissance économique dépasse les 6%, où la démocratie est consolidée. Une grande partie de la région appartient désormais à l'Union européenne.

Aussi bien, lorsque je fus élue Présidente du Parlement albanais en septembre dernier, j'ai décidé qu'une de mes priorités serait de développer des échanges entre parlementaires, à tous les niveaux, ou, pour mieux dire, la diplomatie parlementaire. J'en ai compris l'importance à travers ma propre expérience de quatre années au sein du Conseil de l'Europe, comme observateur d'élections en Ukraine et en

Palestine, et ma participation à différentes conférences internationales ainsi qu'aux assemblées de l'OTAN et de l'OSCE. Tout cela m'a aidé à choisir la solution de l'Union européenne pour les différents problèmes de mon pays. En outre, les échanges avec les parlements de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, du Kosovo, de Grèce et de Bosnie-Herzégovine ont conduit nos pays à mieux se comprendre et à se faire confiance.

J'ai mis l'accent sur la communication, qui va au-delà de l'information, et je me réjouis d'avoir pu accueillir, en si peu de temps, le Président de l'APCE, M. van der LINDEN, le Président de la Commission européenne, M. BARROSO, le Commissaire à l'élargissement, M. Olli REHN, dans notre hémicycle. Le Président de la Macédoine a pu également s'adresser, de cette enceinte, au peuple albanais et notre parlement a reçu des délégués des Commissions des affaires étrangères des nouveaux membres de l'Union.

Nous avons pu, en toutes occasions, montrer les progrès accomplis par notre pays : croissance économique, établissement de l'Etat de droit, réduction de la corruption et mesures incitatives pour les milieux d'affaires. Cela va nous permettre de signer, la semaine prochaine à Luxembourg, le SAA, un moment très important pour mon pays. J'invite d'ailleurs tous les pays membres à le ratifier. Chaque citoyen albanais, non seulement à cause de l'histoire ou de la géographie, mais en raison de son identité même, se sent un européen. Je remercie tous les Etats membres qui nous ont aidé à réaliser un rêve que nous faisons depuis quinze ans.

M. Rory KIELY, Président de Seanad Eireann, Irlande

Je remercie le Président et tout le parlement estonien qui ont si bien organisé cette Conférence dans la belle ville de Tallinn. C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à vous comme Président du Sénat irlandais, mais aussi comme ancien membre de l'APCE, de janvier 1998 à septembre 2002.

Ma participation à de nombreuses séances et réunions de commissions m'a permis de mieux connaître et comprendre les différents Etats membres et les dynamiques politiques qui sont à l'œuvre en Europe. Je suis un grand défenseur de l'APCE qui est la preuve évidente de la capacité des parlements à construire des passerelles, et dont l'activité complète celle de l'UIP et de l'OSCE.

D'aucuns prétendent que les parlementaires voyagent pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les véritables intérêts de leurs mandants. Ils ont tort : grâce à ces déplacements, ils peuvent discuter de problèmes importants avec leurs pairs et ainsi consolider la démocratie parlementaire.

Je citerai un exemple intéressant : l'organe irlando-britannique créé en 1990 par les Chambres des deux pays. A l'époque, il y avait peu de relations bilatérales entre les deux parties et le Conseil de l'Europe était l'unique enceinte de rencontre. C'est grâce à la création de cet organe qu'une entente mutuelle entre les deux parlements a pu naître. Ensuite son rôle a évolué avec les différentes initiatives de paix. Il est composé de 25 membres de chaque parlement et de représentants des assemblées du Pays de Galles et de l'Ecosse. Le Conseil nordique y figure comme observateur depuis 2004. Le travail quotidien est réalisé par quatre commissions : affaires politiques, affaires économiques, affaires étrangères, affaires sociales et culturelles.

Je suis convaincu que cet organe peut servir de modèle à d'autres pays et je suis heureux de vous l'avoir fait connaître.

M. Jean-Claude GAUDIN, Vice-président du Sénat, France

Si le terme de « diplomatie parlementaire » est consacré par l'usage, il est parfois contesté. Peut-il prêter à confusion ? Je ne le crois pas. Il ne s'agit certes pas, pour les parlementaires, de chercher à concurrencer la diplomatie « classique ». Cela n'aurait guère de sens : dans nos régimes parlementaires les assemblées contrôlent l'action diplomatique des gouvernements et approuvent les traités et conventions qui en sont le cadre. Aucun gouvernement ne peut conduire son action sans le soutien de son parlement et *a fortiori* contre lui.

Toutefois, les parlementaires ne pourraient jouer leur rôle législatif ni assurer leur fonction de contrôle de la politique étrangère sans avoir eux-mêmes une expérience de celle-ci. Alors que politique nationale, politique européenne et politique internationale sont de plus en plus imbriquées et indissociables, on ne peut limiter le rôle des parlementaires aux seules affaires intérieures.

D'autre part, il faut reconnaître que la diplomatie parlementaire est un complément nécessaire à la diplomatie intergouvernementale parce que nous sommes à l'ère des parlements. Dans les années 1960, les démocraties étaient peu nombreuses et l'on pronostiquait le déclin des parlements. Depuis le tournant de 1989, l'idéal de la démocratie parlementaire est une référence aux quatre coins de la planète. Dès lors, il est normal de développer les contacts interparlementaires. Des relations entre Etats qui ignoraient cette dimension seraient incomplètes et même mutilées.

Comme l'a souligné le Président von SYDOW, un des aspects de cette implication internationale est la coopération en vue de renforcer la démocratie parlementaire. Le contrôle des élections, les échanges d'expériences et de « bonnes pratiques », la coopération technique comme celle que mène le Sénat français avec le Sénat roumain, en sont autant d'illustrations.

Nous avons pour tâche commune de promouvoir et d'améliorer le parlementarisme, car contribuer à renforcer la démocratie, c'est contribuer à la solution pacifique des conflits. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale les organisations multilatérales se développent et elles sont amenées à associer les parlements à leurs travaux. Ce contrôle parlementaire répond, bien sûr, à une demande des parlements, mais aussi à un besoin, pour les organisations internationales, de conforter leur légitimité.

Enfin, la diplomatie parlementaire peut apporter une dimension supplémentaire à la diplomatie traditionnelle dans la conduite des relations entre les pays. Il s'agit bien d'un rôle complémentaire, et non parallèle, puisque c'est à la demande des gouvernements que les parlementaires remplissent telle ou telle mission de rapprochement ou d'explication.

Je ne peux conclure sans évoquer la dimension humaine de la diplomatie parlementaire. Celle-ci est une irremplaçable ouverture sur les autres. Aristote disait que le but ultime de la politique est l'amitié. Si elle ne servait qu'à développer l'amitié entre les parlementaires de pays si divers, la diplomatie parlementaire ne serait déjà pas inutile.

M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National, Principauté de Monaco

C'est avec une grande émotion que je participe aujourd'hui, pour la première fois, à la Conférence des Présidents de parlements européens. Je veux en remercier notre collègue Toomas VAREK qui nous reçoit dans son beau pays, le Président van der LINDEN et le Secrétariat général de l'APCE pour l'excellente préparation de cette réunion.

Je ne reviendrai pas sur l'extraordinaire développement de la diplomatie parlementaire sinon pour souligner que ce terme a aujourd'hui trouvé sa place dans le vocabulaire de la science politique. Si le mot est admis, c'est que la chose est reconnue et je m'en réjouis.

Mon propos sera plutôt consacré à quelques réflexions, nourries par l'expérience, sur l'intérêt de la diplomatie parlementaire pour un petit Etat comme Monaco. Mon pays est le dernier à avoir rejoint, en octobre 2004, le Conseil de l'Europe. Comme le Prince Rainier III et SAS le Prince Albert II, j'ai toujours été convaincu que notre Principauté se devait d'adhérer à cette grande organisation dont nous partageons en tous points les principes, parmi lesquels l'esprit démocratique qui peut revêtir diverses formes en fonction de l'histoire et des sensibilités de chaque peuple. Nous voulions faire connaître la réalité de nos institutions qui, sans ressembler aux autres modèles européens, assure, dans la fidélité à nos traditions, une vie publique démocratique. Nous avons réussi à en convaincre la communauté internationale et je veux croire que le vote favorable, presque unanime, de l'Assemblée parlementaire sur notre demande d'adhésion n'aurait pas été le même si nous n'avions pas cherché auparavant à nouer un dialogue constructif avec nos collègues. Dialogue que nous poursuivons dans la transparence avec les membres de la commission de suivi, ce qui a permis de mieux tenir compte de nos particularismes.

Le fait que nos parlements soient l'expression de la volonté populaire leur vaut de pouvoir « parler vrai » et d'être mieux entendus ; cela justifie pleinement leur contribution à la diplomatie internationale.

Ils ont même un rôle moteur à y jouer et je suis convaincu qu'au sein d'espaces de concertation bilatérale ou multilatérale ils peuvent faire naître de nouvelles opportunités pour nos pays. Nous avons donc réactivé nos réseaux parlementaires, en premier lieu avec nos voisins de France et d'Italie, auxquels nous unissent des liens géographiques, culturels et d'amitié tout particuliers. Nos rencontres sont l'occasion d'évoquer plus librement certains sujets qui mêlent étroitement nos intérêts nationaux et de rechercher ensemble des solutions, préparant ainsi le terrain à des négociations bilatérales ultérieures.

J'ai parlé de nouvelles opportunités : notre réalisation majeure aura sans doute été de contribuer au rapprochement entre les petits Etats d'Europe. Nous avons organisé en début d'année à Monaco, une Conférence des Présidents de parlements de ces Etats à laquelle ont assisté nos collègues d'Andorre, de Chypre, d'Islande, du Liechtenstein, du Luxembourg, de Malte et de Saint Marin. Cette première rencontre fructueuse a suscité chez tous, le désir d'approfondir notre coopération et c'est désormais annuellement que nous nous réunirons. Mieux encore, nos parlements auront été à l'origine du nouveau partenariat qui se dessine entre les huit pays après l'annonce par SAS le Prince Albert II de sa volonté de réunir prochainement à Monaco, dans le même esprit, les huit chefs d'Etats.

Voilà qui illustre le thème de notre réunion d'aujourd'hui. L'effort que nous avons fourni pour intensifier le rôle international de notre parlement est la traduction concrète du rôle que nous savons devoir jouer dans le développement des relations extérieures de notre pays, tel que ses souverains l'ont voulu.

Pour conclure, je dirai que l'existence d'une diplomatie parlementaire active n'est pas moins importante pour Monaco que pour un « grand » pays, au contraire et que, loin de contredire la diplomatie des chancelleries, elle en est le complément nécessaire en lui apportant ce que j'oserai appeler un « supplément d'âme ».

M. Milsiadè CAPRILI, Vice-président du Sénat, Italie

Je remercie le parlement estonien pour son hospitalité et l'organisation de cette Conférence.

Il y a quelques jours, notre Parlement a élu M. Giorgio NAPOLITANO à la Présidence de la République. Personnalité de premier plan de notre histoire nationale, il a aussi été un protagoniste de la construction européenne dans un passé récent. Dans son discours officiel d'investiture, il a réaffirmé que la voie royale pour l'Italie reste celle de l'engagement pour l'Europe. M. BORELL nous a dit tout à l'heure que l'Europe suscitait des doutes et des espoirs. Il nous revient de faire prévaloir les seconds. Je suis convaincu que l'engagement pour l'Europe prend forme à travers des contacts entre parlements et avec l'APCE.

Ce qu'on appelle la diplomatie parlementaire, qui m'intéresse plus par son contenu que pour sa définition, est une réponse au besoin de faire face à un monde moderne complexe et global. Dans tous nos pays, le parlement est le siège de la représentation des citoyens. Comme l'a écrit un des pères de l'Europe, Alcide DE GASPERI, c'est le lieu où « la souveraineté de l'Etat est légalement dévolue à tous les membres de la communauté nationale ». Or le système parlementaire est attaqué par des pouvoirs forts et non démocratiques. Cette évolution est négative, surtout si l'on considère que l'Europe ne peut exister que si elle est démocratique et respecte les droits de l'homme. A cet égard, le Conseil de l'Europe est en première ligne. Il a approuvé il y a plus de cinquante ans la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui est une véritable boussole pour notre continent et pour l'ensemble du monde.

Le Parlement européen a adopté le 28 mai avec un large consensus un rapport qui met en exergue le rôle de l'Union européenne pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le monde. Nous voulons faire de l'Europe un modèle de civisme et de droit dans lequel toutes les cultures puissent se reconnaître. L'Italie est bien placée, au centre du bassin méditerranéen où se confrontent cultures, traditions et civilisations diverses, pour y contribuer.

La mondialisation risque d'exclure une grande partie de l'humanité du progrès et c'est à ce côté obscur que nous devons réfléchir et réagir. Il nous faut non seulement surveiller et protéger les droits dont nous jouissons mais aussi identifier de nouveaux droits à travers nos échanges avec d'autres cultures. Je veux rappeler ici les paroles d'un homme qui a marqué ma formation, un homme qui a joué un rôle important dans l'histoire de l'Italie, un intellectuel européen, Antonio GRAMSCI, qui a payé de sa vie son opposition au fascisme. Il a écrit : « l'indifférence pèse lourdement dans l'Histoire ». Nous ne devons pas, nous ne voulons pas être indifférents.

Le Conseil de l'Europe a une longue expérience en matière de droits de l'homme. Les 200 conventions signées et ratifiées par ses membres constituent une plateforme juridique indiscutable. Le drapeau européen qui est brandi dans les manifestations où l'on réclame la liberté et la démocratie n'est-il pas un symbole de progrès culturel et social ? C'est pourquoi il faut que notre Conseil de l'Europe attire de plus en plus les Etats mais aussi les peuples par ses idéaux de liberté, de démocratie et de solidarité.

M. Frans WEISGLAS, Président de la Chambre des représentants, Pays-Bas

La diplomatie parlementaire n'a pas encore fait l'objet de nombreuses études et ses contours commencent seulement à se dessiner. Mais si l'analyse théorique fait défaut, la pratique s'est quant à elle rapidement développée ces dix dernières années.

Bien que la diplomatie soit traditionnellement un domaine plus ou moins réservé à l'exécutif, il est de fait que les frontières entre les sujets de politique intérieure et de politique internationale sont de plus en plus floues. Aussi les parlements doivent-ils aujourd'hui examiner les problèmes qui leur sont soumis dans un cadre plus global.

L'implication des parlements dans les affaires internationales est en partie la conséquence de la mondialisation. Il s'agit pour eux de mieux contrôler les activités de plus en plus nombreuses des gouvernements dans les organisations internationales, d'où la création de plusieurs structures interparlementaires destinées à faciliter ce processus.

D'autre part, les parlements ont également pris conscience que les gouvernements ne pouvaient plus assumer seuls la conduite et la responsabilité de l'action extérieure. Aussi, les parlementaires individuellement et les parlements en tant qu'institutions ont-ils été conduits à prendre leur part dans la recherche de solutions à des problèmes complexes qui requièrent une approche plurielle.

La diplomatie parlementaire peut agir au cours des trois phases qui marquent le passage du conflit à la stabilisation et à la démocratisation. Dans un premier temps elle contribue à prévenir, à résoudre ou à désamorcer un conflit grâce au dialogue. Ensuite, les parlements existants peuvent aider leurs nouveaux collègues dans le processus de construction nationale, de démocratisation et de fondation de l'Etat de droit. Enfin, les parlementaires des démocraties établies travaillent à protéger et à promouvoir les droits démocratiques dans leurs propres pays et dans les pays partenaires.

C'est un schéma circulaire et des pays peuvent être engagés dans plusieurs phases à la fois. C'est ainsi que les pays du Caucase continuent à parfaire leurs institutions démocratiques et, dans le même temps, ils sont un exemple pour leurs voisins encore en proie à l'instabilité.

Les gouvernements et les ONG sont, bien entendu, parties prenantes dans ces processus, mais les parlementaires peuvent agir sur le terrain laissé libre. Ils sont les représentants d'un peuple, ce qui leur donne plus de poids que les ONG et, en même temps, leur action n'engage pas leur gouvernement ce qui leur permet d'intervenir dans les situations les plus délicates.

La diplomatie parlementaire s'exerce grâce à une large gamme d'instruments, depuis les visites bilatérales réciproques jusqu'aux missions confiées par le gouvernement en passant par la participation à des assemblées interparlementaires et l'observation des élections. Si ces activités permettent d'aider les démocraties émergentes, elles sont aussi l'occasion pour les parlementaires de discuter avec leurs collègues de leurs propres méthodes de travail. Mon ami René van der LINDEN se souviendra sans doute de nos premiers pas de parlementaires au Conseil de l'Europe et de notre visite au Royaume-Uni. La démocratie n'est pas un état définitif et la diplomatie parlementaire fournit à chacun la possibilité d'évaluer ses qualités et ses défauts.

Grâce aux contacts et à l'expérience que l'APCE nous offre depuis des décennies nous pouvons utiliser au mieux notre potentiel d'action sur le plan international. A travers nos débats d'aujourd'hui, la diplomatie parlementaire définit ses contours. Dans dix ou vingt ans, le concept sera sans doute aussi connu que celui de diplomatie gouvernementale. En attendant, je pense qu'une approche pragmatique, évitant la discussion sur les règles qui pourraient limiter notre action, est la plus sage. Le chemin que nous avons tracé conduit sans aucun doute à une meilleure compréhension mutuelle et c'est notre contribution au rapprochement entre les peuples.

M. Georgi PIRINSKI, Président de Narodno Sobranie, Bulgarie

Je voudrais faire une observation sur les communications des présidents von SYDOW et de CROO. Le premier a dit que nos priorités n'étaient pas décidées dans le vide mais imposées par l'actualité. Le second a souligné que les frontières entre affaires intérieures et internationales étaient devenues floues. Ce sont deux commentaires révélateurs des changements de la diplomatie parlementaire. Celle-ci est bien placée pour relever les défis de la réalité quotidienne. Il s'agit d'établir des passerelles entre les institutions démocratiques et d'assurer le suivi de leur action.

Dans le processus de coopération en Europe du Sud-Est qui a repris après la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères, le champ d'action de la diplomatie parlementaire s'est élargi. Cinq rencontres ont eu lieu, dont la dernière à Athènes où nous a accueillis la Présidente du Parlement hellénique Mme PSAROUDA-BENAKI. Le parlement bulgare s'est engagé à poursuivre les objectifs de l'APCE. Il a fait la promotion de l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne et a pris des contacts bilatéraux. Il est important de parler, de communiquer, d'éclairer les problèmes, surtout quand il s'agit de l'élargissement.

Le 19 juin prochain se tiendra à Sofia une Conférence mondiale des femmes parlementaires sur la question des droits des enfants. Vous savez que l'Assemblée générale des Nations Unies a abordé ce sujet au début de la décennie et qu'une réunion s'est tenue à Rome. Nous allons quant à nous traiter de la santé et de l'épanouissement des enfants. C'est une question urgente à laquelle les parlementaires doivent s'intéresser.

Je me joins au chœur de ceux qui vous ont remercié, monsieur le Président VAREK. Le parlement bulgare s'efforcera de renforcer ses relations avec votre pays. La diplomatie parlementaire est la voie royale pour la compréhension entre les peuples.

Mme Yvonne TIMMERMAN-BUCK, Présidente du Sénat, Pays-Bas

Mme THATCHER avait coutume de dire : « ce n'est pas la peine de vanter les mérites de la diplomatie. Retrouvons nos manches et mettons-nous au travail ». Cette Conférence qui nous fournit la rare occasion de réunir tous les Présidents de parlements du continent européen nous permet d'aller au-delà de l'expression de nos souhaits. Il s'agit de travailler ensemble à leur réalisation. C'est pourquoi je veux faire une proposition en vue d'améliorer la diplomatie au bénéfice des citoyens européens et des futurs succès de l'Europe.

Nous devons d'abord prendre conscience de notre capacité à influencer les décisions et puis rendre la coopération parlementaire plus efficace. Nous avons la chance d'avoir un double mandat, d'être membre d'un parlement et d'autres assemblées parlementaires internationales. Nous devons aussi communiquer avec nos citoyens et leur rendre compte car ce sont eux les vrais acteurs de la « toile » de la diplomatie. Il nous faut aussi mieux intégrer nos activités nationales et internationales, améliorer la façon dont nous faisons rapport sur le plan national de nos travaux hors des frontières. Faisons discuter et adopter par nos parlements les résolutions des assemblées parlementaires internationales. Si nous discutons par exemple des recommandations de l'APCE, cela élargira le point de vue de tous les membres de nos parlements. C'est ainsi que le Sénat néerlandais s'est penché sur la proposition de créer, au sein de l'Union européenne, une Agence des droits fondamentaux. C'est un bon exemple de diplomatie parlementaire.

Les parlementaires ont trop souvent les yeux tournés vers leur propre pays. M. de CROO l'a expliqué par la proximité des élections. Je suis d'accord avec lui mais je suis fier de dire que les sénateurs néerlandais s'intéressent aux problèmes européens et mondiaux. La meilleure preuve en est que M. van der LINDEN préside l'APCE.

En conclusion, une intégration accrue de nos activités nationales et internationales renforcera l'efficacité de la diplomatie parlementaire et assurera un avenir pacifique à notre continent uni.

Mme Nino BURJANADZE, Présidente du Parlement, Géorgie

A notre époque de mondialisation intensive, l'établissement de relations par le biais de la diplomatie parlementaire revêt une importance croissante. On ne peut sous-estimer l'intérêt des relations interparlementaires pour diffuser les valeurs démocratiques communes par des partages d'expérience.

La tenue de la présente conférence à Tallinn est tout un symbole. Comme nous le savons, c'est le soutien de parlements à l'échelle internationale qui a contribué à bien des égards à l'évolution démocratique des pays baltes. Une fois qu'ils ont atteint le stade de développement démocratique qui est le leur actuellement, les Etats baltes se sont dit prêts à partager leur expérience avec d'autres démocraties émergentes. La Géorgie a toujours bénéficié de cette aide, ce dont nous sommes très reconnaissants.

Je tiens à réaffirmer l'importance de la coopération parlementaire entre les démocraties, anciennes et nouvelles, car une telle coopération aidera les démocraties émergentes à éviter les erreurs et à arrêter leurs priorités. Des parlements expérimentés peuvent aider leurs nouveaux homologues à instaurer la prééminence du droit et à garantir les droits civils et politiques de tous les habitants.

Les parlements peuvent sauvegarder et promouvoir les valeurs démocratiques dans leur propre pays et dans les Etats partenaires. C'est une réaction en chaîne et la Géorgie a servi d'exemple de diffusion de ces processus dans la région.

A notre tour, nous soutenons cette idée et nous lançons souvent des interactions dynamiques avec d'autres parlements dans l'intérêt d'un développement démocratique et économique continu. C'est pourquoi le Parlement de Géorgie a proposé de lancer une coopération parlementaire dans le cadre de la Communauté du choix démocratique, qui a récemment été créée. La Géorgie accueillera une conférence dans ce domaine en septembre et nous serions heureux que vous tous y participiez.

Permettez-moi à cet égard de profiter de cette occasion pour souligner le rôle des relations interparlementaires et de la démocratie parlementaire en matière de règlement des conflits, de lutte contre le terrorisme et de préservation d'un environnement mondial de sécurité internationale.

La coopération parlementaire acquiert de plus en plus de transparence et de souplesse, alors qu'aujourd'hui, l'établissement et le développement des valeurs démocratiques comprennent aussi les questions d'intégration internationale.

Le processus actuel d'intégration euro-atlantique qui renforce les valeurs démocratiques par l'aménagement d'un espace démocratique plus large et plus solide peut être considéré comme un exemple de coopération en la matière. La Géorgie, qui a su relever les nouveaux défis démocratiques, considère qu'elle fait

partie de ce processus. Il est capital de renforcer et de promouvoir une aide internationale plus large pour satisfaire nos besoins régionaux.

Nous pensons nous aussi que les assemblées parlementaires peuvent être considérées comme des instruments efficaces pour exercer la diplomatie parlementaire. Cependant, il faudrait envisager l'élaboration de mécanismes concrets qui nous permettraient de mettre en œuvre et de suivre les recommandations adoptées par les assemblées parlementaires.

Enfin permettez-moi de souligner une fois encore que c'est uniquement en conjuguant nos efforts que nous pourrions davantage faire de nos pays et du monde entier un espace où il fait bon vivre.

Le Président VAREK

Nous pouvons maintenant conclure sur ce thème.

M. Herman de CROO, Président de la Chambre des Représentants, Belgique

Je vais essayer de faire une synthèse de tout ce que j'ai entendu.

Nous savons bien que les parlements sont à même d'appréhender les affaires étrangères à travers la mise en œuvre des traités et le contrôle des gouvernements. Il y aura sans doute un jour des thèses sur la diplomatie parlementaire.

Si la visite d'une délégation parlementaire d'un pays dans un autre ne fait plus la « une » des journaux, comme l'a dit notre collègue suisse, c'est que nous sommes pleinement engagés dans la diplomatie parlementaire.

Il est vrai aussi que les frontières entre affaires étrangères et intérieures sont de plus en plus floues.

Plusieurs orateurs l'ont souligné : il ne faut pas détruire les organisations existantes ; chacune a sa spécialité, son âme, mais il ne faut pas non plus créer de nouvelles assemblées, même si certaines initiatives sont bonnes, comme celle de la Bulgarie de réunir une conférence des femmes parlementaires.

Je n'ai pas été surpris d'entendre des collègues insister sur le bon voisinage. Le premier objet de la diplomatie parlementaire est en effet d'agir d'abord dans la proximité de son propre pays.

D'autres ont évoqué de graves problèmes qui pourraient être résolus grâce à l'influence de la diplomatie parlementaire, comme la composition du Conseil de Sécurité des Nations Unies ou le conflit du Moyen-Orient.

On a également insisté sur la nécessité d'une approche parlementaire des problèmes traités par la Banque mondiale, l'OMC ou le traité de Kyoto.

La deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlements, réunie à New-York à l'initiative de l'UIP a montré l'importance de cette organisation dans le dialogue interparlementaire. On peut aussi citer la COSAC.

C'était presque une révélation d'entendre parler de diplomatie parlementaire de façon positive. Nombre d'expériences concrètes ont été présentées ainsi que des suggestions pour l'améliorer. Peut-être le Conseil de l'Europe pourrait-il se saisir de cette tâche : tirer les enseignements des différentes expériences.

J'ajouterai, quant à moi, que les parlementaires interviennent souvent un peu à la façon des pompiers pour éteindre un feu naissant. Encore faut-il que l'équipe soit organisée et qu'elle ait les moyens d'agir. Peut-être les Secrétaires généraux de parlements devraient-ils établir une sorte de manuel à l'usage des parlementaires.

Il faut enfin se demander si l'on réussit à faire connaître nos activités extérieures aux collègues parlementaires. Il y a les rapports, certes ; encore faut-il les diffuser. Il faut savoir faire mais aussi faire savoir. C'est important pour régler les problèmes mais aussi pour les prévenir.

M. Bjorn von SYDOW, Président du Riksdagen, Suède

Il me semble qu'il y a un consensus quant au contenu de la diplomatie parlementaire. Les gouvernements représentent les Etats démocratiques et sont prioritaires dans l'action diplomatique ; mais il y a des minorités dans les parlements et elles doivent pouvoir se faire entendre ; c'est le signe d'une démocratie qui fonctionne bien.

Depuis quinze ans la diplomatie parlementaire a connu un véritable succès. Les mentalités ont changé et on a compris, par exemple, la nécessité de discuter avec le monde musulman. A cet égard, la participation de l'opposition est significative. La diplomatie parlementaire dispose d'une marge de manœuvre plus large que la diplomatie traditionnelle et cela peut être important.

Nous représentons des petits pays avec de petits parlements. En septembre, deux conférences se sont tenues : une Conférence des Présidents de parlements et une Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements. Elles ont produit deux résolutions ; l'une mettait l'accent sur le rôle de l'UIP dans l'organisation de conférences dans des domaines spécifiques pour renforcer les potentialités de la coopération interparlementaire ; l'autre insistait sur le rôle des commissions des parlements nationaux.

Dernière réflexion : on a dit qu'il fallait mieux faire connaître le travail des parlementaires à l'étranger. A nous de communiquer et de faire savoir aux électeurs qu'il s'agit d'une action importante pour eux aussi. Faute de quoi il y aura une désaffection des citoyens à l'égard des députés qui partent en mission à l'étranger.

En conclusion je crois que nous pourrons nous retrouver dans quelques années pour constater quelle plus-value aura été apportée aux relations internationales par la diplomatie parlementaire.

Le Président lève la séance à 18h45.

Thème 2 : Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays

MERCREDI 31 MAI 2006 – MATIN

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence de M. Toomas VAREK.

Le Président

Je propose d'approuver, s'il n'y a pas d'objection, le rapport d'activités du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) pour la période mars 2004 – mars 2006, qui a été examiné par les secrétaires généraux le matin même.

Le rapport est **approuvé**.

Le Président

Nous allons aborder ce matin le deuxième thème de cette conférence : le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La première oratrice sera Mme PSAROUDA-BENAKI à qui je souhaite la bienvenue.

Mme Anna PSAROUDA-BENAKI, Présidente de la Chambre des Députés, Grèce

J'adresse des remerciements tout particuliers au Président du parlement estonien pour l'excellente organisation de la conférence et sa chaleureuse hospitalité dans sa belle ville. Mes remerciements vont aussi à l'APCE et au Président van der LINDEN.

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté d'évoquer avec vous aujourd'hui cette question d'actualité extrêmement importante qui est aussi pour nous, Présidents d'assemblées parlementaires, un défi à relever. A l'ère de la mondialisation, notre mission revêt une dimension particulière tant sur le plan national qu'international.

Le monde se caractérise aujourd'hui par la coexistence d'une multitude d'idéologies, de religions et de spécificités culturelles au sein d'une même société. C'est le résultat des bouleversements historiques et politiques qu'a connus le 20^{ème} siècle. Il est évident que la stabilisation souhaitée de l'Europe, espace de liberté et de sécurité, suppose l'intégration progressive de tous les aspects de ce pluralisme dans la structure politique et sociale des Etats. Les parlements, principale expression de la volonté populaire ont un rôle crucial à jouer dans ce processus, en engageant le dialogue politique, en contribuant à la résolution des problèmes que pose cette coexistence, et, surtout, en adoptant le cadre juridique adéquat.

Ils disposent à cet effet d'une panoplie de moyens. Je prendrais deux exemples dans deux domaines qui présentent un aspect pluraliste. Le premier est l'intégration politique des groupes religieux, raciaux ou culturels qui résultent pour la plupart de l'immigration ; le deuxième est la réalisation d'un équilibre entre des visions opposées sur la protection de l'environnement.

L'accroissement des flux migratoires en Europe s'est traduit par des changements démographiques qui, à leur tour, ont suscité le besoin de nouvelles dispositions législatives pour garantir une meilleure intégration des migrants et combattre l'immigration clandestine. L'Union européenne et les Etats membres attachent une importance toute particulière à cette question des migrations et aspirent à une politique commune qui garantirait le respect de la diversité, la protection des droits humains des migrants de même que leur intégration dans les sociétés nationales. Les parlements peuvent participer activement au débat politique sur cette question majeure.

Le parlement hellénique a récemment créé en son sein une commission spéciale inter-partis à laquelle a été confiée le suivi des politiques de migration aux niveaux national et européen. Elle peut inviter des experts non parlementaires, examiner des propositions législatives et émettre des avis.

Autre question importante : comment organiser la participation aux procédures parlementaires des groupes ethniques, religieux ou culturels qui vivent dans un Etat, dès lors que leurs membres acquièrent le statut de citoyen du pays concerné ? Les partis politiques sont un moteur fondamental du fonctionnement de la démocratie et une composante essentielle de l'organisation constitutionnelle d'un Etat. C'est donc à travers eux que doit s'exprimer la diversité de la société.

Deux solutions sont possibles : la création de partis distincts, représentatifs de l'identité religieuse, raciale ou culturelle de leurs membres, ou l'inclusion dans les formations pré existantes de représentants de ces minorités. A mon avis, les démocraties pluralistes fonctionnent plus efficacement lorsque les minorités peuvent s'exprimer par l'intermédiaire des partis en place qui sont dotés d'une claire identité idéologique et politique. Encore faut-il que leur organisation interne soit démocratique.

Le thème de la protection de l'environnement a donné naissance à de nombreuses idéologies. D'une manière générale, on peut dire que les exigences de la croissance économique sont en conflit avec la nécessité de préserver la qualité de la vie. On a donc eu recours à un terme magique, « le développement durable », qui mérite d'ailleurs d'être précisé. Avec le traité de Kyoto, une nouvelle page a été tournée.

La protection de l'environnement, couplée au développement économique est une question planétaire cruciale qui requiert une action concertée des gouvernements, des pouvoirs locaux et de la société civile.

Le parlement hellénique a créé récemment une commission parlementaire pour l'environnement, qui évalue régulièrement les lois et les stratégies en la matière, invite à des auditions les organes parlementaires et non parlementaires concernés, travaille en étroite coopération avec les institutions et les organisations nationales et européennes et produit un rapport à l'attention du parlement, du gouvernement et des autres instances intéressées.

Au-delà de ces deux exemples, d'autres problèmes cruciaux se posent aux sociétés pluralistes modernes et exigent des parlements qu'ils agissent de façon autonome ou dans le contexte de la coopération internationale. Il est utile de mentionner la première Conférence de femmes parlementaires sur les droits de l'enfance et de la jeunesse qui a eu lieu en 2004 et je me réjouis que le parlement bulgare s'apprête à organiser une autre conférence de ce type.

La promotion de la démocratie à l'extérieur du pays est indissociable de la recherche de formes de coopération plus efficaces entre les parlements. Je suis personnellement favorable à l'institutionnalisation du processus d'examen et de discussion, au sein des commissions permanentes des parlements nationaux, des décisions et des recommandations adoptées par les assemblées parlementaires des institutions européennes, parmi lesquelles le Conseil de l'Europe occupe une position de premier plan. Les conclusions de ces discussions viendraient enrichir le débat politique aux niveaux national et européen.

Une autre forme de coopération pourrait être fondée sur une communication permanente et systématique entre les commissions compétentes des parlements nationaux et des assemblées parlementaires sur des sujets d'intérêt commun, comme les migrations, l'égalité entre les sexes et l'environnement.

Le contrôle des parlements sur les gouvernements est l'une de leurs missions traditionnelles. Tous les moyens disponibles, comme les questions, les pétitions et les interpellations, peuvent être mis en œuvre à cette fin. Tous les parlements utilisent la procédure des débats politiques en séance plénière. Lorsqu'ils portent sur des recommandations, les rapports ou les résolutions des organisations internationales et des assemblées parlementaires, nul doute que cela contribue à un dialogue constructif et à une réflexion élargie au niveau supranational.

Les parlements des pays européens sont attachés aux mêmes principes et valeurs qui constituent le patrimoine culturel, religieux et humanitaire de l'Europe. Gardiens de la démocratie, ils devraient œuvrer en faveur d'une coopération renforcée et de l'échange d'informations, de savoir-faire et de bonnes pratiques sur les questions institutionnelles ou parlementaires et sur tout sujet qui doit être réglé par le législateur. Le rôle des parlements, ainsi élargi, couvre donc pratiquement tous les domaines de l'activité humaine. Autrement dit, la protection des droits des individus, de même que la confrontation avec les grands enjeux de la société européenne – la question des migrations, la pollution de l'environnement, la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains – ne sont plus du seul ressort des gouvernements mais autant de domaines dans lesquels les parlements jouent un rôle concret.

LA coexistence de différentes idéologies, religions et cultures au sein de la société européenne a conduit notre continent à adopter une philosophie politique d'intégration et de complémentarité. Le rôle des assemblées parlementaires devient plus important puisqu'elles expriment la volonté populaire et doivent servir de médiatrices entre les besoins locaux et nationaux d'une part et les exigences supranationales d'autre part. C'est de cette façon à mon avis qu'il sera possible de mettre en place un système plus efficace de coopération permanent sur les questions d'intérêt commun qui se font jour au fur et à mesure que l'Europe avance. Je suis confiante et optimiste quant à l'avenir.

Le Président

Je vous remercie pour ce discours stimulant et je donne la parole à Mme BURJANADZE.

Mme Nino BURJANADZE, Présidente du parlement, Géorgie

Je veux d'abord exprimer ma gratitude au Président de l'APCE pour son infatigable dévouement et pour l'organisation de cette session. Je remercie aussi très sincèrement M. Toomas VAREK, Président du Riigikogu, pour sa chaleureuse hospitalité.

Forum unique en son genre, l'APCE a une mission spéciale : définir les défis que devront relever les parlements. Elle nous donne également la possibilité d'œuvrer ensemble afin de progresser dans notre rôle – établir et développer les valeurs démocratiques qui sont déterminantes pour la paix et la stabilité dans le monde.

Je voudrais évoquer certains de ces défis et parler du rôle que peuvent jouer les parlements. D'un point de vue historique, les parlements ont toujours été le symbole et l'agent du *demos* ; ils sont la base du pouvoir politique légitime et sont responsables devant le peuple des lois et des règlements qu'ils adoptent. Dans la nouvelle donne internationale, il y a à la fois des pays qui ont des traditions démocratiques anciennes et nouvelles. Il serait bénéfique pour nous tous que nous mélangions ces expériences. Nous devons partager notre savoir-faire et mieux comprendre les obstacles à l'évolution démocratique dans des régions qui ont autrefois souffert, ont été opprimées et n'ont pu exercer leur droit à l'autonomie. Ces ponts entre tous les types de démocraties existantes peuvent être construits si les parlements harmonisent leurs législations et consolident les efforts engagés aux niveaux national et international.

Tout le monde sait que le contrôle effectif, la responsabilité et la transparence sont des éléments essentiels au bon fonctionnement de la démocratie. L'absence d'un seul d'entre eux a des effets négatifs, y compris sur l'image des parlementaires.

La démocratie se caractérise, entre autres, par l'état de droit, l'information de l'opinion publique et l'équilibre des pouvoirs. En faisant progresser le rôle des parlements, nous nous donnons les moyens de répondre aux nouvelles réalités de la scène politique nationale et internationale.

L'illustration la plus frappante de l'action du parlement géorgien comme lien démocratique essentiel entre la société civile et les organes du pouvoir a été notre « Révolution des roses ». C'est le parlement qui a trouvé assez de force en son sein pour unir la société géorgienne tout entière et œuvrer avec elle à sauvegarder et institutionnaliser la représentation démocratique.

Il arrive souvent que les pays en transition, appelés nouvelles démocraties, n'aient pas assez d'expérience pour exercer les fonctions de contrôle parlementaire dans leur intégralité. Nombre d'entre vous savent bien que si le gouvernement a remporté une majorité constitutionnelle au parlement, c'est une conséquence de notre révolution. C'est dire que maintenant, avec une opposition limitée, nous devons nous montrer plus responsables que ne le fait d'ordinaire un parti au pouvoir. Il n'est

certes pas facile de faire comprendre à la société civile qu'une majorité parlementaire peut critiquer une équipe gouvernementale appartenant au même parti politique. Les responsables politiques ont besoin eux aussi d'un apprentissage pour réaliser qu'il est nécessaire de rester critiques, même s'ils disposent d'un budget cinq fois plus important qu'il y a deux ans. Ce qui est vrai pour la Géorgie l'est sans doute pour toutes les autres nouvelles démocraties.

Aujourd'hui, le développement démocratique de la Géorgie est étroitement associé à ses dirigeants. Aussi est-il essentiel de créer des institutions solides et viables qui ne reposent pas sur des personnalités. Construire une démocratie est un processus permanent et les parlements doivent garantir notamment l'indépendance du pouvoir judiciaire en votant des lois adéquates. Ils doivent aussi servir de lien entre la société civile et les organes du pouvoir. Les ONG doivent également être impliquées dans le processus d'élaboration des lois. De même, les besoins d'intérêt public devraient être évalués régulièrement.

En se fondant sur l'expérience et les recommandations de ses amis, la Géorgie a créé un Conseil consultatif des ONG qui apporte au parlement une aide précieuse pour une meilleure compréhension de l'attitude du public à l'égard de certaines questions. D'autre part a été créé un Conseil des affaires du Président du parlement, qui autorise un lobbying sain et transparent et favorise les investissements.

La fonction de contrôle du parlement sur l'application des lois et des réformes doit être soulignée : les parlementaires doivent être des agents de contact entre les organes de décision et les citoyens. Si tous les parlements agissent dans le même sens, alors les valeurs démocratiques communes seront renforcées sur le plan mondial.

L'un des objectifs prioritaires de la politique étrangère de la Géorgie est l'harmonisation de son système juridique avec les normes européennes. Une commission spéciale sur l'intégration européenne en est chargée. Pour les pays en transition comme le mien, la tâche est complexe. Les normes élevées qu'il s'efforce d'atteindre ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre, ni capables de faire progresser au mieux la démocratie. A cet égard, la coopération interparlementaire peut jouer un rôle déterminant : il ne s'agit pas de copier des lois étrangères mais de les adapter aux réalités de notre pays, tout en conservant leur esprit.

Depuis deux ans maintenant, le parlement géorgien a le pouvoir d'approuver le budget de la Défense en assurant sa transparence. Il contrôle aussi les dépenses, y compris confidentielles, liées à la Défense, grâce à un « groupe de confiance » qui organise des auditions.

Si toutes nos institutions ne fonctionnent pas encore à la perfection, il faut reconnaître qu'en deux ans, du chemin a été parcouru. Et le parlement géorgien participe activement à toutes les enquêtes nécessaires sur les cas de violation des droits de l'homme.

Dans le processus de rapprochement de la société civile des organes du pouvoir, le parlement géorgien joue, depuis la Révolution des roses, un rôle indispensable. L'expérience des pays de l'Europe de l'Est qui se sont engagés avant nous dans la même voie, nous est essentielle pour éviter des erreurs qui nuiraient à la réalisation de notre objectif : édifier un Etat fort et démocratique qui soit aussi un partenaire international fiable.

On nous reproche parfois de montrer trop de hâte dans nos réformes et notre aspiration à devenir membre des institutions euro-atlantiques. C'est que nous ne pouvons nous permettre de consacrer des dizaines d'années à devenir un pays « normal ». Il nous faut éviter les erreurs dramatiques qui pourraient compromettre notre développement ; aussi sommes-nous ouverts aux critiques amicales et constructives de nos voisins européens.

La situation de notre région est complexe et la présence d'organisations comme l'Union européenne ou l'OTAN ne peut que garantir un meilleur traitement des problèmes. Elles ne doivent pas être limitées par des frontières géographiques mais par celles de la démocratie.

Si renforcer la démocratie « chez soi » est une tâche écrasante, les parlementaires ont aussi le devoir de s'impliquer plus activement dans les relations politiques internationales. Par l'échange de nos expériences et la promotion de nos valeurs communes, nous pouvons prévenir les conflits internes qui peuvent affecter la paix et la sécurité internationales. On favoriserait grandement la stabilité mondiale en établissant un nouveau mécanisme d'assistance interparlementaire permettant à la communauté internationale de réagir à n'importe quelle violation des principes communs. Chaque parlementaire doit aussi réagir plus activement aux violations des principes démocratiques et pas seulement dans son pays.

J'ai apprécié que M. Toomas VAREK nous offre à tous hier un verre de vin géorgien mais je me suis demandé pourquoi ce vin était interdit chez notre grand voisin. Est-ce pour punir notre pays de vouloir rejoindre l'Europe ?

Les parlements ont un rôle décisif à jouer dans la résolution des conflits. Ils doivent assurer le respect des normes établies depuis soixante ans dans les dix principes du droit international qui interdisent d'appliquer la formule « deux poids, deux mesures », laquelle est d'ailleurs la cause des conflits ethniques persistant en Géorgie.

Une autre fonction démocratique des parlements est la protection de la Constitution. Ils doivent garantir des élections libres et équitables, la liberté de la presse, l'existence d'une société civile forte et capable de se faire entendre, la primauté du droit et le respect du principe de citoyenneté, c'est-à-dire les mêmes droits pour tous les citoyens sans discrimination.

En conclusion je veux encore exprimer notre gratitude à tous ceux qui font l'impossible pour rendre notre Organisation encore plus forte et plus utile à la réalisation des valeurs démocratiques que nous avons tous en partage.

DEBAT

M. Jean-Pierre MASSERET, Président de l'Assemblée de l'UEO

Mes remerciements vont au Président VAREK et à mon ami René van der LINDEN, Président de l'APCE.

Assurer la promotion de la démocratie c'est d'abord respecter les citoyens, c'est-à-dire leur faire comprendre les défis du monde, gagner aussi leur adhésion – et l'enjeu est de taille. Je voudrais évoquer en quelques mots les questions de défense et de sécurité. Si elles relèvent de la souveraineté nationale, elles sont importantes pour notre vie quotidienne et pour l'avenir de l'Europe. Il s'agit en réalité de savoir si demain l'Europe existera, si elle sera respectée et respectable. C'est pourquoi il faut affirmer une politique de défense et de sécurité qui soit une politique commune, et vous savez quels débats cela suscite.

Il est évident que toutes ces questions vont prendre de l'ampleur et vont concerner l'ensemble des peuples et des parlements, d'où la nécessité d'impliquer davantage les parlementaires. Le Parlement européen s'y intéresse naturellement mais les questions de défense et de sécurité ne sont pas des politiques communautaires mais des politiques intergouvernementales. Les parlements nationaux quant à eux sont impliqués dans la mesure où ils votent les crédits et sont consultés lorsqu'il s'agit d'engager des troupes sur des théâtres d'opérations extérieures.

Pour autant, les parlementaires sont trop souvent négligés. Un espace interparlementaire européen où peuvent être abordées les questions de défense et de sécurité est donc nécessaire pour assurer contrôle, suivi et impulsion dans ces domaines.

Ce forum, il existe : c'est l'Assemblée interparlementaire de l'UEO que je préside pour un temps. Je ne veux pas ici défendre cette Assemblée telle qu'elle est, mais la faire évoluer vers un forum où se retrouveront des représentants des parlements nationaux et où ils pourront dialoguer avec le Parlement européen et avec des experts. Autrement dit, je défends l'idée d'un forum interparlementaire dans un espace intereuropéen consacré à ces questions de défense et de sécurité qui vont déterminer l'avenir de l'Europe dans les années à venir.

L'implication des parlements nationaux et du Parlement européen est indispensable. L'Assemblée de l'UEO est prête à coopérer ; elle a une feuille de route ; elle va faire évoluer son travail. C'est l'intérêt bien compris de tous d'assurer un contrôle parlementaire européen sur ces questions. Il appartient à chacun de nous de participer à l'élaboration d'une solution.

Mme Yvonne TIMMERMAN-BUCK, Présidente du Sénat, Pays-Bas

Comment améliorer la contribution de nos parlements à la promotion et à la consolidation de la démocratie à l'intérieur et à l'extérieur du pays ? Peut-être pouvons-nous appliquer à cette question le principe de subsidiarité : observe-t-on de meilleurs résultats sur le plan national ou international ? La réponse est évidente.

C'est en unissant nos forces sur le plan international que nous pourrions vraiment aider les nouvelles démocraties. Et c'est notre devoir.

L'objectif le plus important est de réaliser une solide coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Ils devraient travailler la main dans la main en évitant les doubles emplois. Les parlements nationaux peuvent apporter une aide supplémentaire grâce à des programmes bilatéraux et à l'échange de bonnes pratiques. Mais les acteurs principaux pour l'Europe et les pays voisins doivent être sans conteste le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. C'est pourquoi je saisis l'occasion pour exhorter chacun à faire en sorte que le protocole d'accord entre ces deux organisations soit conclu et les recommandations du rapport Junker mises en œuvre.

Le Sénat des Pays-Bas appuie l'opinion de M. JUNKER selon laquelle nous devons avoir une seule ambition pour le continent européen. Le Parlement européen, de son côté, a adopté une politique européenne de voisinage visant à une coopération étroite avec le conseil de l'Europe. Je lui demande de mettre en œuvre cette résolution. Puisque l'action est plus convaincante que les mots, j'espère qu'à l'avenir les citoyens des nouvelles démocraties verront naître des accords solides sur la base de ces deux textes.

S'agissant des parlements nationaux, je pense que leur contribution sera la plus efficace au niveau des contacts bilatéraux et informels dans les différents forums internationaux. L'APCE et d'autres organisations nous offrent la possibilité de discuter de « l'ensemble du tableau ». Nous ne sommes pas tenus par des documents juridiques contraignants. Nous pouvons partager nos expériences et échanger des idées sur les grandes lignes et les perspectives politiques. Mieux encore, nous pouvons discuter avec les partis d'opposition, et n'est-il pas vrai qu'ils font la valeur d'une démocratie pluraliste ? En effet l'opposition d'aujourd'hui peut être la majorité de demain.

En conclusion, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, avec les parlements nationaux, peuvent contribuer à renforcer la démocratie dans le monde et surtout veiller à ce que les parlements ne dégénèrent pas en chambres d'enregistrement.

M. Marek JUREK, Maréchal du Sejm, Pologne

C'est avec une grande satisfaction que j'ai accepté de participer à cette Conférence tenue à Tallinn, capitale d'un pays indépendant et allié, qui participe à l'œuvre de l'unité européenne. Mes remerciements chaleureux vont à M. Toomas VAREK pour son hospitalité.

Avec la fin de la « guerre froide », l'Europe a retrouvé la paix. Avec la démocratie, le champ de la coopération internationale s'est considérablement élargi et la liberté politique est devenue une obligation plus impérative pour les Etats. Cela a renforcé le rôle des parlements comme promoteurs de la démocratie.

Le parlement polonais joue un rôle actif dans la coopération parlementaire entre les pays de l'Union. Au cours du débat sur le Traité constitutionnel, le Sejm s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur de l'inscription dans le texte du caractère chrétien de la civilisation européenne et d'une coopération solidaire de tous les pays

membres. Dernièrement nous nous sommes adressés à tous leurs parlements pour que soit appliqué effectivement le principe de la liberté du travail.

La solidarité est un principe permanent de la politique de la Pologne, de son attitude même à l'égard des problèmes internationaux. Cette solidarité ne se limite pas aux pays de l'Union mais s'étend à ses voisins de l'Est qui se sont libérés du communisme et doivent en éliminer les conséquences. C'est en faveur d'une telle solidarité que Borys TARASIUK, un des leaders de l'opposition démocratique, actuellement Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, avait lancé son appel au cours d'une séance du Sejm, en novembre 2004 pendant la « Révolution orange ». Notre soutien a été unanime et solidaire et s'est traduit par la création de l'Assemblée parlementaire de la Pologne et de l'Ukraine. Une coopération similaire existe entre le parlement de la Pologne et celui de la Lituanie et ces trois parlements ont à leur tour constitué une structure tripartite.

Nous nous sommes toujours prononcés en faveur du respect de la démocratie et des droits de l'homme au Belarus. C'est pourquoi nous avons invité Alexandre MILINKIEWICZ, le vrai leader de la démocratie biélorusse, à prendre la parole devant le Sejm.

Cela étant, nous ne considérons pas la démocratie et le respect des droits de l'homme comme un privilège de l'Europe et du monde occidental. Nous ne pouvons rester indifférents quand les droits fondamentaux sont violés. C'est ainsi que notre Commission des affaires étrangères est intervenue pour défendre un chrétien afghan, Abdul RAHMAN, menacé de mort en raison de sa foi. A cette occasion, elle a déclaré que « la liberté de religion doit constituer le fondement de l'ordre international et social protégeant les droits de l'homme ». C'est dans cet esprit que depuis des années nous nous prononçons en faveur du respect des droits de l'homme et de la liberté de religion en Chine et à Cuba.

Nous appliquons ce même principe de solidarité à notre propre travail parlementaire. C'est pourquoi nous avons adopté une loi électorale qui prend en compte la spécificité régionale et facilite la représentation parlementaire des minorités nationales, en particulier la minorité allemande.

La tâche particulière du parlement consiste à représenter et à construire l'opinion publique. Ensemble nous pouvons contribuer à la création d'une opinion publique européenne et internationale, et c'est à quoi je vous invite.

M. Ogtay ASSADOV, Président du Milli Mejlis, Azerbaïdjan

Les hommes sages qui ont fondé le Conseil de l'Europe il y a 57 ans avaient alors déclaré que la voie de l'unité européenne passait par la démocratie pluraliste, la primauté de la loi et le respect des droits de l'homme. Ces principes ont été les fondements de l'Europe comme « maison commune ».

Certes, l'Europe a connu des changements, et le Conseil de l'Europe aussi : des changements positifs et des changements nuisibles au progrès de la démocratie. La division de l'Europe en deux camps a pris fin et avec elle la lutte entre les idéologies. Le Conseil de l'Europe, qui est en quelque sorte la locomotive de la démocratie et des droits de l'homme, a réuni en son sein 46 Etats.

Malheureusement, de nouveaux dangers sont apparus : le terrorisme, l'intolérance religieuse et l'extrémisme, le séparatisme ethnique. Pourtant, comme il y a 57 ans, il n'y a pas d'alternative à la gouvernance démocratique et nous sommes responsables de la sauvegarde et du développement des valeurs européennes, y compris la démocratie pluraliste.

Les institutions que nous représentons sont les acteurs mêmes de la démocratie et les garants de son bon fonctionnement.

Le parlement joue un rôle particulièrement important dans les pays en transition vers la démocratie comme l'Azerbaïdjan. Fondé sur l'ensemble des forces politiques de la société, sur la diversité des groupes ethniques et sur le principe de l'égalité des sexes, notre parlement est une école de la démocratie et de la culture politique qui aide à faire disparaître le totalitarisme des mémoires et des relations sociales. Il assure le renforcement des institutions démocratiques, garantit la liberté de la presse, la liberté d'expression et de réunion et d'autres libertés politiques. Il assoit la primauté de la loi en harmonisant celle-ci avec les normes juridiques européennes et en contrôlant le pouvoir exécutif.

Il est évident que la démocratie n'est pas seulement une catégorie constitutionnelle ; elle est d'abord une manière de vivre et de penser. Notre peuple a fait le choix de la démocratie pluraliste et de l'état de droit mais cette voie est pavée de grandes difficultés. Nous ne les craignons pas, forts que nous sommes de l'appui du Conseil de l'Europe.

L'Azerbaïdjan est un pays historique, situé au carrefour de l'Occident et de l'Orient, du Nord et du Sud. Dans ce pays, les cultures et les traditions de l'islam, du christianisme, du judaïsme et du zoroastrisme vivent ensemble et en harmonie. Du fait de sa situation géopolitique, mon pays s'intéresse au développement de la démocratie dans les pays voisins. Nous croyons que c'est une des garanties de la sécurité régionale et de sa stabilité. Mais qui peut croire que la démocratie peut se développer dans une société dévorée par l'idéologie d'un nationalisme agressif et par l'extrémisme ? Comment peut-on nommer démocrates ceux qui se mêlent grossièrement des affaires intérieures d'un autre pays et qui font obstacle à la paix et à la stabilité ? Que dire du parlement d'un pays qui adopte un document remettant en cause l'intégrité territoriale d'un pays voisin ?

Durant toute son histoire, l'Azerbaïdjan a été un pont entre l'Occident et l'Orient et a véhiculé des idées progressistes. Il a choisi définitivement la voie de l'intégration à l'Europe ; il peut jouer un rôle important dans la diffusion des valeurs et des idées démocratiques européennes et il est prêt pour ce rôle.

M. Yves BUR, Vice-Président de l'Assemblée nationale, France

Je veux d'abord adresser mes remerciements au Président Toomas VAREK et à tous ceux qui ont su si bien organiser notre conférence.

Ce débat sur le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste me donne l'occasion de souligner que la coopération interparlementaire est devenue, depuis plusieurs années, une des priorités de l'action internationale de l'Assemblée nationale française. Il s'agit pour nous de répondre le plus efficacement

possible à la demande croissante des pays du Sud et de l'Est, en particulier de ceux qui, ayant accédé récemment à la démocratie et au pluralisme politique, souhaitent recevoir un appui technique. Ainsi, en 2005, l'Assemblée nationale a-t-elle accueilli 40 délégations et effectué 30 missions de coopération à l'étranger, dont 25 dans le cadre de programmes multilatéraux.

En effet, à côté des actions traditionnelles – visites de travail, stages, séminaires, missions d'évaluation ou d'assistance technique – se développent des opérations multilatérales, notamment dans le cadre de programmes financés par l'Union européenne. L'Assemblée nationale est d'ailleurs, me semble-t-il, la première assemblée qui ait conclu un contrat avec la Commission européenne pour la mise en œuvre d'un programme d'appui à une assemblée étrangère. C'était en 1996 et il s'agissait d'un projet TACIS en faveur de la Douma d'État de la Fédération de Russie. Actuellement, nous mettons en œuvre un jumelage avec la Chambre des Députés de Roumanie, dans le cadre du programme PHARE. D'autres projets encore sont en cours ou en préparation. Bien entendu, ces projets multilatéraux font intervenir d'autres parlements qui fournissent notamment des experts.

La multiplication des programmes de coopération interparlementaire et la diversité des intervenants font apparaître aujourd'hui la nécessité d'une rationalisation et d'une coordination pour éviter les doublons, tout en respectant l'indépendance de chaque assemblée qui définit librement son programme en fonction de son histoire, de ses relations avec d'autres assemblées et de ses priorités politiques.

La coopération fait partie intégrante des activités internationales d'un parlement et il est important d'avoir une vision globale des relations interparlementaires avec les pays concernés, afin que les actions engagées favorisent le développement des échanges politiques, économique et culturels.

Je voudrais enfin souligner que la coopération interparlementaire est l'occasion d'échanges particulièrement fructueux entre élus, mais aussi entre les administrations parlementaires. Elle n'a nullement pour objet de transposer dans d'autres pays telle ou telle règle en vigueur chez nous, mais elle doit permettre à chacun de tirer le meilleur profit possible des expériences étrangères, dans le but d'affermir l'institution parlementaire et, par là même, de consolider la démocratie.

S'il appartient aux partis politiques de former les futurs élus, c'est aux institutions parlementaires qu'il revient d'apporter aux démocraties les plus jeunes et les plus fragiles tout leur soutien. Promouvoir la démocratie est une mission à laquelle nous devons apporter tout notre savoir-faire et tout notre enthousiasme.

M. Marek ZIOLKOWSKI, Vice-président du Sénat, Pologne

Représentant du Sénat et membre de l'opposition, je suis un exemple vivant de la participation active de celle-ci dans la diplomatie parlementaire de mon pays. Si l'on veut faire la promotion de la démocratie pluraliste, plusieurs conditions sont à remplir. Il faut d'abord s'assurer que le pluralisme existe chez soi et que le parlement est une enceinte ouverte où la majorité n'est pas la seule à s'exprimer.

Deuxième condition : la transparence et l'ouverture du débat parlementaire. Les citoyens doivent avoir accès à l'information et aux délibérations. L'usage des technologies modernes – chaînes de télévision et organes de presse spécialisés, internet – en est un des moyens. Le parlement doit être, dans ce domaine, à l'avant-garde et définir des normes pour les autres organes des pouvoirs publics.

Sur le plan international, je crois que les parlements ne doivent pas céder à la tentation de la *realpolitik* aux dépens des normes démocratiques et du respect des droits de l'homme dans les autres pays. L'avantage de la démocratie pluraliste est la polyphonie et il est normal que les parlementaires se montrent plus critiques dans l'évaluation de la politique d'un autre Etat que les diplomates qui eux représentent le gouvernement. Mais il faut aussi faire preuve de solidarité à l'égard des forces démocratiques et de l'opposition dans les autres pays, exprimer son désaccord quand une majorité parlementaire étouffe la voix des autres. Il faut inviter les militants démocrates et leur permettre de s'exprimer devant les commissions des affaires étrangères. Il convient aussi de favoriser la création de groupes parlementaires *ad hoc* sur des questions importantes, par exemple pour soutenir les forces démocratiques d'un autre pays. Gouvernements et parlements démocratiques doivent se montrer à la fois réalistes, courageux et sages, mais aussi efficaces et productifs.

En conclusion, les parlementaires agissent surtout par la parole. A eux d'apporter une réponse appropriée à la bonne question posée par un philosophe britannique : « Comment faire de bonnes choses avec des paroles sages ? ».

M. Joan GABRIEL, Président du Parlement, Andorre

La démocratie pluraliste est un cadre qui garantit les droits des citoyens et permet de résoudre pacifiquement les conflits. Elle comporte un contrôle du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif et l'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant. Les deux fonctions essentielles d'un Etat consistent à promouvoir le bien commun et à assurer l'application des règles du jeu. Or, l'état de droit n'existe qu'à travers le respect de la représentation populaire. Il s'agit donc de favoriser le consensus et d'assurer le contrôle de l'exécutif. En Andorre, par exemple, tous les partis ont conclu un pacte pour réformer la loi sur la sécurité sociale.

Dans un autre ordre d'idées, il est important de lutter contre le discrédit qui affecte la classe politique. C'est en renouvelant celle-ci que l'on stimulera la réflexion. La principauté d'Andorre facilite ce processus.

Pour assurer la transparence des décisions politiques, les séances du parlement sont retransmises par la télévision. C'est un bon moyen de communiquer avec les citoyens mais dans un petit pays comme le nôtre on peut surtout parler de démocratie de proximité. La démocratie pluraliste n'existe pas seulement à travers un consensus sur des principes communs. Elle est aussi la possibilité d'avoir des alternatives réelles.

Mme PSAROUDA-BENAKI a abordé le thème des migrations et de leurs conséquences. Il est difficile pour moi d'en parler. Je crois personnellement qu'il faut préserver l'identité nationale. En tout cas, il sera intéressant de connaître les suites de l'initiative du parlement grec qui a créé une commission spéciale sur le sujet. En

Andorre, nous sommes convaincus que les parlements peuvent être les meilleurs alliés des politiques d'intégration et l'on peut trouver son inspiration dans les classiques : « celui qui étudie l'empire doit être romain ».

M. Jos SCHEUER, Vice-Président de la Chambre des Députés, Luxembourg

Sans avoir la prétention de généraliser la situation du Luxembourg, je pense qu'elle est intéressante, et particulièrement dans cette enceinte.

Une démocratie qui se veut pluraliste doit tenir compte autant que possible des réalités politiques, économiques et sociales, mais aussi des données démographiques du pays. Or, le Luxembourg se trouve dans une situation particulière qui met au défi le pouvoir politique et plus particulièrement le parlement, de faire participer un nombre maximum de résidents à la vie politique du pays pour réaliser une société vraiment pluraliste. Notre pays compte quelque 460 000 résidents, dont presque 190 000, soit environ 40%, ne possèdent pas la nationalité luxembourgeoise. La part des non-nationaux est en constante augmentation alors que le nombre des nationaux stagne. Il faut noter que 85 % des non-nationaux sont des ressortissants communautaires, les Portugais étant les plus nombreux.

La question est : comment réduire l'inégalité dans la participation à la vie politique dont pâtit la population étrangère dans une Union européenne qui a retenu, parmi ses principes fondamentaux, celui de la libre circulation des personnes ?

Et vous n'ignorez pas que le Traité de Maastricht a consacré certains droits qui découlent directement de la citoyenneté européenne, en particulier le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales et européennes pour tout citoyen européen résidant dans un pays dont il n'est pas le ressortissant.

Il est évident que les autorités politiques ne peuvent ignorer ce nouvel électorat et que les partis politiques entendent exploiter ce « créneau » ! Une action concertée a été menée par le monde politique, en liaison avec les forces vives de la nation, les ONG, les syndicats et les associations de résidents non luxembourgeois. Mais aussi bien en 1999 qu'en 2004/2005, le résultat de la campagne a été plutôt mitigé, avec un taux d'inscription oscillant entre 10 et 20% et ne dépassant guère les 30%, même si en 2005 ce taux a augmenté de 73% par rapport à 1999.

Le slogan était : « Voter pour faire bouger, bouger pour faire voter ». Une avalanche de brochures, d'affiches, de dépliants explicatifs, d'informations ciblées s'est abattue sur les électeurs potentiels. Nous allons continuer sur la lancée en associant médias, clubs, ONG, à la démarche. Encore faut-il que celle-ci soit appuyée par des « offres politiques » sur le plan législatif et réglementaire : création de « commissions des étrangers » obligatoires dans les municipalités ; réduction de la durée de résidence pour l'exercice des droits électoraux – là-dessus des accords politiques restent à trouver ; réduction du délai d'inscription sur les listes électorales (il est de 18 mois avant l'échéance électorale et une proposition de loi tend à le réduire à deux mois) ; enfin, octroi de la double nationalité. Une loi est nécessaire pour en définir les conditions mais un tel acte, de nature politique, permettra aux postulants de sauvegarder leurs liens culturels et sentimentaux avec leur pays d'origine tout en obtenant l'ensemble des droits de citoyenneté dans le pays d'immigration.

L'enjeu est de taille et il faudra une véritable volonté politique pour régler ce problème. Mme PSAROUDA-BENAKI l'a dit : l'accroissement des flux migratoires obligera à ajuster des dispositions législatives encore figées et à élaborer des statuts qui mettent les citoyens en mesure, et leur donnent l'envie, de participer à la vie politique du pays d'accueil.

M. Jiri LISKA, Vice-président du Sénat, République tchèque

Le thème de notre discussion de ce jour est étroitement lié à notre activité de parlementaires. C'est notre institution qui est la garante de la légitimité de la décision politique. Le 20^{ème} siècle a été marqué par de nombreux exemples montrant comment des parlements, librement élus, pouvaient faire obstacle aux régimes totalitaires. N'est-il pas significatif que le premier geste de ces derniers, lorsqu'ils s'emparent du pouvoir, est de s'attaquer aux organes législatifs : s'ils n'étaient pas dissous, ils étaient transformés, par des élections truquées, en chambres d'enregistrement des décisions du parti unique.

Des parlements issus d'élections libres garantissent la démocratie. Au cours de la dernière décennie, nous avons cependant été témoins d'un phénomène de « déparlementarisation » de la vie politique, et pas seulement en Europe. Les décisions les plus importantes ont été abandonnées au pouvoir exécutif. Les décrets ont remplacé les lois. Les débats avec les représentants élus des citoyens ont été remplacés par la réunion de conférences, de commissions, de comités consultatifs dont l'approbation était censée traduire celle de l'opinion publique. Une telle pratique est fréquente, non seulement sur le plan national, mais aussi sur le plan européen. Les modes de gouvernement des institutions européennes sont alors devenus opaques.

C'est pourquoi il faut, si l'on veut promouvoir une démocratie pluraliste, corriger un tel état de fait et améliorer notre travail auprès du public. Plusieurs moyens peuvent y concourir : une définition claire des compétences entre les différents niveaux de décision ; la nécessaire approbation du législateur pour les décisions politiques les plus importantes ; et pour les politiques européennes la pierre angulaire est le statut national que les citoyens ont adopté à travers leur histoire.

Des deux derniers points il résulte que les parlements nationaux sont les premiers responsables des décisions politiques. Les représentants élus tiennent leur mandat du peuple. La campagne électorale assure la confrontation entre des programmes politiques complexes et l'information des citoyens à propos des affaires publiques qui les concernent. La démocratie pluraliste est l'exact contraire du « centralisme démocratique » que connaissent si bien les pays post-communistes.

Les parlements nationaux doivent jouer un rôle plus important pour légitimer les décisions des institutions européennes, en contrôlant leurs gouvernements respectifs, dont les représentants prennent les décisions au sein des conseils des ministres, mais aussi en s'assurant de l'application du principe de subsidiarité dans les actes législatifs de l'Union européenne. Il faut en effet souligner que la légitimité de l'Union résulte de l'approbation donnée par les Etats membres à travers leurs parlements nationaux.

J'espère que nous nous montrerons tous responsables à l'égard de nos électeurs et ferons tout pour que l'Europe soit non seulement une organisation efficace mais pour qu'elle continue à respecter les principes fondamentaux sur lesquels elle a été bâtie : ceux de la démocratie parlementaire.

M. Javier ROJO, Président du Sénat, Espagne

Le destin de la démocratie, du pluralisme et des parlements est lié. Ils ont une même nature, ils sont inséparables les uns des autres. Mais, pour défendre la citoyenneté, suffit-il d'organiser régulièrement des élections pluralistes ? Que nenni. La démocratie est une construction dynamique, pas un état de fait. C'est un processus de changements incessants, qui répondent aux demandes toujours renouvelées de la société. Et notre devoir d'hommes politiques, de parlementaires est de donner un contenu à ce besoin d'approfondissement de la démocratie.

Si la vie démocratique ne consistait qu'en un vote, les citoyens seraient confinés dans la sphère privée de la société civile et dépendraient de leurs propres ressources économiques. Aussi, pour éviter une telle inégalité, devons-nous doter nos démocraties d'un système de double direction qui offre à chacun la possibilité de s'épanouir en tant que citoyen. Le débat sur la démocratie ne porte pas tant sur la forme de gouvernement que sur les relations entre les citoyens et l'Etat, sur la participation de ceux-ci à la vie politique et sur la proximité entre représentés et représentants.

Les citoyens doivent être bien informés pour que leur voix soient entendues dans la gestion des affaires publiques. Nous devons donc nous engager à rénover la politique mais refuser que les valeurs démocratiques soient subordonnées à la logique de la compétition et des marchés, laquelle ne doit pas écraser les libertés et les droits acquis au 20^{ème} siècle.

A mon avis, renforcer la démocratie, c'est répondre à trois questions fondamentales. La première est celle de l'égalité entre les sexes ; ce sujet ne concerne pas que les femmes ; c'est un puissant instrument de changement et de progrès pour toute société. La deuxième est celle de l'immigration de tous ceux qui cherchent des chances de survie dans notre monde plus confortable. La troisième est celle du terrorisme, qui jette dans le désespoir des femmes, des hommes et des enfants innocents et dont la solution exige de la fermeté mais aussi une réponse en termes de paix et de coopération aux problèmes de la pauvreté et du sous-développement.

En tant qu'autorité politique responsable, nous devons nous engager pour les valeurs d'égalité, de démocratie, de justice politique, économique et sociale, pour le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement. Le monde a besoin d'une réforme des institutions internationales. Les conflits et les tensions qui affectent la communauté mondiale nous obligent à porter toute notre attention aux forums qui, comme celui-ci, recherchent dans le dialogue et le consensus des solutions aux problèmes de notre temps.

L'heure des changements est venue, si nous ne voulons pas léguer aux générations futures une planète dont les ressources naturelles seront épuisées, où les peuples et les nations, les cultures et les religions seront embourbées dans des conflits sans issue, un monde de violence et de désespoir.

Il nous faut donc agir, mais dans le respect du droit international et avec cette vision cosmopolite de la « paix perpétuelle » de Kant, qui nous rappelle la nécessité de la pluralité des pouvoirs pour garantir l'équilibre et le progrès.

M. Claude JANIAC, Président du Conseil national, Suisse

Parmi les pays représentés ici, certains connaissent la démocratie depuis plus d'un millénaire : je pense à la démocratie athénienne, à l'Althingi de l'Islande ou encore à la Chambre des Communes britannique. Tous ces pays peuvent prétendre posséder la « mère » des parlements. Le terme de *parlamentum* n'est apparu qu'au milieu du 14^{ème} siècle et les systèmes les plus récents remontent au 19^{ème} siècle ; mais depuis plus de six siècles, le parlementarisme aura été un contrepoids à l'autorité des seigneurs ou des monarques.

Nous devons tous beaucoup au modèle britannique, et qui d'autre ici peut revendiquer le titre de plus ancien président d'un parlement que le *speaker* des Communes, qui existe depuis 1376 ? Comme le faisait observer Victor Hugo dans « Napoléon le petit », le parlementarisme « c'est la garantie des citoyens, la liberté de la discussion, la liberté de la presse, la liberté individuelle, le contrôle de l'impôt, le droit de savoir ce qu'on fait de votre argent, la liberté de conscience, la liberté des cultes, la sécurité de chacun, la dignité de la Nation ». Ces propos écrits sous les Second Empire valent pour tous les peuples.

Dans les Etats d'Europe centrale et orientale qui ont recouvré la liberté après cinquante années de domination communiste, on voit resurgir des institutions parlementaires qui, pour certaines, existaient déjà avant la première guerre mondiale. La tradition parlementaire s'est réveillée au moment où la liberté était reconquise. Le Riigikogu de l'Estonie en est un bel exemple : sa première réunion date du 23 avril 1919 et il y eu huit législatures jusqu'à l'annexion soviétique en 1940.

Dans d'autres pays, libérés par la chute du Mur, il a fallu créer de toutes pièces des institutions parlementaires sans pouvoir se référer à un modèle préexistant. Cela mérite notre admiration et nos félicitations.

La démocratie suppose naturellement la liberté de presse et d'opinion et l'accès aux moyens d'information. Le système électoral doit permettre l'expression de la pluralité des opinions. La vraie démocratie suppose aussi un parlement doté de compétences réelles, comme le droit de déposer des propositions de lois, le droit d'amendement, un large accès à l'information et le droit de contrôle sur l'exécutif. A défaut de cela, nos parlements ne seraient qu'une façade cachant le pouvoir exclusif de l'exécutif.

En Suisse, nous avons un bicamérisme parfait, à l'américaine, et des droits populaires qui sont une expression de la démocratie pluraliste. Depuis la création de l'Etat fédéral en 1848, nous avons connu plus de 500 référendums fédéraux, de nature constitutionnelle ou législative, sans compter tous ceux qui sont organisés dans les cantons et les communes.

Le parlementarisme a été mis à mal entre les deux guerres mondiales mais il n'a pas connu un échec définitif et c'est sa force. Quand on parle du « miracle allemand », on pense généralement à l'économie sociale de marché mais on pourrait tout aussi bien évoquer cette Loi Fondamentale remarquable qui a doté l'Allemagne d'institutions stables et favorisé l'essor de grands partis démocratiques dans les années qui ont suivi la défaite. On pourrait aussi parler des Etats qui ont subi une dictature militaire ou de droite comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal.

Grâce au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, aux observateurs de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, nous avons réussi à faire admettre des normes d'élections libres acceptées dans toute l'Europe. Nous devons poursuivre dans cette voie et admettre aussi les critiques sur nos propres scrutins, car il ne doit pas y avoir de règles valables en deçà et au-delà de Vienne mais des règles d'application paneuropéenne.

Le Conseil de l'Europe, qui regroupe 46 Etats sur 47, est du fait de son statut et grâce aux conventions conclues en son sein, un garant de la démocratie et des droits de l'homme. Chacun de ses membres doit se demander s'il se conforme bien à ses règles, ce qui n'est pas toujours le cas, comme on l'a vu récemment avec la répression d'une manifestation à Moscou.

Le parlementarisme, qui a vocation à l'expansion, revêt des aspects divers dans le monde contemporain et chaque pays doit définir le système qui lui convient le mieux ; mais le parlementarisme reste le régime le plus apte à garantir l'état de droit. Il est important que chaque parlement exerce son contrôle sur l'application par son gouvernement des conventions sur les droits de l'homme. Signer des conventions c'est bien, les appliquer c'est mieux.

M. Goran MILOJEVIC, Président de Dom Naroda, Bosnie-Herzégovine

« Le rôle des parlements dans la promotion d'une démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays » ressemble à un intéressant sujet d'études théoriques mais il nous rappelle à nous, Présidents de parlements, et en particulier ceux des pays « post-communistes », toutes les migraines et les douleurs que le pluralisme de tous les intérêts imaginables nous a causées, lorsqu'il s'est agi de réunir les conditions préalables à toute décision...

Plaisanterie mise à part, je suis convaincu que le pluralisme des intérêts est la caractéristique de l'évolution des sociétés et que le filtre des parlements permet de trouver des solutions acceptables par tous. En Bosnie-Herzégovine, pays en proie, il y a seulement onze ans, à une guerre effroyable, la première tâche du parlement, à part l'établissement des conditions préalables à l'intégration dans les structures euro-atlantiques, est de trouver le moyen de concilier les intérêts et les spécificités des trois peuples et des deux entités qui le constituent, et de relever les défis du monde contemporain que sont la lutte contre le terrorisme et la protection de l'environnement.

La démocratie pluraliste, c'est-à-dire la coexistence et le respect mutuel, est le fondement d'une société civilisée. Le parlement bicaméral de la Bosnie-Herzégovine a une responsabilité particulière dans le développement de cette démocratie puisqu'il définit les grands principes et adopte les lois.

Je veux ici souligner l'importance du rôle de l'APCE qui, en reconnaissant la diversité des cultures, des religions et des idéologies, favorise le développement de la démocratie pluraliste. Un des meilleurs exemples est celui des « petits pays » qui parviennent, par la seule force de leurs arguments, à faire admettre leurs propositions par les « grands », et cela n'est pas rare. Les sessions de l'APCE offrent l'occasion aux démocraties émergentes, comme la Bosnie-Herzégovine, de faire en quelque sorte leur éducation, mais aussi d'apporter leur contribution au développement de la démocratie pluraliste. D'ailleurs, la Bosnie-Herzégovine est active au-delà de ses frontières et participe aux institutions, organisations et conférences internationales.

Je terminerai en remerciant l'APCE et son Président René van der LINDEN ainsi que le Parlement de l'Estonie, avec Toomas VAREK à sa tête, pour l'excellente organisation de cette conférence.

M. Anton TABONE, Président de la Chambre des Représentants, Malte

Lors d'un séminaire sur les relations entre la démocratie et les droits de l'homme, en novembre 2002 à Genève, l'ancien Haut-Commissaire européen aux droits de l'homme, Sergio VIEIRA DE MELHO, avait relevé le fait que la démocratie, en dépit de ses imperfections, demeure le meilleur garant de la dignité et des droits de l'humanité et que l'objectif devait être la promotion du concept de « démocratie holistique », lequel englobe à la fois la procédure et le fond, les institutions et les processus informels, les majorités et les minorités, les hommes et les femmes, la société civile et les gouvernants, l'économie et la politique, le national et l'international.

S'il est important pour les parlements d'œuvrer au renforcement de la démocratie et à son extension pour aboutir à l'harmonie et à l'unité au plan local, les parlementaires doivent aussi être des acteurs de la scène internationale. Les mêmes principes de respect et de confiance des citoyens doivent s'appliquer partout. Nos sociétés sont fondées sur une authentique participation politique. Notre longue expérience des valeurs démocratiques a démontré au fil des ans combien elles étaient importantes pour assurer la compréhension mutuelle.

Nous admettons tous que la démocratie commence avec la tenue d'élections libres et justes ; mais cela ne suffit pas : nos parlements doivent refléter la volonté de la majorité du peuple tout en permettant à chacune de ses composantes de participer aux structures de pouvoir. Des institutions comme le Médiateur ou le Président de la Cour des Comptes doivent être indépendantes de l'exécutif et collaborer avec le parlement au strict contrôle de l'exécutif.

Pour être efficace, un processus de démocratisation doit reposer sur une société civile active. Il est sain qu'un débat constructif s'engage entre les divers mouvements de celle-ci et les organes de l'Etat, et c'est le rôle des parlementaires de lui fournir un cadre légal. La Déclaration adoptée par les Nations Unies à l'aube du troisième millénaire a d'ailleurs reconnu l'importance de ce partenariat.

Une démocratie pluraliste implique la liberté d'opinion et d'expression. Une presse libre joue un rôle moteur dans la promotion de la démocratie mais un mauvais usage des médias peut aussi nourrir la haine et une excessive concentration des médias miner la démocratie. Aussi est-il important que les organes de presse soient bien informés du travail des parlementaires, grâce en particulier aux nouvelles technologies, lesquelles favorisent également une bonne participation du public.

Je veux dire un mot du désenchantement que manifeste notre jeunesse à l'égard de la politique. De faibles taux de participation aux élections sont un signe de défiance à l'égard des institutions et il est vrai que l'engagement des parlementaires ou plutôt son défaut, peuvent l'expliquer. Aussi doivent-ils s'adapter à la nouvelle donne mondiale, se montrer ouverts aux demandes des citoyens et parler un langage simple. Les partis politiques, s'ils veulent attirer davantage de jeunes, doivent les familiariser avec les nouveaux problèmes politiques et économiques, nationaux et internationaux qui ont une incidence sur leur vie quotidienne.

La démocratie est un concept dynamique et un processus en constante évolution. Comme une plante, il doit être nourri et arrosé. Alors, continuons à prendre soin de notre plante.

M. Guilherme SILVA, Vice-président de l'Assemblée, Portugal

J'adresse mes remerciements à M. van der LINDEN et à M. Toomas VAREK pour l'excellente organisation de cette conférence.

Parmi les objectifs qui sont aujourd'hui considérés comme les plus importants s'inscrivent la protection des droits de l'homme, la promotion de la démocratie pluraliste et la consolidation de l'état de droit.

La démocratie est un présupposé de la prévention des conflits et de la sécurité. Fondée sur le respect des autres, elle contribue à promouvoir la paix et le développement, alors que les régimes non démocratiques conduisent à l'oppression ou à la reprise des conflits.

Après 48 années de dictature, le Portugal a pu, pour la première fois en 1975, exprimer ses choix politiques grâce aux efforts et aux sacrifices de plusieurs générations. Cependant, on constate, au Portugal comme ailleurs en Europe, que les citoyens sont de plus en plus éloignés de la politique et des hommes politiques. Il est donc urgent de trouver les moyens d'améliorer l'image des parlements grâce à une meilleure information et au développement des relations extérieures : divulgation des activités parlementaires, contacts avec les médias, accueil des citoyens, amélioration du fonctionnement. Les parlements doivent aussi établir des relations fructueuses avec les autres organes de la souveraineté, le pouvoir local et la société civile.

Un engagement plus visible des parlementaires dans leurs activités publiques peut, sans conteste, améliorer leur image, rétablir la confiance des électeurs, rapprocher les citoyens des élus.

Le rôle de l'école dans l'éducation à la démocratie ne doit pas être sous-estimé : il est bon que les jeunes visitent les parlements pour mieux en comprendre le fonctionnement. Les moyens informatiques modernes ont permis d'énormes progrès dans la communication et dans la transmission des connaissances. Grâce à eux, les parlements peuvent échanger informations et expériences.

Sur le plan international, la démocratie s'est installée dans les pays de langue portugaise, avec lesquels mon pays entretient de forts liens d'amitié et de coopération. Un forum des parlements lusophones s'est récemment créé avec l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tome e Principe et le Timor oriental. Outre une histoire commune, c'est la langue, parlée par 200 millions de personnes, qui unit ces pays. L'objectif du Forum est de développer la coopération interparlementaire, elle-même garante de la démocratie et du développement.

Les démocraties stables et les instances internationales auxquelles appartiennent ces Etats jouent un rôle fondamental pour la promotion et la consolidation de la démocratie dans le monde. Une des formes de leur intervention est l'observation des processus électoraux. Je veux d'ailleurs souligner la part que prennent les ONG dans de telles missions.

La coopération interparlementaire, qui est déjà développée, doit être encore renforcée dans tous les domaines. Il est important que les parlements et les organisations parlementaires internationales jouent un rôle plus actif mais aussi qu'ils améliorent leur fonctionnement, de façon à être plus proches de l'opinion publique.

M. Carlo LEONI, Vice-président de la Chambre des Député, Italie

Je veux d'abord transmettre aux représentants de tous les parlements unis dans la plus vieille institution européenne les salutations du nouveau Président de la Chambre des Députés italienne, M. Fausto BERTINOTTI.

Nous sommes tous conscients de l'importance des valeurs que défend le Conseil de l'Europe, lequel a toujours représenté l'excellence, l'expérience et la compétence dans le domaine de la protection des droits de l'homme et du respect de l'état de droit. Je remercie le Président van der LINDEN d'avoir souhaité approfondir la réflexion lancée au forum de Varsovie sur l'avenir de la démocratie, en nous soumettant ce thème très complexe.

Il ressort clairement du débat une aspiration des parlements à jouer un nouveau rôle, différent de celui qu'ils ont hérité des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. La nouveauté, c'est la mondialisation, qui a des conséquences sur la nature même de la vie démocratique. Les intellectuels ont évoqué un « mal-être démocratique » et une « post-démocratie ».

Sur le plan international les démocraties se trouvent plus vulnérables, exposées qu'elles sont au terrorisme d'une part, et aux grands mouvements migratoires d'autre part. Devant ces défis, nous, les représentants du continent européen, nous devons de rassurer nos citoyens. Les réflexions du constitutionnaliste anglais Walter Bagehot sont toujours d'actualité. A côté de leurs compétences normatives

traditionnelles, les parlements doivent se réapproprier trois fonctions éthico-politiques : enseigner à la Nation, la tenir informée et exprimer sa volonté.

La meilleure tradition du parlementarisme européen nous enseigne que l'intégration des nouvelles composantes sociales se fait par le partage de la démocratie. En Italie, pour les dernières élections, les Italiens résidant à l'étranger ont eu le droit de voter et des députés d'origine ethnique et religieuse différentes de celles des Italiens ont été élus. Leur présence est liée à des expériences plus anciennes, comme la représentation des langues minoritaires.

Ce faisant, le Parlement italien ne s'est pas éloigné du modèle offert par l'APCE, qui a promu la pleine intégration des nouvelles démocraties européennes dans ses forums de discussion. Cette contribution a été déterminante car les travaux parlementaires sont assis non seulement sur le système des délégations, mais aussi sur l'existence de groupes ayant des valeurs ou des programmes communs.

Le lien entre les parlements nationaux et les organisations internationales doit être renforcé car les premiers sont à même de donner une suite aux initiatives des secondes.

C'est grâce à la culture démocratique que pourra naître la confiance entre les peuples et progresser leur intégration économique, sociale et civile. Quand on parle de culture, de dialogue et d'intégration, on ne peut oublier notre responsabilité historique d'Européens. Hegel a qualifié le parlement de pont entre la société civile et l'Etat. Il nous appartient à nous parlementaires de donner un sens nouveau à ses paroles.

La séance est levée à 12h45.

MERCREDI 31 MAI 2006 - APRES-MIDI

(Suite du débat sur le thème 2)

La séance est ouverte à 15 heures sous la Présidence de M. Toomas VAREK.

Sir Alan HASELHURST, Vice-président de la Chambre des Communes, Royaume-Uni

Je veux d'abord féliciter nos deux collègues, Mme Psarouda-Benaki et Mme Burjanadze, pour leur introduction au thème de ce jour. Elles ont insisté plus particulièrement sur deux points : le pluralisme des peuples et le pluralisme des idées. Je me focaliserai sur le pluralisme des peuples.

Comment définir le pluralisme ? Faut-il s'orienter vers une société multiculturelle ou vers une société culturellement intégrée ? Mon instinct personnel me porte plutôt vers une société intégrée. Comment les partis politiques doivent-ils gérer le problème ? La diversité ethnique et culturelle doit-elle être intégrée dans les partis existants ou représentée par des partis différents ? En Irlande du Nord, les partis politiques sont définis par leurs différences religieuses et culturelles qui ne reflètent pas la politique d'inclusion des partis politiques du reste du Royaume-Uni. Le souhait d'accroître le nombre de parlementaires femmes a donné lieu à l'introduction de listes uniquement composées de femmes : ce qui, quelquefois, a créé des problèmes. Les communautés attachent de l'importance quant au choix des candidats sur une base locale et il peut y avoir des difficultés lorsqu'ils sont imposés par le centre.

D'autres questions encore exigent des réponses, comme l'indifférence des jeunes à l'égard de la politique ou du fascisme marginal en réponse aux problèmes ethniques. Il existe aussi des préoccupations concernant certaines lois émanant d'Europe et la crainte de quelques personnes qu'on veuille imposer à leur pays des règles juridiques venues d'ailleurs. Aussi le compromis est-il toujours la meilleure solution. Comme l'a dit Mme Burjanadze, la règle du juste milieu doit être la règle d'or.

Finalement, nous devons savoir que les vieilles démocraties n'apportent pas toutes les réponses. Il faut se montrer prudent et même humble quand on prétend apprendre aux autres comment ils doivent agir chez eux. Le médecin doit d'abord se soigner lui-même. Le mieux est de présenter un exemple. C'est ainsi que l'on contribuera durablement à l'établissement de la démocratie dans le monde – et ce faisant, nous offrons un cadeau durable au monde.

M. Marko PAVLIHA, Vice-président du Drzavni Zbor, Slovénie

Je veux d'abord exprimer nos sincères félicitations et notre gratitude à nos hôtes pour l'excellente organisation de cette conférence et leur chaleureuse hospitalité dans cette belle ville de Tallinn.

De plus en plus, le caractère transnational des sujets d'intérêt public, comme les droits de l'homme, la sécurité, l'environnement, le commerce ou la culture, affecte le travail quotidien des parlementaires et implique une coopération accrue avec leurs homologues des autres pays.

Au cours des dernières années s'est développée ce qu'on peut appeler la diplomatie parlementaire dont nous avons débattu hier. Elle est le complément de la diplomatie traditionnelle, celle des gouvernements, à laquelle elle apporte l'autorité et la légitimité que l'élection confère aux députés.

Le thème d'aujourd'hui – le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie à l'intérieur et à l'extérieur des frontières –, est l'un de ceux qui ont particulièrement retenu l'attention de la Slovénie. Comme nouveau membre des organisations euro-atlantiques, elle entend que les questions relatives à l'Europe du sud-est restent des priorités à l'ordre du jour de la communauté internationale. La région demeure relativement instable et la coopération avec les parlements des pays voisins est une priorité en vue d'apporter des solutions aux problèmes pendants. Je veux notamment attirer l'attention sur le statut du Kosovo et sur le référendum au Monténégro. Des institutions démocratiques sont une garantie de paix, de stabilité et de progrès économique et l'avenir de la région doit être envisagé au sein des structures euro-atlantiques. Nous ferons donc en sorte que tous les Etats de la région rejoignent cette grande famille.

A cette fin, l'échange d'expériences et les contacts directs au sein des parlements sont très importants. Pour des raisons historiques et géographiques, la Slovénie est un pont entre les pays de l'Europe du sud-est mais aussi entre ceux-ci et les pays européens de longue tradition démocratiques. Ces dernières années, plusieurs visites officielles ou d'étude ont eu lieu, qui ont conduit au programme de jumelage avec la Macédoine. Le consortium d'assistance à l'Assemblée du Kosovo, composé de représentants des parlements de Slovénie, de Belgique, de France et d'Allemagne a fait ses premiers pas. Enfin, une coopération intense s'est engagée avec la mission de l'OSCE au Kosovo.

Je suis convaincu que la coopération interparlementaire doit se développer à l'avenir pour renforcer le processus démocratique. Par nature, les parlements sont la maison de tous. Encore faut-il, si l'on veut que leur action facilite celle des gouvernements et des ONG, qu'ils améliorent leur efficacité pour être capables de relever les nouveaux défis auxquels ils sont confrontés sur les plans international et régional.

M. Gabor VILAGOSI, Vice-président de l'Országgyűlés, Hongrie

Le pluralisme n'est pas seulement une valeur fondamentale des systèmes démocratiques ; il en est l'une des caractéristiques les plus marquantes. Le rôle joué par le Conseil de l'Europe pour renforcer ces valeurs communes que sont la démocratie et le respect des droits de l'homme, est irremplaçable. Un des grands jalons de son action a été la signature, il y a plus de cinquante ans, de la Convention européenne des droits de l'homme qui, depuis lors, sert de référence à tous les Etats européens. C'est aussi grâce à l'action du Conseil de l'Europe, que les Etats membres de l'Union européenne ont pu se mettre d'accord sur un paragraphe spécial du projet de Traité Constitutionnel.

C'est dire combien il est important que le dialogue entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, ainsi qu'avec les autres organisations européennes s'occupant des droits de l'homme, se poursuivent. A mon avis, l'Agence européenne pour les droits fondamentaux doit être activée dès que possible et sa compétence s'étendre aux Etats qui participent à des processus de stabilisation. Pour autant, son champ d'action en doit pas empiéter sur celui d'autres organisations, d'où la nécessité d'un accord avec le Conseil de l'Europe.

Le pluralisme traduit les équilibres naturels d'une société. Aussi appartient-il au parlement de créer un cadre juridique propre à assurer une démocratie pluraliste, et ce à tous les niveaux, depuis la loi fondamentale – la Constitution – jusqu'à la réglementation locale. Dans mon pays, lorsqu'un projet de loi est discuté, l'Assemblée nationale fait en sorte que tous les intéressés aient le moyen d'exprimer leur avis. Il est tout aussi important que le pluralisme existe dans les médias, afin de refléter la diversité de la société. Quant aux partis politiques, ils doivent non seulement s'exprimer sur les grands sujets, mais aussi prendre en compte cette diversité, religieuse, ethnique et culturelle et permettre à chacun d'avoir voix au chapitre.

M. Oleg MOROZOV, Vice-président de la Douma d'Etat, Russie

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui m'exprimer devant cette auguste assemblée, alors que certains journalistes ont écrit que cette conférence se déroulait hors de la présence de la Russie.

Vice-président de la Douma, je suis aussi responsable des relations avec les enceintes européennes. Je rappelle que mon pays vient de fêter à St Petersburg le centenaire de son parlementarisme et qu'après douze années seulement de régime démocratique, nous avons déjà acquis une certaine expérience. Nous avons surmonté la méfiance à l'égard des parlementaires et l'on peut dire que la Douma est le miroir démocratique du pays. Alors que l'on redoutait un taux important d'abstention, nous avons eu pour la quatrième législature une participation de 60% des électeurs. C'est le signe que ceux-ci ont des convictions politiques et que notre parlement les reflète dans toutes leurs nuances. Il est remarquable, d'ailleurs, qu'à trois reprises les électeurs aient préféré un parti qui était dans l'opposition au gouvernement. Actuellement, le législateur a mis en chantier une profonde réforme du système électoral, qui doit permettre la création de partis politiques représentatifs et cela se déroule dans la meilleure tradition démocratique des pays européens, puisque c'est la majorité actuelle qui conduit la réforme, alors que celle-ci aboutira à réduire son poids à l'avenir. Nous allons passer à un système fédéral et proportionnel dans lequel chaque citoyen sera certain que sa voix aura été prise en compte.

Je remercie M. van der LINDEN qui a mis l'accent sur le travail des parlementaires russes au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Je suis moi-même président d'une commission parlementaire qui coopère avec le Conseil de l'Europe et je peux dire que cette coopération se développe dans les meilleures conditions.

En terminant, je voudrais exprimer une inquiétude à l'égard du projet de certaines personnes qui veulent supprimer un monument érigé en mémoire des victimes du fascisme. Nous protestons contre cette tentative de révisionnisme et sommes heureux du soutien de l'Estonie.

Mme Ingrida UDRE, Présidente de Saeima, Lettonie

Ce matin, Mme PSAROUDA-BENAKI et Mme BURJANADZE ont dépeint les objectifs de nos parlements en vue de faciliter la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur des pays. Plusieurs exemples ont ensuite été donnés par les différents orateurs.

La Lettonie est consciente de l'importance du rôle du parlement pour relever le défi du développement. Elle connaît la valeur de la démocratie et des droits de l'homme. Après avoir recouvré son indépendance en 1991, sa priorité a été de rétablir la démocratie et de rejoindre l'Europe et les institutions euro-atlantiques. Elle y est parvenue, démontrant ainsi son degré de maturité démocratique.

En Lettonie, nous essayons de prendre en compte les opinions des différents groupes. Nous avons adopté un mémorandum de coopération avec les ONG, afin de mieux impliquer la société civile dans le processus décisionnel. Nous avons engagé une coopération étroite avec les parlements d'Ukraine, de Géorgie, de Moldavie et d'Azerbaïdjan et c'est dans ce cadre que plusieurs projets bi et multilatéraux ont été élaborés. Les questions posées par nos partenaires sont analysées avec l'aide d'experts et des réponses appropriées leur sont fournies.

Nous sommes membres actifs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et depuis notre arrivée dans cette enceinte, nous avons beaucoup appris : l'expérience du dialogue est essentielle. Vu l'énorme vague d'information qui déferle sur nous chaque jour, les détails risquent de se perdre et c'est là, comme on dit, que se cache le diable. D'où l'importance d'entendre un concert de voix où chacune à une tonalité différente, mais une intensité égale.

En terminant je veux remercier les organisateurs de la conférence, en particulier le Président du Riigikogu et le Président de l'APCE grâce à qui nous nous sentons chez nous ici à Tallinn.

Le Président VAREK

La liste des orateurs est close. Je vais donner la parole à Mme PSAROUDA-BENAKI et à Mme BURJANADZE pour tirer les conclusions du débat.

Mme Anna PSAROUDA-BENAKI, Présidente de la Chambre des Députés, Grèce

Beaucoup de contributions ont été apportées sur ce thème de la démocratie pluraliste. N'est-ce pas la meilleure preuve de l'importance que joue la démocratie parlementaire dans la société moderne ? Et de toutes ces informations, nous ferons profiter nos parlements respectifs. Autrement dit, cette conférence aura enrichi le patrimoine des parlements nationaux.

Il n'est pas facile de résumer tout ce qui a été dit en quelques minutes. Je me bornerai donc à relever quelques points saillants.

Une fois de plus, a été reconfirmé le rôle des parlements dans l'expression de la volonté populaire et de la diversité sociale.

Le thème de l'immigration a été abordé à de nombreuses reprises comme une caractéristique des sociétés pluralistes, avec son corollaire, le problème de l'intégration des migrants.

Le principe de subsidiarité a également été évoqué. Nous sommes tous d'accord sur l'importance cruciale de la coopération interparlementaire à tous les niveaux, de l'assistance technique à l'échange des bonnes pratiques.

Il est important de soumettre les résolutions et les décisions des organisations internationales à l'analyse parlementaire.

Enfin, les efforts des nouvelles démocraties méritent notre plein soutien.

J'adresse mes sincères remerciements aux organisateurs de cette conférence, qui ont fourni un environnement propice à nos travaux en permettant des contacts personnels et des rencontres amicales. Nous avons aussi pu visiter Tallinn et mieux connaître la culture de l'Estonie, qui est un élément essentiel de la culture européenne.

Mme Nino BURJANADZE, Présidente du parlement, Géorgie

Le débat qui vient de se dérouler a confirmé l'analyse que j'ai eu l'honneur de présenter en introduction. Si les pays sont différents, car leurs problèmes sont différents, ils se ressemblent dans leur quête de solution. Il s'agit d'user de la raison et la patience pour construire un monde plus sûr et stable dans le respect des droits humains.

Un objectif essentiel des parlements est de faire la promotion de la démocratie. Comme l'a dit le Vice-Président du Sénat de Pologne, M. Marek ZIOLKOWSKI, les parlements sont au cœur de la démocratie. Or, la démocratie est un processus permanent et de nouvelles demandes s'expriment sans cesse. Notre travail consiste à y répondre. Comme l'a relevé M. Javier ROJO, la démocratie, le pluralisme et le parlement sont indissociables.

Les parlementaires ont aussi un rôle à jouer sur la scène internationale car les priorités de leur action, ainsi que l'a noté M. Bjorn von SYDOW, sont étroitement liées aux événements du monde. La démocratie pluraliste est bien placée pour relever les défis de l'avenir dans un monde en mutation car elle permet de créer des communautés stables. Et comme notre collègue belge, M. Hermann de CROO, l'a dit les frontières entre les affaires intérieures et internationales sont devenues floues.

Il est important comme l'a rappelé à juste titre notre collègue néerlandaise, Mme Yvonne TIMMERMANN-BUCK, d'apporter une assistance aux nouvelles démocraties. C'est le cas de mon pays qui recherche les voix et moyens de rendre la transition démocratique irréversible.

L'avantage de la vie politique dans les Etats démocratiques réside dans la polyphonie des opinions, qui n'est pas la cacophonie. Il est donc important que les parlementaires se montrent critiques vis-à-vis de l'action du gouvernement, y compris sur le plan international.

La diplomatie parlementaire est un formidable outil lorsqu'il s'agit de résoudre par le dialogue les conflits qui perdurent. Elle intervient aussi dans la mise en œuvre des décisions et des résolutions des organisations internationales et le maintien d'une bonne coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, lesquels doivent travailler la main dans la main pour atteindre leurs objectifs communs.

En conclusion, je remercie tous ceux qui ont contribué à ce débat très fructueux, en particulier l'APCE et son Président M. van der LINDEN, ainsi que nos collègues estoniens qui nous ont assuré d'excellentes conditions de travail et une parfaite hospitalité.

M. Toomas VAREK, Président du Riigikogu

Nous avons eu grand plaisir à vous accueillir ici à Tallinn. Avant de clore cette conférence, j'observe combien le lieu où elle s'est tenue – un musée – est symbolique : la politique n'est-elle pas un art ?

La séance est levée à 16 h. 50

CONCLUSIONS

Conclusions par M. Toomas VAREK, Président du Riigikogu

La conférence européenne des Présidents de parlements a débattu de deux thèmes qui sont essentiels pour nos parlements et qui doivent faire l'objet d'un suivi, qu'il s'agisse du rôle de la diplomatie parlementaire comme trait d'union entre les pays, ou du rôle des parlements dans la promotion d'une démocratie pluraliste. La nécessité de renforcer la relation entre les parlementaires, représentants élus du peuple, et la société civile a été soulignée. Permettez-moi de résumer en quelques phrases les éléments-clés que j'ai retenus des différents discours.

1) Nous devons garder à l'esprit l'importance croissante de la démocratie parlementaire comme élément de la coopération internationale, en ce qu'elle permet l'échange des idées et la diffusion des bonnes pratiques. Nous reconnaissons l'engagement de plus en plus actif des assemblées interparlementaires et des parlements nationaux dans la coopération pour le développement et nous nous réjouissons de ce processus qui favorise les réformes dans les pays en transition. A cet égard, les sessions de formation et les séminaires sont des outils très utiles pour les nouvelles démocraties.

2) Nous approuvons les propositions des présidents du Parlement européen et de l'APCE et de plusieurs autres distingués orateurs, de rationaliser cette coopération en multipliant les échanges d'information, en coordonnant davantage les actions des diverses assemblées interparlementaires et en rendant plus efficace le fonctionnement des organisations existantes. Nous approuvons également les efforts en vue d'une coopération plus étroite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

3) Je dois souligner l'importance des missions d'observation des élections conduites par les assemblées parlementaires. Des élections libres et justes sont la marque des Etats démocratiques et la présence d'observateurs internationaux impartiaux en apporte la garantie.

4) Nous sommes tous d'accord pour dire que sous l'égide de la diplomatie parlementaire, les parlementaires disposent de plus de liberté sur la scène internationale que leur propre gouvernement et peuvent ainsi aider à prévenir les conflits par la promotion du dialogue, soutenir le processus de démocratisation et veiller sur les droits civils et politiques des citoyens.

5) La question a été posée de savoir comment relier l'activité des parlements à celle des Nations Unies sans créer de nouvelles assemblées interparlementaires. A cet égard, l'instrument le plus efficace est sans doute l'Union interparlementaire. En outre, des parlementaires devraient toujours figurer dans les délégations officielles qui participent à des réunions internationales.

6) Il faut aussi souligner l'importance d'un partenariat entre les parlements et la société civile dans le processus décisionnel. L'opposition ne doit pas non plus être négligée. Il importe enfin que le travail des assemblées interparlementaires ait des retombées sur le plan national. Comme l'a dit notre collègue M. Hermann de CROO « il faut savoir faire et il faut aussi faire savoir ».

7) Les contacts entre membres de commissions parlementaires analogues doivent être encouragés. C'est le rôle des présidents de parlements d'engager leurs assemblées dans le dialogue interculturel et inter-religieux. Priorité doit être donnée à la coopération pour relever les grands défis que représentent les migrations, l'intégration, la cohésion sociale, la protection de l'environnement, le développement durable, la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains.

8) J'adresse mes félicitations à mes collègues finnois et russe à l'occasion du centenaire du parlementarisme dans leurs pays. Permettez-moi d'ajouter qu'il y a encore un siècle, la Finlande et l'Estonie furent les pionniers du suffrage universel en Europe.

9) Je vous informe que la prochaine conférence des présidents de parlements aura lieu en 2008 à Strasbourg.

**Conclusions par M. René van der LINDEN,
Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.**

Personnellement, je considère que cette conférence est un bon exemple de diplomatie parlementaire, en ce qu'elle a permis un grand nombre de réunions, formelles et informelles et de contacts, officiels et officieux. C'est aussi une conférence paneuropéenne puisque tous les participants sont différents mais égaux. Le choix des thèmes a été judicieux. Il faudra les approfondir et en assurer le suivi. Toutes vos expériences sont autant de contributions précieuses au débat. Pour ma part, je crois qu'il faut toujours combiner réalisme et idéalisme, marier le cœur avec la tête – surtout ne jamais oublier le cœur.

La diplomatie est un nouveau champ d'action pour les parlementaires. Il leur faut l'explorer davantage. Une meilleure compréhension permet en effet de prévenir et de désamorcer les conflits.

En vue de la prochaine conférence de Strasbourg je vais envoyer à chacun de vous une liste de questions en vous demandant d'y répondre et de les commenter. Un débat d'idées sera ainsi lancé à partir duquel un rapport sera établi en 2007. Celui-ci sera distribué pour être débattu dans les parlements nationaux. Enfin, en 2008 il y aura un grand débat au sein du Conseil de l'Europe, lequel a été un pionnier de la diplomatie parlementaire.

Nous allons aussi donner suite à vos propositions, non seulement celle de M. Paavo LIPPONEN d'organiser des rencontres avec les présidents des commissions intéressées et celle de M. Hermann de CROO de demander aux délégués à l'APCE de faire rapport des travaux du Conseil à leurs parlements nationaux et en particulier aux commissions compétentes. Et bien entendu nous travaillerons sur les propositions du Président Josep BORRELL.

Quant à moi je fais trois propositions de débat : le rapport Juncker sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne qui intéressent aussi les parlements nationaux ; la convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains adoptée à Varsovie en 2005 ; la campagne de lutte contre les violences domestiques. Ces deux derniers thèmes touchent au cœur de nos sociétés et préoccupent tous les Etats membres du Conseil. Il s'agit donc de créer un espace juridique commun.

J'attire votre attention sur deux conférences qui vont se tenir prochainement. L'une aura lieu à Moscou les 18 et 19 octobre prochains. Elle est organisée par l'APCE et la Douma et portera sur le rôle des partis politiques. Nous y inviterons tous les dirigeants européens. L'autre sera organisée à Strasbourg le 24 septembre avec pour thème : la bonne gouvernance et le sport. Nous avons l'autorité ; ils ont la popularité. La conjonction des deux pourrait avoir un résultat formidable.

Je veux enfin remercier nos hôtes qui nous ont si bien accueillis et nous ont offert l'évènement culturel d'hier soir. Le parlement finlandais célèbre le centenaire du parlementarisme dans son pays. Le mois dernier la Russie a célébré un tel centenaire à St Petersburg. Je note qu'il y a cent ans la Douma abolissait la peine de mort. Je l'ai invité à réitérer cette décision.

COMPTE – RENDU DE LA REUNION DES SECRETAIRES GENERAUX DE PARLEMENTS

Mercredi 31 mai 2006

M. Heiki Sibul, Secrétaire Général du Riigikogu estonien, déclare la réunion ouverte à 8 h 30 et souhaite chaleureusement la bienvenue aux participants.

Il félicite M. Sorinas et M. Sawicki de leurs nominations respectives aux fonctions de Secrétaire Général et Directeur général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

1. PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est **adopté**.

2. PROCÈS-VERBAL

M. Sibul demande s'il y a des observations concernant le projet de procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 19 mai 2004 à Strasbourg.

M. Cameron (Assemblée de l'UEO) se réfère à la proposition qu'il a faite au cours de cette dernière réunion, à savoir que les Secrétaires Généraux des parlements devraient se réunir non seulement tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des présidents de parlements mais aussi l'année intermédiaire. Il se demande si le moment est opportun pour y donner suite.

M. Sawicki (codirecteur du CERDP, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) déclare que la présente réunion de Secrétaires Généraux diffère dans sa composition des réunions tenues par les Secrétaires Généraux dans le cadre d'autres instances telles que l'Union européenne (réunion des Secrétaires Généraux de l'UE) et l'UIP (Association des Secrétaires Généraux des Parlements).

Il incombe aux Secrétaires Généraux de réfléchir à l'utilité de tenir une autre réunion l'année intermédiaire sur différents sujets et, le cas échéant, de prendre une décision.

M. Clerc (Suisse, Assemblée fédérale) indique que, selon le projet de procès-verbal de la réunion de Strasbourg, une communication de M. Petricu, Secrétaire Général du Parlement roumain, devrait être annexée au compte rendu de cette réunion. Or tel n'est pas le cas.

M. Sawicki dit qu'actuellement le CERDP n'a pas d'exemplaire de ce texte. Il va se renseigner.

Le projet de procès-verbal est **approuvé**.

3. RAPPORT D'ACTIVITE 2004-2006

M. Sawicki remercie le Parlement estonien d'avoir organisé à Tallinn la Conférence européenne des Présidents de parlements.

Il souligne les points suivants dans le rapport d'activité du CERDP.

La composition du CERDP s'aligne sur celle de la Conférence européenne des Présidents de parlements et comprend aussi le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Actuellement, soixante-deux parlements/chambres ont nommé un correspondant au CERDP et trente-quatre un correspondant adjoint.

La nomination d'un correspondant par le Conseil national de Monaco est attendue prochainement.

A la suite du référendum au Monténégro, le Parlement serbe va probablement nommer très bientôt un correspondant et le Parlement monténégrin le fera par la suite, après l'adhésion attendue du Monténégro au Conseil de l'Europe.

Le CERDP a pour principale activité d'échanger, de stocker et de fournir des informations sur différents éléments des activités parlementaires. C'est à cet effet qu'il a été créé. Cet échange d'informations se fait par le biais d'une procédure bien établie de demandes d'études comparatives qui peuvent être présentées par tous les parlements qui en sont membres. Le point 5.2 du rapport d'activité décrit l'évolution des demandes d'études comparatives. Pour la première fois, les titres des demandes comparatives concernant les années 2004 et 2005 ont été reproduits dans l'annexe d'un rapport d'activité. Le Centre est fier de l'augmentation notable du nombre de demandes, qui est passé de moins d'une centaine en 2003 à près de 140 en 2004 et de 160 en 2005. La tendance à la hausse de ces demandes est aussi apparue la semaine dernière lorsque quatre parlements ont formulé quatre demandes différentes.

Certes, cela représente une très lourde tâche de répondre à 160 demandes qui sont généralement réparties entre les collègues concernés dans les parlements pour qu'ils y répondent. Le CERDP est également conscient des limites de l'envoi de demandes comparatives aux parlements nationaux car ces derniers doivent avant tout répondre aux questions et aux demandes de leurs propres membres. Les parlements qui ont néanmoins répondu aux nombreuses demandes comparatives méritent les remerciements du CERDP pour avoir fourni des informations aux autres.

Les annexes du rapport d'activité montrent aussi des statistiques concernant les demandes d'études comparatives et les réponses à ces dernières. Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, examiner ces statistiques et en tirer les conclusions qui s'imposent.

Des séminaires sur des thèmes particuliers, normalement 8 ou 9 par an, se tiennent dans le cadre du CERDP. Entre 2004 et 2006 les parlements nationaux ont organisé moins de séminaires, 10 en tout, en raison, d'une part, du plus faible

nombre de propositions de séminaires émanant des parlements nationaux et, d'autre part, des changements structurels au sein du PE. L'organisation de séminaires repose sur le volontariat et sur les suggestions et souhaits exprimés par les parlements nationaux et jamais « imposés » par l'exécutif du CERDP. Les séminaires facilitent l'approfondissement de certaines questions, fournissent des informations plus complètes et réunissent des gens intéressés.

Le fait que moins de séminaires aient été organisés par rapport aux périodes précédentes n'est pas un problème car l'activité essentielle du CERDP réside dans les demandes comparatives. La liste des séminaires qui ont eu lieu entre 2004 et 2006 fait l'objet des points 5.3 et 5.4 du rapport d'activité. M. Sawicki adresse les remerciements du CERDP aux parlements de l'Arménie, de la Bulgarie, de l'Espagne, du Portugal, de la Slovaquie et de la Slovénie, ainsi qu'au Sejm et au Sénat polonais et à la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords du Royaume-Uni pour avoir accueilli des séminaires.

Pendant la période considérée, des conférences annuelles des correspondants du CERDP ont eu lieu à Berlin (en 2004) et à Bucarest (en 2005). La prochaine conférence aura lieu à Londres en octobre 2006. L'Arménie a invité le CERDP à tenir une conférence à Erevan en 2007.

Des observations et des statistiques concernant le site Internet du CERDP, le principal outil de communication avec les correspondants, figurent aussi dans le rapport d'activité. Ce site Internet, hébergé par le PE, est en train de faire l'objet d'une révision complète destinée à le rendre plus facile à utiliser.

Des changements sont intervenus au niveau du Comité exécutif et des codirecteurs du CERDP. M. Dick Toornstra, le codirecteur pour le Parlement européen, a été remplacé par Bo Menderup Jensen à partir du 1^{er} janvier 2005 puis par Alain Barrau depuis le 16 janvier 2006. M. Sawicki rend hommage au travail de MM. Toornstra et Jensen et se réjouit d'accueillir M. Barrau à sa première réunion des Secrétaires Généraux des parlements qui sont membres du CERDP. Sa coopération avec M. Barrau est très prometteuse. La stabilité de la composition du Comité exécutif du CERDP est très importante.

M. Barrau, codirecteur du CERDP, remercie M. Sawicki de ses aimables mots de bienvenue.

Dans le cadre de ses différentes fonctions, il a toujours considéré que les relations entre l'Assemblée parlementaire et le Parlement européen étaient importantes pour l'avenir de l'Europe.

Après avoir rendu hommage au travail de ses prédécesseurs, Dirk Toornstra et Bo Jensen, M. Barrau déclare qu'il s'efforcera de s'acquitter au mieux de ses fonctions au CERDP avec l'aide de plusieurs collègues et notamment de M. Bernacki.

Il adresse ses remerciements au Parlement estonien et à M. Sawicki qui est la pierre angulaire de la codirection du CERDP ainsi qu'aux deux cosecrétaires du CERDP.

M. Barrau se réfère à la déclaration faite la veille (30 mai) par le Président Borrell au cours de la Conférence des Présidents, déclaration dans laquelle il a exprimé la nette volonté politique de renforcer la coopération entre le PE et l'APCE. Le CERDP est issu de cette volonté de coopérer.

Il est tout à fait d'accord avec la déclaration claire et précise de M. Sawicki concernant le rapport d'activité du CERDP. L'une des principales forces du Centre réside dans sa souplesse. Il a une structure très restreinte mais il est relié en permanence aux intéressés et constitue un réseau très efficace. Il est très important d'obtenir au CERDP qu'il soit répondu rapidement aux demandes d'études comparatives. Le Centre devrait aussi se demander ce qu'il souhaite obtenir grâce aux séminaires au cours des prochaines années. Ceux qui seront organisés par le CERDP devraient répondre aux besoins des parlements nationaux. Tout en s'efforçant de limiter les séminaires à un nombre raisonnable, il faudrait préserver le mécanisme en vertu duquel la tenue de séminaires peut être proposée par les parlements nationaux, le Parlement européen ou l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il faudrait également essayer de trouver pour les séminaires des thèmes qui ont une certaine priorité et qui inspirent les parlements nationaux.

La présente réunion n'est pas le lieu idéal pour parler des projets concrets du CERDP. Par conséquent, en vue du programme du CERDP pour 2007, le PE présentera des propositions à l'occasion de la Conférence de Londres des correspondants du CERDP (octobre 2006).

Il serait utile de recadrer les séminaires, actuellement plutôt fragmentaires, sur des sujets qui pourraient être utilisés par les parlements nationaux.

Le système de correspondants du CERDP et les autres mécanismes internes de fonctionnement sont efficaces. Le site Internet du CERDP sera amélioré et de nouvelles publications du CERDP seront élaborées.

Il est important de donner au CERDP une identité forte d'ici à 2007.

M. Forsberg (Suède, Riksdag) souligne l'utilité du CERDP en tant que moyen permettant d'échanger efficacement et de manière informelle des informations entre parlements.

En ce qui concerne les séminaires, il est indispensable de fixer des priorités. Peut-être les Secrétaires Généraux des parlements devraient-ils plus s'impliquer dans le CERDP et avoir plus de contacts avec les correspondants quant à la nécessité et aux thèmes des séminaires.

Le rapport d'activité fait référence à l'IPEX, l'Echange d'informations entre les parlements de l'Union européenne. Le 29 juin 2006, l'IPEX sera lancé officiellement à l'occasion de la conférence des présidents de parlements de l'Union européenne à Copenhague. Il sera utile aussi aux parlements qui ne sont pas dans l'Union européenne.

M. Hayter (Royaume-Uni, Chambre des Lords) se réfère au document relatif aux priorités du CERDP pour 2006 et 2007 et apporte son soutien à ce qui a été dit en ce qui concerne la nécessité de ne rien ajouter à l'infrastructure. L'échange d'informations au sein du CERDP répond aux exigences des parlements et il est très efficace, ainsi qu'en témoigne la demande comparative la plus récente présentée par la Chambre des Lords, qui a obtenu des réponses très utiles.

Il déconseille trop de continuité des activités au CERDP selon ce qui est prévu dans les nouveaux statuts.

M. Bloch (France, Assemblée nationale) déclare qu'il est impossible de répondre à toutes les demandes reçues dans le cadre du CERDP. Il est donc indispensable de faire un tri dans les questions et de se concentrer sur certaines catégories d'entre elles, par exemple celles qui concernent l'organisation des parlements ou les fonctions parlementaires.

Il sait bien que le Comité exécutif est en train de réexaminer les lignes directrices applicables aux demandes comparatives et que la question sera évoquée lors de la prochaine conférence des correspondants. Cependant, jusqu'à présent, les réformes n'ont pas engendré de résultats notables.

M. Myttenaere (Belgique, Chambre des représentants) est d'accord avec M. Bloch. Pour chaque demande comparative, les auteurs devraient indiquer clairement quel est l'objectif, quand les réponses seront publiées et si l'on se trouve dans le contexte d'un document officiel public.

Alors que le nombre de demandes a considérablement augmenté, peu d'études comparatives définitives ont été publiées par les chambres qui avaient formulé des demandes. Il semblerait donc nécessaire d'inciter vivement les auteurs de questions à élaborer de telles études.

Se référant aux séminaires organisés dans le cadre du CERDP, M. Myttenaere se demande combien de rapports ont été élaborés en référence à leurs résultats.

M. Sawicki confirme que le CERDP est en train de revoir les lignes directrices pour les demandes d'études comparatives, qui ont été adoptées en 2003 et qui ont été jugées trop compliquées et ambitieuses. Il a donc été décidé de revoir le système actuel et Rob Clements a été chargé de rédiger des lignes directrices simplifiées. Elles seront d'abord examinées par le Comité exécutif puis éventuellement adoptées par la conférence des correspondants à Londres. En ce qui concerne les demandes comparatives, leurs auteurs devraient toujours préciser quelle est la raison de la demande et comment les réponses seront utilisées.

Les codirecteurs pensent que les pays demandeurs rédigent des résumés des réponses dans leur propre langue. Cependant, ils ont parfois des problèmes pour les traduire dans les langues du CERDP. Il faudrait probablement modifier l'usage actuel et inviter les autorités demandeuses à envoyer des résumés même dans leur langue maternelle. Certes, tout cela fonctionne sur la base du volontariat. Le CERDP ne peut pas exiger des services parlementaires concernés qu'ils envoient des résumés.

Il existe des rapports sur les séminaires, mais leur rédaction prend du temps. Ils sont parfois très détaillés, voire publiés sous la forme d'un livre.

Le nouveau projet de statuts révisés du CERDP propose de remplacer les groupes de travail du CERDP par une structure de coordinateurs responsables de certains domaines d'activité, comme les TCI et la macroéconomie.

Le programme et les priorités du CERDP indiquent les domaines pour lesquels il faudrait éventuellement une certaine continuité. Il est important que les Secrétaires Généraux donnent à leurs correspondants des instructions concernant les priorités à adopter.

Les propositions concernant les séminaires doivent émaner de correspondants et faire ensuite l'objet de discussions lors des conférences de correspondants. Aussi les correspondants devraient-ils être bien informés avant la prochaine conférence qui se tiendra à Londres.

Les Secrétaires Généraux **adoptent** le rapport d'activité du CERDP pour 2004-2006.

4. ACTIVITES FUTURES DU CERDP

M. Sawicki présente un document sur les priorités du CERDP pour 2006-2007 et le programme de séminaires et de réunions. C'est une première, en prévision de l'adoption des statuts révisés du CERDP qui attribuent un rôle bien précis aux Secrétaires Généraux en ce qui concerne l'établissement de priorités pour le fonctionnement du Centre.

Le reste de l'année 2006, des séminaires en nombre restreint seront organisés. Le groupe de travail sur la recherche macroéconomique se réunira le 9 juin à Sarajevo et le groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication les 5 et 6 octobre à Vilnius. On ne sait pas encore très bien si le séminaire consacré au rôle de l'administration parlementaire pourra se tenir à Paris dès le mois de novembre 2006. Le séminaire sur l'échange d'informations législatives nationales, programmé en juillet à Rome, devra être reporté.

Le programme des séminaires et réunions prévus pour 2007 se fonde sur des indications données lors de la conférence des correspondants qui a eu lieu en octobre 2005 à Bucarest et il sera réexaminé en octobre 2006 à l'occasion de la conférence de Londres.

Le document s'efforce de définir de la manière suivante les priorités du CERDP pour 2006/2007 :

- simplifier les lignes directrices sur les études et les demandes comparatives
- assurer la publication dans les délais des réponses et des rapports sommaires sur le site Internet du CERDP
- réfléchir à des domaines pouvant nécessiter la continuité de l'activité en vue de la nomination éventuelle d'un coordinateur.

Quatre de ces domaines sont indiqués dans le document. Il ne s'agit cependant pas d'une liste exhaustive, aussi les Secrétaires Généraux sont-ils invités à l'étudier et à donner des instructions adéquates à leurs correspondants.

Parmi les autres priorités, on peut citer :

- le développement du site Internet du CERDP
- l'amélioration du niveau de participation des correspondants du CERDP et de leurs adjoints aux structures du CERDP
- la coopération avec d'autres réseaux qui s'occupent de l'échange d'informations parlementaires (par exemple, IPEX, EUROVOC) afin d'éviter tout chevauchement d'activités.

M. Barrau estime important

- de garder le programme des réunions et séminaires pour 2006 tel qu'il est et tel que les parlements nationaux peuvent le mettre en oeuvre
- d'organiser un débat sur les priorités pour 2007 afin d'éviter tout chevauchement avec d'autres instances qui envisagent aussi des séminaires
- d'accroître la visibilité des séminaires qui se déroulent dans le cadre des parlements nationaux.

Cela devrait faire l'objet de discussions à l'occasion de la conférence des correspondants qui aura lieu à Londres, et M. Barrau est convaincu que les Secrétaires Généraux donneront à leurs correspondants les instructions qui conviennent. Il espère vivement que les séminaires qui se tiendront en 2007 dans le cadre du CERDP seront moins nombreux mais plus efficaces.

M. Sands (Royaume-Uni, Chambre des Communes) apporte son soutien à ce qu'a dit M. Sawicki au sujet des activités fondamentales du CERDP, qui est une réussite. Néanmoins, le Centre ne devrait pas se développer au point de s'éloigner de ses activités de base qui sont la recherche et la documentation parlementaires. Au Royaume-Uni, ces activités incombent à la bibliothèque. Les domaines mis en évidence au paragraphe 2 des priorités proposées pour le CERDP en 2007 sont ceux qui conviennent car ils sont vraiment étroitement liés aux activités fondamentales du Centre.

Faisant référence à la proposition de M. Cameron qui envisage une réunion annuelle des Secrétaires Généraux (SG), M. Sands estime que cela n'est pas nécessaire. Ce qui importe, c'est que les SG restent en contact avec leurs correspondants. Il annonce qu'il ne pourra pas venir à la conférence annuelle des correspondants à Londres, car il aura pris sa retraite entre-temps.

M. Bloch (France, Assemblée nationale) indique qu'il est obligé de reporter jusqu'à la mi-janvier 2007 le séminaire envisagé en novembre 2006. En outre, le thème du séminaire, qui est trop vaste, devra être recadré pour porter sur les caractéristiques de l'administration parlementaire en ce qui concerne le travail parlementaire.

M. Palanza (Italie, Chambre des députés) confirme qu'il devra reporter le séminaire sur l'échange d'informations législatives nationales, prévu à Rome en juillet 2006, car les organes politiques du parlement ont changé. Le séminaire pourrait étudier la manière dont fonctionnent les normes juridiques nationales et locales et les

différents systèmes juridiques des 25 Etats membres de l'UE. Il envisage d'élaborer une demande et une étude comparatives à ce sujet.

M. Sawicki remercie les participants de leurs observations et Roger Sands de ses compliments pour le travail du Centre. Il sera regretté à Londres.

M. Sibul note que le document relatif aux activités futures du CERDP est approuvé.

M. Barrau rappelle que les détails du programme du CERDP pour 2007 seront fixés à l'occasion de la conférence des correspondants qui se tiendra en octobre 2006 à Londres.

5. NOUVEAUX STATUTS DU CERDP

M. Sawicki rappelle que, lors de la dernière réunion des SG qui a eu lieu à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de Parlements le 19 mai 2004 à Strasbourg, il a été convenu de réunir un petit groupe de travail des SG afin d'examiner les statuts actuels du CERDP et éventuellement de préparer une réforme de ces derniers. Les SG du PE et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont été invités à faire une proposition concernant la composition et le mandat de ce groupe.

M. Sawicki indique qu'il a servi de rapporteur au groupe de travail qui s'est réuni trois fois. Le groupe de travail s'est mis d'accord sur l'avant-projet de nouveaux statuts en mai 2005 et il y a eu ensuite une discussion approfondie lors de la conférence des correspondants en octobre de la même année à Bucarest. En janvier 2006, le groupe de travail a adopté le projet définitif, en date du 13 janvier 2006, qui se trouve dans les dossiers. On peut y voir les statuts actuels avec les amendements en caractères gras. Les dossiers contiennent aussi une version de synthèse bien claire du projet de statuts révisés et des remarques explicatives indiquant pourquoi les différentes modifications ont été proposées.

Enfin, une lettre du 12 mai 2006 adressée aux Secrétaires Généraux se trouve également dans les dossiers ; elle contient les quatre amendements de la dernière version du projet de statuts révisés, qui ont été déposés dans les délais fixés.

M. Sawicki propose que la présente réunion soit l'occasion de discuter des ces quatre amendements, puis de procéder à un vote sur le projet de statuts.

Les changements envisagés dans les statuts actuels du CERDP, qui figurent à la page 23 du rapport d'activité, sont les suivants :

- élargir le champ des objectifs et les domaines d'activité du CERDP en y ajoutant l'administration et la législation parlementaires (article 1 des statuts)
- clarifier le rôle des Secrétaires généraux de Parlements au sein du CERDP (article 4)
- mieux définir les rôles respectifs du Comité exécutif et de la Conférence des correspondants (articles 5 à 7)

- remplacer la structure actuelle de groupes de travail par une structure plus souple de coordinateurs responsables d'un certain domaine d'activité ; l'expression « groupe de travail » est trompeuse car la composition de ces groupes n'est pas permanente (article 9)
- instaurer la possibilité de créer des groupes de travail *ad hoc* ayant un mandat précis et une composition et une durée limitées en soulignant l'importance des technologies de l'information et de la communication dans l'échange d'informations (article 9)
- établir formellement la fonction de correspondant adjoint (article 5).

M. Tvarno (Danemark, Folketing) se déclare favorable à la plupart des propositions. Il se demande quelle est la raison pour laquelle le terme « législation » a été inséré parmi les domaines d'activité du CERDP ; à son avis, ce n'est pas opportun.

M. Sawicki répond que cela a fait l'objet de discussions lors de la conférence des correspondants à Bucarest et qu'il a été convenu de conserver la législation parmi les domaines d'activité, car cela est lié à un grand nombre de questions et de séminaires du CERDP. Le CERDP se contente d'échanger des informations sur la législation, et l'insertion de ce terme à l'article 1 est destinée à mieux se conformer à la réalité. Il est évident que la législation elle-même relève des parlementaires et non pas des fonctionnaires.

M. Tvarno (Danemark, Folketing) se range à cette explication et préférerait que le terme « législation » soit remplacé par l'expression « activité législative » (« legislative process ») ou quelque chose d'analogue.

M. Sawicki indique que cela serait acceptable.

M. Myttenaere (Belgique, Chambre des représentants) se demande quel terme est le plus exact, la loi ou l'activité législative.

M. Sawicki préfère l'activité législative.

M. Palanza (Italie, Chambre des députés) se demande s'il est opportun de conserver le terme « législation » au sens large. Il apporte son soutien à M. Tvarno.

M. Laporte (France, Sénat) considère que l'on devrait parler soit d'activité législative soit des normes ou lois en vigueur.

M. Sibul indique qu'étant donné que l'amendement de M. Tvarno a été proposé après le délai fixé, il ne peut pas être mis aux voix.

Adopté.

M. Sibul donne lecture de l'amendement N° 1 au projet de statuts, déposé par l'Assemblée de l'UEO, qui consiste à ajouter à l'article 2, après les mots « Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale », la note de bas de page suivante : « l'Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense ».

M. Cameron (Greffier de l'Assemblée de l'UEO) s'exprime en faveur de cet amendement qui a pour but de rendre les statuts du CERDP conformes au nom exact de l'Assemblée de l'UEO qui est l'un des membres fondateurs du CERDP. Il y a lieu aussi de mentionner la mise à jour du nom de l'Assemblée de l'UEO, car les dix Etats membres qui sont parties au Traité de l'UEO ont décidé en 2005 de ne pas dénoncer ce traité, mais de le conserver.

M^{me} Sa-Carvalho (Portugal, Assemblée de la République) s'oppose à l'amendement.

M. Sibul met l'amendement N° 1 aux voix.

Adopté.

M. Sibul donne lecture de l'amendement N° 2 déposé, conjointement par le Bundestag et le Bundesrat allemands, qui consiste à remplacer, à l'article 9.1, deuxième phrase, les mots « Le Comité exécutif, en prenant dûment en considération les recommandations émanant de la Conférence des correspondants » par les termes suivants : « Sur proposition du Comité exécutif, la Conférence des correspondants ».

M. Sibul met aux voix l'amendement N° 2.

Adopté.

M. Sibul donne lecture de l'amendement N° 3, déposé par la Chambre des représentants de Belgique, qui consiste à ajouter à l'article 9.3, après les mots « personnel compétent des Assemblées membres » les mots suivants : « avec le consentement de l'assemblée concernée ».

M. Sibul met aux voix l'amendement N° 3.

Adopté.

M. Sibul donne lecture de l'amendement N° 4, déposé par la Chambre des représentants de Belgique, qui consiste à supprimer à l'article 4 les mots « la composition et »

Adopté.

M. Sibul met aux voix le projet définitif de statuts révisés du CERDP, tel qu'il a été amendé.

Il est **adopté** avec une abstention.

M. Sibul remercie pour ses efforts le groupe de travail chargé de la révision des statuts.

6. AUTRES QUESTIONS

ASGP (Association des Secrétaires généraux des parlements)

M. Forsberg (Suède, Riksdag) déclare qu'il serait utile de donner des informations concernant le CERDP à la prochaine réunion de l'ASGP qui se tiendra du 16 au 18 octobre 2006 à Genève. L'Association, qui est sur le point de développer son site Internet, organisera après la réunion un séminaire sur le parlement et la télévision.

La séance **est levée** à 10 h 05.

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Kuvendi Popullor

Mrs Jozefina TOPALLI, President
Mr Neritan CEKA, MP
Mr Ylli PANGO, MP
Mr Albert KUSHTI, Secretary General
Ms Linda IHSANI, Counsellor
Ms Suela RUSETI, Counsellor

ANDORRA / ANDORRE

Consell General

Mr Joan GABRIEL, President
Mr Valenti MARTI, Secretary General
Mrs Elisenda VIVES, Protocol

AZERBAIJAN

Milli Mejlis

Mr Ogtay ASADOV, Chairman
Mr Ali HUSEYNOV, Chairman of the Standing Commission on Legal Affairs
Mrs Gultakin HAJIYEVA, MP, Deputy Chairperson of the Standing Commission of the Parliament on International and Inter-Parliamentary Relations
Mr Safa MIRZAYEV, Head of staff (Secretary General)
Mr Rashid IBRAHIMOV, Head of International Relations Department
Mr Ruslan ISMAYILOV, Aide to the Chairman
Mr Firudin HAJIYEV, General Manager
Mr Akif NASIROV, Head of the Press Department
Mr Rafail GAMBAROV, Chief adviser of the TV Centre Department
Mr Ilkin Mammadov, Attsche, Ministry of Foreign Affairs
Mr Jamil MUSAYEV, Adviser of the TV Centre Department

AUSTRIA / AUTRICHE

Bundesrat

Mrs Sissy ROTH-HALVAX, Speaker
Mr Christian HÜTTERER, Secretary of the delegation

BELGIUM / BELGIQUE

Chambre des Représentants

Mr Herman DE CROO, President
Mr Robert MYTTENAERE, Secretary General
Mr Marc JOLLING, Assistant to the International Relations Service

Sénat

Mr Luc BLONDEEL, Secretary General

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Dom Naroda

Mr Goran MILOJEVIĆ, Speaker
Mr Aljoša ČAMPARA, Secretary General
Mr Samir ČOROVIĆ, Head of Protocol
Ms Edina HRNJIĆ, Co-secretary of Bosnian delegation to PACE

Predstavnički Dom

Mr Martin RAGUŽ, Speaker

BULGARIA / BULGARIE

Narodno Sobranie

Mr Georgi PIRINSKI, Chairman
Mrs Iliana IOTOVA, MP, Chairman of the European Affairs Committee
Mr Ognyan AVRAMOV, Secretary General
Mrs Veronica ANTOVA, Director of the International Relations Department
Mrs Savina GOLEMINOVA, Advisor to the Chairman

CROATIA / CROATIE

Hrvatski Sabor

Mr Vladimir ŠEKS, Speaker
Mr Frano MATUŠIĆ, Head of the Croatian Delegation to the PACE
Mr Josip SESAR, Secretary General
Mr Boris ABRAMOVIĆ, Head of the Speaker's Office
Mr Igor Šribar, Secretary of the Croatian Delegation to the PACE
Ms Barbara TARTAGLIA, Adviser
Mr Stepan VUKAS, Adviser
Mr Igor ŠRIBAR, Secretary of the Croatian Delegation to the PACE

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Poslanecká Snemovna

Mr Petr KYNŠTETR, Secretary General
Ms Jana SCHNEEWEISSOVA, Secretary of the National Delegation to the PACE

Senát

Mr Jiří LIŠKA, Vice-President
Mr František PŘIHODA, MP
Mr Josef ZOSER, MP
Mr František JAKUB, Secretary General
Ms Eva HELLOVA, Protocol Official

DENMARK / DANEMARK

Folketinget

Mr Henrik TVARNØ, Secretary General
Mr Peter JUUL LARSEN, Head of EU Department
Ms Mette VESTERGAARD, Counsellor

ESTONIA / ESTONIE

Riigikogu

Mr Toomas VAREK, Speaker
Mr Enn EESMAA, MP
Mr Marko MIHKELSON, MP
Mr Toomas ALATALU, MP
Mr Külli ARJAKAS, MP
Mr Andres HERKEL, MP
Mr Sergei IVANOV, MP
Ms Kristiina OJULAND, MP
Mr Juhan PARTS, MP
Mr Janno REILJAN, MP
Mrs Katrin SAKS, MP
Mrs Ela TOMSON, MP
Mr Heiki SIBUL, Secretary General
Mrs Merle PAJULA, Head of the Foreign Relations Department

FINLAND / FINLANDE

Eduskunta

Mr Paavo LIPPONEN, Speaker
Mr Seppo TIITINEN, Secretary General
Mr Tapio PEKKOLA, Spokesman to the Speaker

Mrs Gunilla CARLANDER, Counsellor of the International Affairs
Mrs Katriina Kuusinen, Head of the International Department

FRANCE

Assemblée nationale

Mr Yves BUR, Deputy Speaker
Mr Bernard SCHREINER, President of the French delegation of the PACE
Mr Jean-Pierre BLOCH, Director of European Affairs
Mr Jean-Luc LALA, Secretary of the French delegation to the PACE
Mr Thierry VANEL, Chief of Protocol

Sénat

Mr Jean-Claude GAUDIN, Vice-President
Mr Jean LAPORTE, Director of the European Affairs Service

GEORGIA / GÉORGIE

Sakartvelos Parlamenti

Mrs Nino BURJANADZE, Chairperson
Mr David BAKRADZE, Chairman of Committee on European Integration
Mrs Irina KURDADZE, MP, Head of the Cabinet of Chairperson
Mrs Nino NAKASHIDZE, Deputy Chairman of the Foreign Relations Committee
Ms Tea TEVDORASHVILI, Deputy Head of the Cabinet of Chairperson
Ms Thea GOGUADZE, Advisor to the Chairperson
Mr Shalva LAZARIASHVILI, Advisor to the Chairperson

GERMANY / ALLEMAGNE

Bundestag

Dr Norbert LAMMERT, President
Dr Sören ROOS, Head of the Office of the President
Dr Gerhard RAKENIUS, Director of the International Relations Directorate, Deputy
of the Secretary General
Dr Birgit SCHRÖDER, Counsellor

Bundesrat

Mr Peter Harry CARSTENSEN, President
Mr Dirk BROUËR, Secretary General
Mr Wolfgang FISCHER, Director of the Parliamentary Relations Division
Dr Stefanie ROTHENBERGER, Assistant Head of Parliamentary Relations Division

GREECE / GRÈCE

Vouli Ton Ellinon

Ms Anna BENAKI, President
Mr Kyriakos LOUKAKIS, Diplomatic Adviser
Mr Panagiotis KAMBRAS, Special Adviser
Ms Stavroula VASSILOUNI, Expert, Department of Studies
Ms Anastasia FRANGOY, European Relations Department
Mr Dimitris RANDOS, Public Relations Department
Mr Gerasimos LIVITSANOS, Public Relations Department

HUNGARY / HONGRIE

Országgyűlés

Mr Gábor VILÁGOSI, Deputy Speaker
Ms Katalin BALÁZS, Adviser, Office for Foreign Relations
Dr Karina BRANDENBURG, COE PACE Co-Secretary

ICELAND / ISLANDE

Althingi

Mrs Rannveig GUDMUNDSDOTTIR, First Vice-President
Mr Helgi BERNODUSSON, Secretary General

IRELAND / IRLANDE

Seanad Éireann

Mr Rory KIELY, Speaker
Mr Peter MALONE, Assistant

ITALY / ITALIE

Camera dei Deputati

Mr Carlo LEONI, Vice President
Mr Alessandro PALANZA, Deputy Secretary General
Mrs Mirella CASSARINO, Head of the International Relations Department
Mr Filippo CINOGLOSSI, Adviser of the International relations Department
Mr Peterenrico GAZZETTA, Protocol Officer

Senato della Repubblica

Mr Miliziade CAPRILI, Vice-President
Mr Nicola BENEDEZIONE, Vice Secretary General

Mr Stefano THAUERO, Adviser of the International Relations Department
Mr Federico PETRANGELI, Protocol Officer

LATVIA / LETTONIE

Saeima

Mrs Ingrida UDRE, President
Ms Liga BERGMANE
Mr Andris BERZINS

LIECHTENSTEIN

Landtag - Diet

Mr Klaus WANGER, President
Mr Josef HILTI, Secretary General

LITHUANIA / LITUANIE

Lietuvos Seimas

Mr Viktoras MUNTIANAS, Chairman
Mr Arūnas DULKYS, Head of the Office of the Speaker
Mr Darius DEGUTIS, Head of the International Relations Department
Mr Skirmantas STRIMAITIS, Chief advisor, International Relations Department

LUXEMBOURG

Chambres des Députés

Mr Jos SCHEUER, Vice-President
Mrs Isabelle BARRA, Coordinator of the International Relations Service

MALTA / MALTE

House of Representatives

Mr Anton TABONE, Speaker
Mr Joseph MANGION, Diplomatic Officer

MEXICO

Senate

Mr Alvaro ELIAS-LOREDO, President

Mr Cesar JAUREGUI ROBLES, Vice-President
Mr Alvaro CABRERA, Chief of Staff
Mr Samuel RODRIGEZ, General Director of Protocol
Mr Moisé CIRIACO SALVADOR, Staff
Mr Alfonso COLLANTES, Staff

MOLDOVA

Parlamentul Republicii Moldova

Mr Marian LUPU, Chairman
Mrs Stela JANTUAN, Chief of the Information Centre

MONACO

Conseil National de la Principauté de Monaco

Mr Stéphane VALERI, President
Mr Claude BOISSON, Vice-President
Ms Anne EASTWOOD, Secretary of the Delegation
Mrs Isabelle PETERS, Secretary of the Delegation

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Eerste Kamer der Staten-Generaal

Mrs Yvonne TIMMERMAN-BUCK, President
Mr Bas NIEUWENHUIZEN

Tweede Kamer der Staten-Generaal

Mr Frans W. WEISGLAS, President
Mrs Jacqueline Elisabeth BIESHEUVEL-VERMEIJDEN, Secretary General
Ms Niesje (Gonnie) DE BOER, Deputy Secretary

NEW ZEALAND / NOUVELLE-ZÉLANDE

House of Representatives

Ms Margaret WILSON, Speaker

NORWAY / NORVÈGE

Stortinget

Mr Thorbjørn JAGLAND, President
Mr Hans BRATTESTÅ, Secretary General

Mrs Ingrid Mollestad SYLOW, Adviser

POLAND / POLOGNE

Sejm

Mr Marek JUREK, President
Mrs Wanda FIDELIUS-NINKIEWICZ, Secretary General
Mr Tomasz GLANZ, Director of the President's Cabinet
Mr Rafal KARPINSKI, Director of International Affairs
Mrs Hanna KUCHARSKA-LESZCZYNSKA, Secretary of the Polish delegation to PACE
Mr Filip LAJSZCZAK, Assistant to the President

Senat

Mr Marek ZIÓŁKOWSKI, Vice-President
Mrs Anna SZKLENNIK, Director of the Foreign Affairs Unit

PORTUGAL

Assembleia da República

Mr Guilherme SILVA, Vice-President
Mr José Vera JARDIM, President of the Portuguese Delegation to the PACE
Mrs Adelina SÁ-CARVALHO, Secretary General

ROMANIA / ROUMANIE

Camera Deputatilor

Mr Valer DORNEANU, Vice-Speaker
Mr Cezar-Florin PREDA, Member of the Romanian delegation to PACE, Vice-President of the PACE
Mrs Georgeta IONESCU, Secretary General
Ms Cristina STROESCU, Director of Department for Foreign Relations
Mrs Nadia IONESCU, Counsellor, Secretary of the delegation to PACE

Senatul României

Mr Teodor MELESCANU, Vice-President
Mr Gyorgy FRUNDA, President of the Romanian delegation to PACE
Mr Constantin Dan VASILIU, Secretary General
Mrs Mihaela DRAGHICI, Secretary of the delegation
Mr Ionel IVAN, Fonctionnaire parlementaire

RUSSIAN FEDERATION / RUSSIE

Council of the Federation

Mr Mikhail MARGELOV, Head of the EDG Group (PACE)
Mrs Rita SHLIAKHOVA, Deputy Head of Staff Com. For Foreign Affairs

State Duma

Mr Oleg MOROZOV, First Deputy Speaker
Mr Vladimir MASHENTSEV, Head of the Secretariat of the First Deputy Speaker
Ms Irina KUZMINA, Secretary

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Consiglio Grande e Generale

Mrs Fausta S. MORGANTI, Vice-President

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Državni Zbor

Dr Marko PAVLIHA, Vice-President
Mrs Darja LAVTIŽAR BEBLER, Head of the National Delegation to PACE
Ms Alja ŠKIBIN, Adviser, Secretary of the National Delegation to PACE

SPAIN / ESPAGNE

Senado

Mr Francisco Javier ROJO, Speaker
Mr Manuel CAVERO, Secretary General
Mrs Ana ÁLVAREZ, Director of Interparliamentary Relations
Mr Angel CAPAPÉ, Director of the President Cabinet

SWEDEN / SUÈDE

Riksdagen

Mr Björn VON SYDOW, Speaker
Mr Anders FORSBERG, Secretary General
Mrs Åsa EKWALL, Head of the Section for the Speaker's International Affairs

SWITZERLAND / SUISSE

Conseil des Etats

Mr Alain BERSET, MP

Conseil National

Mr Claude JANIAK, President
Mr John CLERC, Deputy Secretary General

TURKEY / TURQUIE

Türkiye Büyük Millet Meclisi

Mr Ismail ALPTEKIN, Deputy Speaker
Mr Rauf BOZKURT, Secretary General
Mr Hasan BAYTEKIN, Deputy Director of the External Relations and Protocol
Department
Mrs Eda DIZDAR, Delegation Secretary

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

House of Commons

Sir Alan HASELHURST, Deputy Speaker & Chairman of ways and means
Mr Roger SANDS, Secretary General
Ms Jacqy SHARPE, Clerk of the Journals

House of Lords

Lord Julian GRENFELL, Deputy Speaker
Mr Paul HAYTER, Secretary General
Mr Rhodri WALTERS, Clerk of the Overseas Office

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Rene VAN DER LINDEN, President
Mr Luc van den BRANDE, President of the EPP Group
Mr Mateo SORINAS, Secretary General
Mr Wojciech SAWICKI, Director General
Mr Kjell TORBIÖRN, Head of the Office of the Secretary General
Mr Peter SICH, Head of Private Office of the President
Mr Mario Alexander HEINRICH, ECPRD Co-Secretary
Mr Angus MACDONALD, Press Officer
Mrs Farida JAMAL, Conference Coordinator
Mrs Janice LUDWIG, Secretary of the President
Mrs Christine WILLKOMM, Secretary to the Secretary General of the Assembly
Mrs Sylvie KIEFFER, Secretary to the Director General

EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPÉEN

Mr Josep BORRELL FONTELLES, President
Mr Ignacio SAMPER, Spokesman
Mr Alain BARRAU, Director of Relations with National Parliaments
Mr Krzysztof BERNACKI, Head of unit – Multilateral Relations
Ms Monica MIGO, Adviser
Ms Carmen ANGE, Assistant

**ASSEMBLY OF THE WESTERN EUROPEAN UNION /
ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE**

Mr Jean-Pierre MASSERET, President
Ms Maret MARIPUU, Vice-President of the Riigikogu, President of the Estonian
WEU Delegation
Mr Colin CAMERON, Secretary General
Mr Michael HILGER, Head of External Relations

**INTERPARLIAMENTARY CONSULTATIVE COUNCIL OF THE BENELUX /
CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DU BENELUX**

Mr Bart TOMMELEIN, Vice-President
Mr Ludy MICHIELS, Secretary General

NORDIC COUNCIL / CONSEIL NORDIQUE

Mr Ole STAVAD, President
Mrs Frida NOKKEN, Secretary General
Mr Jan WIDBERG, Deputy Secretary General

**INFORMATION CENTRE OF THE COUNCIL OF EUROPE IN ESTONIA/
CENTRE DE L'INFORMATION DU CONCEIL DE L'EUROPE EN ESTONIE**

Ms Kristel ILLASTE, Director of the Information Centre of the Council of Europe
Ms Helle MARTIS, Public Relations Specialist of the Information Centre of the
Council of Europe
Ms Mall SAUL, Information Specialist of the Information Centre of the Council of
Europe